

C.R.A.C. N° 108 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

Jeudi 23 avril 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	1
<i>Les mesures supplémentaires prises dans le cadre de la crise du COVID-19</i>	1
<i>Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Collignon, Desquesnes, Wahl, Hazée.....	3
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	6
<i>Interpellations et questions orales</i>	6
<i>Question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le Plan européen de sortie de crise du COVID-19 et ses implications concrètes pour la Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les fonds européens mobilisés dans le cadre du déconfinement »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	6
<i>Question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	8
<i>Question orale de M. Di Mattia à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la crise du COVID-19 et les perspectives de déconfinement » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'action du Gouvernement dans le cadre de la crise du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Di Mattia, Hazée, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	9
<i>Question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'aide internationale aux pays du Sud dans la lutte contre le COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	12

Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la crise du COVID-19 dans le secteur de la construction et de la rénovation » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien au secteur de la construction »

Intervenants : M. le Président, Mmes Cremasco, Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....14

Question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation économique des indépendants » ;

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides économiques mises en place par le Gouvernement wallon en réponse à la crise sanitaire du COVID-19 » ;

Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien en ligne pour les petits commerçants face à la crise du COVID-19 » ;

Question orale de M. Tzanetatos à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mécanismes de protection des entreprises wallonnes » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place d'un plan de sauvetage du secteur de l'HORECA » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les primes octroyées aux indépendants pendant la crise du coronavirus » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la comparaison des modèles flamand et wallon en matière de soutien aux indépendants et PME face à la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, MM. Frédéric, Bierin, Mme Goffinet, MM. Tzanetatos, Mugemangango, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....
.....18

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les filières de production et de décontamination de masques en réponse à la crise sanitaire du COVID-19 » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la production wallonne de masques »

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Mugemangango, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....26

Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien accordé aux centres équestres durant la crise sanitaire du COVID-19 » ;

Question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'appel à l'aide des centres équestres »

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

Question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la protection des travailleurs au sein des entreprises à participation publique durant la crise sanitaire du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....32

Question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la relance économique par le recours à des conseillers spéciaux à destination des entreprises »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les démarches administratives et urbanistiques »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....35

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur le secteur de la production et de la transformation de pommes de terre » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur le secteur agricole » ;

Question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la pénurie de main-d'œuvre agricole » ;

Question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur le marché laitier » ;

Question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur le secteur de la viande »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Fontaine, Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....37

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre de la programmation de la Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 et la crise sanitaire du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

Organisation des travaux (Suite).....45

Interpellations et questions orales (Suite).....45

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le contrôle et l'accompagnement des demandeurs d'emploi après le confinement lié à la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....45

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les titres-services dans le cadre de la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....47

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les visites en maisons de repos dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les informations contradictoires sur la possible organisation de visites des membres de la famille dans les maisons de repos en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....48

Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la perspective du traçage sanitaire par géolocalisation des citoyens dans le cadre du déconfinement » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le contact tracing en Wallonie » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le traçage dans le cadre du déconfinement »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Mugemangango, Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....

.....52

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la crise du COVID-19 » ;

Question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'utilisation des masques dans le cadre du déconfinement »

Intervenants : M. le Président, MM. Heyvaert, Desquesnes, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....

.....56

Question orale de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évolution des capacités de dépistage dans les structures d'hébergement » ;

Question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les premiers résultats du dépistage généralisé dans les maisons de repos wallonnes » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le dépistage dans les centres d'hébergement autres que les maisons de repos » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le manque de personnel pour la réalisation des tests de dépistage » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le flou dans la définition des listes de personnes à tester » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les critères trop restrictifs pour la réalisation des tests de dépistage » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les tests de dépistage dans des laboratoires privés » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le dépistage des résidents des maisons de repos »

Intervenants : M. le Président, MM. Sahli, Desquesnes, Mme Bernard, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....61

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la coordination de la distribution de masques »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....70

Question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel des spécialistes pour une reprise des dépistages du cancer »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....71

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place d'unités médicalisées dans les maisons de repos et de structures intermédiaires de prise en charge » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rôle de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) dans la gestion du renfort en personnel dans les maisons de repos » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le matériel de protection et les tests pour les ambulanciers, les infirmières à domicile et les aides familiales »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....73

Question orale de M. Bastin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'obligation de relogement face à l'augmentation des violences intrafamiliales » ;

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact du COVID-19 sur les femmes et la conférence interministérielle « Droits des femmes » » ;

Question orale de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des familles monoparentales face à la crise du COVID-19 » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures de soutien pour les victimes de violences conjugales durant la crise coronavirus »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, Mme Ryckmans.....76

<i>Reprise de la séance</i>	77
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	77
<i>Question orale de M. Bastin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'obligation de relogement face à l'augmentation des violences intrafamiliales » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact du COVID-19 sur les femmes et la conférence interministérielle « Droits des femmes » » ;</i>	
<i>Question orale de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des familles monoparentales face à la crise du COVID-19 »</i>	
<i>Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures de soutien pour les victimes de violences conjugales durant la crise coronavirus » (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, M. Bastin, Mme Ryckmans.....	77
<i>Question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le groupe de travail « aide alimentaire » mis en place dans le cadre de la crise du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	81
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	82
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	82
<i>Liste des intervenants</i>	83
<i>Abréviations courantes</i>	84

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE CONTRÔLER L'ACTION DU GOUVERNEMENT WALLON DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Présidence de M. Marcourt, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Conformément à ce qui a été convenu avec les différents chefs de groupes, nous allons donc commencer par une intervention de M. le Ministre-président qui fera un exposé synthétique des mesures qui ont été arrêtées notamment hier par le Gouvernement.

Après cela, chaque groupe parlementaire aura trois minutes de déclaration.

Je demande de ne pas faire de redondance par rapport aux questions orales.

Nous continuerons ensuite par les questions orales adressées au ministre-président, puis par celles adressées au Vice-président, M. Willy Borsus et enfin, pour cet après-midi, à la Vice-présidente, Mme Morreale.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Bonjour, Monsieur le Président, chers collègues, brièvement, on a eu l'occasion d'avoir des débats en Bureau élargi sur l'ordre des points de cette commission spéciale.

Je fais part ici publiquement du fait que nous avons une difficulté à ce que, exceptionnellement, on ait remis les propositions de résolution à la fin de l'ordre du jour, ce qui n'est pas du tout la pratique habituelle et je pense que les formations de l'opposition qui sont effectivement les auteurs des différentes résolutions regrettent qu'elles n'aient pas pu être abordées normalement en début de commission. Elles auraient pu très bien coller à l'organisation qui est la nôtre.

M. le Président. - Nous avons eu l'occasion, en aparté, de débattre de ce point.

Vous en avez débattu également avec M. le Greffier.

Nous avons arrêté cette proposition. Je crois que, dans les circonstances, nous pouvons indiquer que l'on a fait le maximum, mais on ne sait pas satisfaire tout le monde, pour arriver à ce que cela se tienne le mieux.

Vous avez constaté qu'il était l'habitude – pas la règle – de pouvoir mettre les résolutions en début, mais à ce moment-là, il aurait fallu absorber les questions également. Si les questions ne sont pas absorbées, nous pourrions faire les résolutions demain, en fonction du respect de la règle que je vais énoncer à nouveau, qui avait été acceptée, de faire en sorte que les questions orales tournent autour de trois minutes, de manière à accélérer.

Je vous rappelle que si l'on était restés dans le régime antérieur, nous serions à 18 heures de travaux pour l'audition. Mais nous n'en sommes pas là.

J'enregistre votre remarque et nous verrons comment pouvoir travailler.

Je tiens simplement à dire que ce Parlement a travaillé de manière continue depuis les mesures arrêtées par les pouvoirs spéciaux accordés par le décret voté dans ce Parlement et je crois que c'est un élément essentiel aussi de pouvoir montrer que nous avons continué à travailler de manière permanente, en ce compris pendant les congés de Pâques et comme vous le savez, j'ai convoqué pour la semaine prochaine une Conférence des présidents ou un Bureau élargi, c'est en fonction de la taille et du nombre de membres prévu pour justement voir comment le Parlement pourrait envisager de recommencer à travailler dans un processus plus classique.

LES MESURES SUPPLÉMENTAIRES PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur les mesures supplémentaires prises dans le cadre de la crise du COVID-19.

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Chers collègues, en effet, le Gouvernement a pris hier une série de décisions.

Le Gouvernement a d'abord présenté son initiative avec un titre provisoire qui est Get up Wallonia et dont l'objectif, après la crise du coronavirus, est de dessiner, ensemble l'avenir de la Wallonie.

Dans le cadre de cette initiative, le Gouvernement identifie trois phases que tout le monde peut comprendre. Il s'agit de la phase d'urgence d'urgence dans laquelle on est ; la phase de relance et la phase de réorientation.

Le Gouvernement entend solliciter non seulement des experts, des partenaires sociaux, des acteurs pertinents du terrain, et ce, à travers trois *task forces* :

- économique ;
- sociale-santé ;
- environnement-territoire.

Le Gouvernement fera aussi appel à la population qui souhaiterait exprimer des idées pour le redressement de notre région.

Concrètement, concernant les mesures, d'abord les mesures de soutien au secteur de la santé. On a décidé qu'un montant forfaitaire additionnel allait être accordé pour toutes les institutions d'hébergement et d'accueil – 400 euros par lits pour les maisons de repos ; 250 euros pour les personnes en situation de handicap ou fragilisées.

Il y a également l'engagement de 141 psychologues pendant un an pour aider les personnes, les familles, les professionnels. Pas besoin de vous indiquer l'impact considérable qu'a le coronavirus sur la santé mentale de la population : les professionnels de première ligne, les personnes les plus fragiles. Pas la peine de vous expliquer aussi l'angoisse qui s'empare d'une partie de la population et aussi, une situation psychologiquement très tendue quand la mort frappe un membre de sa famille.

Il y a aussi une troisième mesure qui est un soutien quotidien pour les personnes en situation de handicap confinées chez elles. Le Gouvernement va activer les 40 cas de services d'accompagnement pour personnes adultes en situation de handicap. Il accordera des moyens supplémentaires afin de recruter 53 équivalents temps plein.

Le deuxième grand paquet de mesures, c'est le soutien aux indépendants et petites entreprises. D'abord, il y a une indemnité compensatoire unique et forfaitaire de 5 000 euros. Vous saviez que nous avons déjà pris cette mesure, mais nous l'étendons, par exemple, aux commerces de réparations automobiles et motocycles, à l'art, au spectacle, aux activités récréatives, salles de sport, et cetera, intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers, salles de cinéma. On

ajoute à cela une indemnité compensatoire unique et forfaitaire de 2 500 euros accordée aux indépendants et entreprises ayant dû interrompre substantiellement leurs activités en mars et en avril et qui ont bénéficié du droit passerelle complet accordé par le Fédéral pour ces mois de mars et avril.

On a également prévu un prêt ricochet de 45 000 euros maximum à un taux très favorable. Ce prêt sera disponible pour les entreprises qui ont besoin de trésorerie pour franchir le cap et ce prêt bénéficiera d'une franchise de six mois maximum et ne pourra pas être cumulé avec les autres mesures préconisées.

Un budget de 25 millions d'euros a également été dégagé pour la recherche et le développement réalisé par des entreprises wallonnes en lien avec le COVID-19.

En ce qui concerne alors les mesures de soutien à l'emploi, l'action sociale et l'économie sociale, on a prévu 1 million d'euros pour l'aide alimentaire urgente. On a prévu un soutien financier pour le service d'aide aux familles et aux aînés.

Ainsi les 88 services d'aide à domicile et les 6 500 travailleurs et travailleuses sont des maillons essentiels de la chaîne d'aides et de soins du coronavirus et le Gouvernement a prévu de compenser à 80 % les pertes des quotes-parts bénéficiaires – les heures perdues à cause du COVID – pour autant que les travailleurs pour lesquels des heures sont déclarées ne soient pas évidemment au chômage.

Autre mesure : une aide forfaitaire compensatoire de 5 000 euros accordée aux 124 entreprises agréées par la Région wallonne comme, par exemple, l'initiative d'économie sociale, aux structures d'accompagnement et d'autocréation d'emplois, aux agences-conseils en économie sociale, dont l'activité est particulièrement impactée par la crise. Nous avons également prévu un soutien aux stagiaires des plans de formation-insertion avec une compensation financière qui s'élève à 70 % du montant de la prime à laquelle le stagiaire avait droit avant la suspension ou l'arrêt de son contrat.

Une enveloppe de 5 millions d'euros est également prévue pour soutenir les CPAS. Afin d'assurer leurs missions, le Gouvernement va les refinancer. Ce subside devrait servir, via le Fonds spécial de l'aide sociale notamment, à toutes les personnes indépendantes ou autres qui se retrouvent dans des situations très difficiles à cause de la crise du coronavirus.

Autre mesure importante : le maintien des subventions pour le secteur associatif. Le Gouvernement immunisera les subventions des associations lorsqu'elles peuvent prouver que la suppression de leurs activités est liée à la crise du COVID-19. Cette mesure vise à maintenir l'emploi dans le secteur associatif. Le but est également de garantir la pérennité de ces acteurs répondant aux besoins

essentiels de notre société avant, pendant et après la crise.

On a également pris une série de mesures pour soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens. D'abord, en matière de gaz et d'électricité pour tous les ménages qui recourent à des compteurs à budget – il y en a 70 000 et plus de 30 000 pour le gaz –, il sera accordé un montant forfaitaire de 100 euros pour les ménages équipés d'un compteur à budget d'électricité et 75 euros pour les ménages équipés d'un compteur à budget de gaz.

En matière d'eau, nous interdisons toute suspension de fourniture d'eau et de limitation de débit pour la durée de 60 jours à partir du 1er avril. Nous octroyons également une aide additionnelle au Fonds social de l'eau, via les CPAS, pour subvenir aux besoins liés aux factures d'eau. Une intervention forfaitaire et unique de 40 euros, sur la facture d'eau, a été décidée pour les citoyens au chômage temporaire.

Pour les indépendants, les PME, les entreprises, l'octroi sur simple demande d'un étalement de paiement des factures ou de report de paiement est possible.

En ce qui concerne le logement, la décision a été prise pour permettre de proroger son contrat de bail. Il sera donc possible d'introduire une demande auprès de son bailleur pour que son contrat soit prorogé pour circonstances exceptionnelles qui résultent de l'impossibilité de déménager.

La décision d'assouplir des règles concernant les baux étudiant à défaut de tout autre accord sur la résiliation du bail ou une révision du montant du loyer, une procédure dérogatoire est adoptée. Elle permettra au preneur, tantôt les parents, tantôt l'étudiant lui-même, de résilier le bail dès la fin de ce mois d'avril lorsqu'il a subi une perte de revenus d'au minimum 15 % en raison du confinement. Le délai de préavis est alors d'un mois, celui-ci débute le 1er jour du mois suivant le dépôt du renouveau. Le propriétaire a droit à une indemnité d'un mois.

Il est également prévu des prêts à taux zéro. Le Gouvernement wallon confie à la Société wallonne du Crédit social la mission d'octroyer aux locataires en difficulté un prêt à taux zéro pour le paiement de leur loyer.

Par ailleurs, le Gouvernement a pris des mesures de relance dès à présent qui s'inscrivent d'ailleurs dans le projet ou le plan Get up Wallonia. Le Gouvernement a adopté son plan d'infrastructure avec cette volonté d'aider notamment le secteur de la construction. Le Gouvernement s'est engagé financièrement à ce que les investissements globaux soient effectivement portés à 2 milliards d'euros – ce qui n'était pas le cas – et courent jusqu'en 2026, étant entendu que 400 millions d'euros réservés à la mobilité collective et à la mobilité douce seront engagés d'ici 2024.

Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Président, un très bref résumé des mesures prises hier par le Gouvernement.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est maintenant aux groupes pour de brèves interventions. On avait fixé cela aux alentours de trois minutes.

La parole est à M. Mugemangango pour le PTB.

M. Mugemangango (PTB). - Évidemment, il y a toute une série de mesures qui sont extrêmement positives. C'est donc intéressant d'avoir eu le compte rendu de ces mesures.

Deux éléments m'interpellent néanmoins. Le premier concerne les mesures pour le soutien aux factures énergétiques. La proposition qui est faite maintenant est d'aider l'équivalent de 100 000 personnes, à savoir les personnes qui ont un compteur à budget électrique ou gaz. Or, la cible des personnes qui ont besoin d'une assistance au niveau du paiement des factures est beaucoup plus large puisque si l'on considère, par exemple, les familles qui ont un travailleur en chômage temporaire, on devrait plutôt estimer à 350 000 le nombre de personnes qui sont concernées en Wallonie et si l'on parle des indépendants qui vont par ailleurs être aidés pour maintenir leur société ou leur activité, mais qui doivent aussi faire face à des factures d'énergie, on doit parler de 150 000 personnes qui ont besoin d'être soutenues.

Dans ce sens-là, la mesure qui avait été prise en Flandre concernant l'aide très concrète par un soutien financier aux factures d'énergie concernait une cible beaucoup plus importante et qui englobe l'ensemble des travailleurs qui est actuellement impacté par le coronavirus.

Dès lors, pour nous, cette mesure est intéressante, mais pas assez ambitieuse, pas assez large, pas suffisamment à la hauteur pour répondre aux problèmes que beaucoup de personnes rencontrent pour le moment.

Le second élément qui pose question, c'est celui des locataires. Les locataires qui sont en difficulté, on leur propose de s'endetter pour pouvoir payer leur loyer. Cela signifie que, finalement, ce sont eux qui vont payer la crise du coronavirus, même s'ils la payent à crédit, même s'ils la payent plus tard. Cela ne me semble pas du tout une solution évidemment d'endetter les locataires et c'est vraiment en contradiction avec les mesures qui sont par exemple proposées par le syndicat des locataires qui, je voudrais vous le faire remarquer, demandent sur leur site par exemple une réduction de 25 % du loyer des personnes qui sont en difficulté ou une réduction du loyer de 100 euros pour les personnes qui sont dans des logements sociaux.

Là, je pense que l'on est plutôt face à une mesure qui relève peut-être d'une bonne intention, mais qui est à côté de la plaque et qui ne résoudra pas du tout les difficultés que les locataires rencontrent actuellement dans cette crise.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon pour le PS.

M. Collignon (PS). - Je vais tout d'abord me permettre de remercier M. le Ministre-Président pour son exposé et l'annonce des différentes mesures qui viennent d'être prises et, à travers lui, je pense à l'ensemble des membres du Gouvernement qui, je le sais, ne ménagent pas leur peine dans ce contexte particulier.

On le sait, c'est une crise à nul autre pareil, et je pense que le Gouvernement wallon a pris des mesures rapidement, notamment sur le plan sanitaire, en prenant le relais du Fédéral, pour la fourniture de masques, notamment.

Je crois aussi que la population fait des efforts en termes de restriction de libertés est je crois qu'il y a eu cette première vague de mesures pour soutenir l'économie et ceux qui n'ont plus la possibilité d'avoir leur outil de travail.

Je pense que les mesures qui viennent d'être détaillées viennent dans un bon timing parce que le déconfinement qui s'annonce va aussi faire en sorte que différents secteurs reprennent l'activité. Il permettra aussi de lisser dans le temps à la fois les choses nécessaires sur le plan sanitaire, mais permettra aussi à certains de pouvoir redémarrer dans de bonnes conditions.

Je crois aussi qu'un point d'équilibre a été trouvé relativement aux mesures sociales pour soutenir la population. J'ai noté avec beaucoup d'intérêt le fait que l'on refinance les CPAS à hauteur de 5 millions d'euros.

J'ai noté avec beaucoup d'intérêt le fait que l'on refinance les CPAS à hauteur de 5 millions d'euros.

Sur la solution trouvée pour les étudiants, c'est vrai que l'on peut toujours faire plus, mais les budgets en soi peuvent être aussi limités. Il y a déjà à un fameux panel de mesures qui sont mises en œuvre.

Je n'ai pas entendu – mais c'est peut-être une suggestion puisqu'il me revient que l'Europe pourrait desserrer l'état budgétaire, à savoir le taux d'endettement permis par les différentes entités – que l'on puisse également permettre aux communes de s'inscrire dans ce type de dispositifs en leur permettant de s'endetter raisonnablement pour accompagner également ce type de mesures sur le terrain, ce qui compléterait le dispositif.

Enfin, je pense que ce qui est décidé pour tracer l'avenir, pour relancer les choses, pour pointer des secteurs qui sont des secteurs de pointes, constitue aussi des montants extrêmement intéressants. L'aspect participatif en soi est un aspect fort important.

L'ensemble des décisions prises dans ce contexte particulier par le Gouvernement sont des bonnes décisions. Elles pourront être affinées et débattues à l'infini, néanmoins je crois qu'elles arrivent surtout dans un bon timing et qu'elles ont été réfléchies pour faire en sorte de contrer un contexte qui est unique et une crise qui se prolongera.

J'espère que ces mesures nous permettront, tous ensemble, de faire en sorte de dépasser ce contexte compliqué. Voilà les quelques mots que je souhaitais adresser.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre-Président pour votre exposé initial. Chers collègues, il était temps. Il était temps effectivement que le Gouvernement prenne le taureau par les cornes. Depuis plusieurs semaines, mon groupe, à plusieurs reprises, a demandé des mesures urgentes, à la fois sur le plan sanitaire et sur le plan économique, et je le reconnais, les décisions qui sont tombées hier et qui ont été annoncées par le Gouvernement, et sous réserve évidemment de leur examen plus approfondi dans les prochains jours, ces mesures, ces réponses, sont largement à la hauteur sur une série de besoins.

Sur le plan sanitaire et de la santé, différentes aides sont des éléments importants pour le secteur durement touché, celui l'accueil des personnes âgées, celui également de l'accueil des personnes handicapées. Nous demandons encore quelques éléments supplémentaires – on y reviendra dans le cadre de notre résolution –, par exemple, une aide pour installer des parloirs dans les institutions d'accueil pour les personnes fragilisées.

Sur le plan social, il y a une série d'ouvertures qui est réalisée. Là encore, nous pensons qu'une partie du chemin a été faite, mais pas l'entièreté. Nous attendons – et nous aurons l'occasion d'en débattre dans les prochaines heures – différentes initiatives supplémentaires.

Enfin, sur le plan économique, il est vrai que la situation était compliquée. Nombre d'entrepreneurs, d'indépendants, de PME, étaient aujourd'hui au fond du trou. Le Gouvernement avait décidé de mettre une première échelle, il y a à peu près un mois, pour aider une partie, malheureusement de façon trop sélective à nos yeux. Nous l'avons dénoncé. Beaucoup de secteurs l'ont également dénoncé. Ici, avec la nouvelle échelle que vient d'ajouter le Gouvernement – elle est substantielle, nous en parlerons – avec 285 millions d'euros, elle permet encore à toute une série de facteurs économiques de gravir les échelons et de sortir du trou.

Nous devons voir s'il ne manque pas quelques échelons pour l'un ou l'autre d'entre eux qui resteraient des oubliés des aides gouvernementales. Nous aurons l'occasion d'en débattre avec le ministre de l'Économie.

Je voudrais aussi regretter que l'on reste sur une formulation, une limitation en code NACE, en code économique. Je pense que c'est une faille dans le système. D'autres régions voisines avaient choisi un autre modèle de fonctionnement. Cela risque d'ouvrir aussi des recours de certains secteurs qui se sentiront lésés et discriminés.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, vous avez annoncé le Get up Wallonia. Effectivement, c'est un bel emballage, un beau marketing. Reste à voir ce qu'il y a dans la boîte, parce qu'aujourd'hui la note que vous avez déposée et explicitée est encore peu claire et très floue sur les concrétisations et les moyens de mettre en action. Notre souhait est que très rapidement – on est aujourd'hui au printemps –, on sait que le Plan wallon de transition a été très long. Il n'est pas encore sur les rails, il a été annoncé il y a longtemps. J'espère que le printemps donnera davantage de vigueur et de rapidité à l'action gouvernementale.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, de cette communication qui est utile, intéressante. Il y a aussi un côté symbolique dans les circonstances que nous connaissons.

On ne va pas ouvrir un débat. Je serai extrêmement bref puisque, pendant de très longues heures, les différents parlementaires vont pouvoir décortiquer, autour des questions orales ou des interpellations qu'ils sont amenés à déposer, les multiples facettes que peuvent représenter les nouvelles mesures.

Ce qui est important, c'est non pas comme d'aucuns veulent le faire de dire : « ne vous inquiétez pas, dans quelques semaines, on oubliera tout, il n'y aura plus de souci, les pouvoirs publics auront pu vous aider dans tout. » Ce sont les mêmes qui, dans quelques mois, Monsieur le Ministre-Président, vous reprocheront que trop d'argent ait été consacré et que l'on n'ait pas fait attention au budget. Je m'y attends déjà, vu le ton que cela prend parfois.

Peu importe, ce qui est important, c'est que des mesures soient prises par la Région wallonne, par le niveau fédéral, par les provinces, par les communes et que, dans toutes ces mesures, il y ait cette cohérence et cette cohésion de surmonter cette crise que nous connaissons, en sachant qu'elle va probablement, même très certainement malheureusement, laisser des traces profondes. C'est notre rôle de parlementaires, c'est votre rôle de gouvernants, munis des pouvoirs spéciaux, de faire en sorte que ces mauvais moments puissent passer le plus rapidement possible, mais tout cela ne dépend pas que de nous, mais surtout que les conséquences

économiques, sociales, environnementales, soient les moindres possible.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous prie d'excuser mon très léger retard.

Monsieur le Ministre-Président, dans cette crise majeure et dramatique, nous avons déjà fait le point à plusieurs occasions avec le Gouvernement, c'était le 26 mars lors d'un échange virtuel, c'était le 15 avril en séance plénière, c'était le 16 avril avec la ministre de la Santé en commission spéciale. À chaque rendez-vous, le Gouvernement a apporté une partie des réponses, une série de réponses qu'il a pu développer, une série d'actions. C'est encore le cas aujourd'hui.

Il reste évidemment un travail immense, il y a encore de très nombreuses difficultés. Les réponses sont toujours imparfaites, mais les circonstances sont ô combien inédites et difficiles, et la séance de questions aujourd'hui permettra certainement d'affiner encore une série d'enjeux.

Je veux toutefois d'ores et déjà vous remercier, remercier le Gouvernement pour ce travail où il entièrement mobilisé, qu'il s'agisse du front sanitaire, qu'il s'agisse de l'impact de cette crise sur la vie humaine dans toutes ces dimensions et les chamboulements que cela amène, qu'il s'agisse aussi de la préparation du jour d'après, de la reconstruction et du redéploiement.

Je retiens en particulier de votre communication les actions prévues pour les publics particulièrement vulnérables. Dans ce cadre, je pointerai, outre l'aide pour les institutions d'accueil et d'hébergement, l'action également pour les CPAS qui seront fortement sollicités, d'aucuns l'avaient dit ici dans cette assemblée. Je me réjouis aussi des actions sur le front de la précarité énergétique et l'aide que vous avez prévue pour les personnes en chômage économique à partir de la facture de l'eau.

Je retiens aussi les aides prévues pour le tissu économique wallon et également l'anticipation déjà de la reprise, lorsqu'elle pourra avoir lieu, au niveau des chantiers de la SOFICO, puisque l'on se rappelle les difficultés extrêmement importantes qu'elle rencontrait sur le plan du refinancement.

Vous avez anticipé cela en amenant des solutions et c'est à mon sens tout à fait bienvenu. Je retiens enfin le lancement sans attendre des perspectives en termes de reconstruction et de redéploiement, vous en avez parlé.

Pour le reste, comme prévu, les questions aujourd'hui et demain des uns et des autres permettront d'affiner une série d'enjeux avec chacun des ministres.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Nous en arrivons maintenant, conformément à l'accord de ce matin, aux questions orales et interpellations. Je vous rappelle qu'il a été convenu que trois minutes sont octroyées au député pour développer la question, trois minutes au ministre pour développer la réponse et une minute pour la réplique.

Je souhaiterais également informer que, dans l'hypothèse où le membre veut poser sa question par visioconférence, s'il n'est pas connecté au moment où il doit prendre la parole, la question orale est transformée en question écrite.

Enfin, je demande que chacun puisse fermer son micro, qu'il soit en présence ici ou à distance, pour éviter les interférences dans les sons que nous entendons et que nous avons entendus durant l'intervention de M. Hazée. Ce qui est perturbant, je crois, pour chacun.

M. Hazée n'a pas entendu. Mais ce n'est pas vous qui étiez à l'origine de cette perturbation, croyez-le bien.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PLAN
EUROPÉEN DE SORTIE DE CRISE DU COVID-
19 ET SES IMPLICATIONS CONCRÈTES POUR
LA WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES FONDS
EUROPÉENS MOBILISÉS DANS LE CADRE DU
DÉCONFINEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon de :

- M. Antoine, sur « le Plan européen de sortie de crise du COVID-19 et ses implications concrètes pour la Wallonie » ;
- M. Disabato, sur « les fonds européens mobilisés dans le cadre du déconfinement ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, heureux de vous retrouver. Convenons entre nous que face à une pandémie mondiale, nous avons besoin d'une Europe forte, unie et solidaire.

Bien sûr, la Wallonie doit remplir ses responsabilités, nous venons de l'évoquer, la Fédération Wallonie-Bruxelles et, bien entendu, le Fédéral, mais

seuls nous ne pouvons pas faire face à cette pandémie, tant sur le plan sanitaire que sur le plan socioéconomique.

Ce 9 avril, vous le savez, l'Eurogroupe s'est finalement mis d'accord pour consacrer jusqu'à 540 milliards d'euros face aux ravages économiques causés par le coronavirus.

Toutefois, les détails de ce fonds sont encore flous, en particulier sur son financement et devront être tranchés au niveau des chefs d'États et de gouvernements de l'Union européenne ce 23 avril. La coïncidence vaut la peine d'être relevée.

Dans ce plan, Monsieur le Ministre-Président, on parle de 200 milliards de prêts aux entreprises par la Banque européenne d'Investissements, de 100 milliards de la Commission européenne pour répondre aux besoins d'aides des États membres pour financer le chômage partiel et enfin de 240 milliards d'euros de mécanismes européens de stabilité pour les dépenses directes et indirectes de santé et de prévention liées au COVID-19 dans les pays les plus affectés par le virus.

Bien sûr se posera la question de la latitude réservée au déficit. Le ministre Crucke a annoncé hier 1,5 milliard de déficits complémentaires pour notre Région et voir quel sera le sort durablement que réservera l'Europe à l'élasticité dont il devrait faire preuve par rapport à des soldes négatifs.

Très clairement, Monsieur le Ministre-Président, quelques questions pour ne pas être trop long.

Quelles sont les implications concrètes des différentes mesures économiques et financières de l'Union européenne pour notre Région wallonne, pour nos concitoyens et nos entreprises sur ce plan de 540 milliards d'euros ?

Ensuite, quelle est la position que vous avez défendue au nom de la Wallonie auprès de nos représentants belges de notre Première ministre au Conseil européen de ce jeudi ?

Quelles sont les conséquences des décisions européennes des derniers jours sur les fonds structurels dont par ailleurs notre Région a particulièrement besoin ?

Enfin, avez-vous de premières indications sur les déficits qui seront autorisés au sein de l'Union européenne, notamment pour notre Région et pour combien d'années ?

Bref, vous êtes européen comme nous le sommes ici beaucoup et je voulais entendre votre voix, celle du ministre-président, acteur bien sûr dans notre Région, mais aussi défenseur de celle-ci auprès des instances belges et européennes.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, je vais essayer de ne pas être très long puisque je peux me retrouver dans beaucoup de questions qui ont été évoquées par mon collègue.

J'avais deux volets à ma question.

C'était plutôt d'abord le plan de transition pour voir comment vous voyez l'articulation entre le plan de transition avec le plan Get up Wallonia que vous aviez évoqué.

Je vous laisse en tout cas répondre par rapport à cela, mais peut-être que le plus important, à ce stade-ci, est de savoir ce qu'il en est au niveau européen puisqu'il y a toute une série de mesures, et M. Antoine les a évoquées, qui ont été prises par le Conseil européen, en tout cas dans un premier temps, qu'il faudra faire valider, affiner encore bientôt.

Il y a aussi toute une série de plans qui étaient déjà sur la table.

Je pense notamment au Green Deal, je pense au Plan de transition européen et je pense aussi aux fonds FEDER. Plus particulièrement, par rapport aux fonds FEDER en tant que tels, vu que l'on était dans un calendrier qui était déjà extrêmement serré, je voudrais savoir si vous aviez des informations de la part du niveau européen pour savoir si les délais seraient assouplis et par ailleurs où en est le Gouvernement par rapport à ces délais-là puisque l'on sait bien, avec le retour notamment de la règle N+2 qu'il y aura une urgence, en tout cas une rapidité dans les fiches projets qui devront être rentrées.

Je pense donc que c'est extrêmement important que l'on sache dans quel sens on va et d'avoir bien sûr le détail – et je ne répète pas ce que M. Antoine a dit –, dans les différents types de mécanismes, que ce soit le mécanisme européen de stabilité, et cetera, de tout ce qui était prévu et ce que vous défendez au niveau de la Wallonie et non seulement au niveau de l'Europe, mais aussi au niveau fédéral, puisque l'Europe ne reconnaît que l'État fédéral. Il faut donc savoir quel sera « le droit de tirage » de la Wallonie par rapport à ces moyens relativement conséquents à l'échelle européenne.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Messieurs les députés, pour être le plus bref possible, je dirais que le paquet de mesures de l'Eurogroupe doit d'abord être approuvé par le Conseil européen qui se réunit aujourd'hui.

Pour ce qui concerne la Wallonie, bien entendu, nous préparons un dossier. Nous ferons le maximum pour

tirer profit de toutes ces mesures, mais reconnaissons que ce sont essentiellement des prêts. Cela peut certainement aider en termes de taux d'intérêt. Nos banques de promotion économiques, la SRIW, la SOWALFIN, vont se saisir des opportunités offertes par l'Union européenne, notamment pour nos entreprises.

Vous savez que la commission a mobilisé la politique de cohésion. Elle a proposé des initiatives liées au fonds structurel. Cela a permis de mobiliser 37 milliards d'euros de liquidités au niveau de l'Union européenne et, chez nous, il s'agit de 25 millions d'euros.

Bien sûr, ce sont des montants pour limiter la propagation du virus.

Pour ce qui concerne toujours la Commission, elle ne demandera pas les remboursements qui proviennent des préfinancements et des montants versés dans le cadre du FEDER et qui n'auraient pas été utilisés. Ces liquidités seront libérées au sein de l'enveloppe déjà allouée à la Wallonie. Nous sommes aussi en dialogue avec le Fédéral pour la mobilisation des fonds et des mesures prises par l'Union européenne.

En ce qui concerne la position défendue par la Wallonie pour le Conseil européen, nous avons fermement défendu la place du Green Deal, de l'agenda numérique, de la politique de cohésion et la politique agricole commune dans le haut de l'agenda européen.

Pour la Wallonie, ces politiques seront des éléments essentiels de la reconstruction post-confinement. On a également insisté sur l'importance d'une vision à long terme qui irait bien au-delà de la crise. Celle-ci est d'ailleurs un drame pour de nombreuses personnes et nous devons prendre la pleine mesure de ce qui s'est passé pour amorcer des changements structurels et une réelle résilience au niveau européen aussi.

Nous avons aussi défendu une coordination accrue et la solidarité entre États membres ainsi qu'une réflexion active sur les ressources additionnelles propres pour le budget de l'Union européenne.

Les institutions européennes ont donc pris une série de mesures exceptionnelles outre celle que nous connaissons. Elles ont aussi pris des mesures sur les aides d'État, activé la close générale de sauvegarde du pacte de stabilité et de croissance qui permet aux États membres de s'écarter quelque peu de leur trajectoire budgétaire et des instruments de garantie de nature diverse.

Bien entendu, nous soutenons ces efforts, mais je dois vous dire que je pense que c'est loin d'être suffisant.

Il nous faudra des mesures plus fortes et des possibilités de flexibilité budgétaire plus intense que celles proposées aujourd'hui.

Il ne faudra pas, la crise passée, revenir à une logique d'avant-crise. Ainsi, les garanties de la Banque européenne d'investissement sont octroyées dans le cadre du programme où l'activation du mécanisme européen de stabilité ne peuvent régler que la partie immergée de l'*iceberg*. Seules ces mesures pourraient aboutir à une accumulation de l'endettement – c'est ce que je vous disais tout à l'heure – et, tôt ou tard, les sommes empruntées devront être remboursées.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons également les *corona bonds* et toute initiative qui permettrait de mutualiser les dettes. Cela non plus ne sera pas suffisant, il faudra aussi identifier des moyens additionnels propres. On songe par exemple à une taxe raisonnable, légitime et en tout cas proportionnée sur les GAFAN, à une taxe carbone aux frontières de l'Union, à la taxe sur les transactions financières.

En conclusion, je dirais qu'il nous faut une Europe plus que jamais, mais pas n'importe quelle Europe. J'espère avec vous, mes chers collègues, que la crise que nous connaissons sera une opportunité de rechercher la résilience pour une Union européenne qui, à mes yeux, est beaucoup trop sclérosée et qui aujourd'hui a montré qu'elle peut quand même réagir. J'espère que cela va se concrétiser au Conseil européen. Voilà la réponse aux deux questions.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, ayant entendu le ministre-président, on ne peut être que déçu. Il est lui-même – cela se sent au ton qu'il a utilisé –, mais nous le sommes encore davantage, parce qu'au fond réagir par des prêts, à un moment où ceux-ci se fixent à 10 points de base, même parfois moins, voire même des taux zéro, ce n'est pas suffisant.

Ensuite, de voir l'Union européenne ne pas réagir de manière unie et solidaire par une intervention financière en cash auprès des régions et des pays qui souffrent, dont le nôtre, ce n'est pas non plus acceptable, pas plus du reste que l'absence de solidarité via un mécanisme structuré au niveau européen, vous l'avez vous-même énoncé, les *corona bonds*.

Au fond, tout ce qui nous sera donné par l'Europe aujourd'hui, nous allons devoir le rembourser. Ce n'est pas de cette Europe-là que nous rêvons, une Europe forte, solidaire et ambitieuse.

Enfin, je reste sur ma faim sur l'absolue nécessité d'avoir davantage de souplesse sur les normes. Il ne faudrait pas que l'Europe soit chiche dans son aide aux pays et aux régions et, dans le même temps, qu'elle utilise le bâton, et très vite, par rapport à celles, et nous en serons, qui sont obligées d'emprunter pour soutenir notre économie, nos indépendants et faire face aux dégâts sanitaires de la pandémie.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. Il y a effectivement plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte, d'abord les normes budgétaires. Ensuite, sur les mécanismes de flexibilité, ce que l'on évoque souvent, c'est la souplesse sur les dépenses qui augmentent. Or, ici, nous avons un double mécanisme : nous avons des dépenses qui augmentent, mais nous avons aussi des recettes qui diminuent assez drastiquement. D'un point de vue budgétaire, il faudra pouvoir tenir compte de ces deux éléments-là et pas uniquement de l'augmentation des dépenses.

Il est aussi intéressant d'avoir des mesures qui permettent d'emprunter au-delà du taux, parce que la difficulté est aussi de pouvoir avoir accès aux crédits. À ce niveau-là, c'est aussi extrêmement important.

Pour le reste, je reviendrai peut-être en question écrite, parce qu'il y a effectivement beaucoup de travail pour l'instant sur la question des fonds FEDER. Il est important de voir clair sur la situation dans un futur assez proche, parce que beaucoup de gens se posent des questions et que vu la difficulté à mener des projets qui sont souvent des projets assez complexes, d'autant plus que l'on travaille en portefeuille, on a besoin d'avoir la clarté rapidement, en tout cas sur les délais que l'on pourrait obtenir au niveau européen.

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, je ne reviendrai pas sur le contexte général de la crise sanitaire, on sait tous ce qu'il en est. Je voudrais évoquer spécifiquement la lutte contre la pauvreté. Le contexte a en effet aggravé les difficultés des personnes vivant déjà une situation compliquée. Je ne vais pas vous demander de me répéter ce qui a déjà été pris, mais il aurait été intéressant d'avoir une liste de toutes les mesures qui ont été prises à ce niveau-là par le Gouvernement depuis le début de la crise. Vous avez déjà listé une série de choses dans votre première intervention en début de séance.

D'autre part, de nouvelles personnes sont maintenant en risque de pauvreté en lien avec la crise sanitaire. Je pense à certains travailleurs et travailleuses. Pour certains bas salaires, le chômage économique les a fait

basculer dans la pauvreté. Si une personne gagne 1 400 euros bruts par mois, le chômage économique à 70 % réduit son revenu à 980 euros. Si l'on ajoute le précompte sur le chômage économique – qui n'est pas de la compétence de la Wallonie, je le précise –, mais il me semble que tout est dans tout, aujourd'hui, et que la Wallonie doit pouvoir aussi porter une parole par rapport à cela, on arrive à un montant de 725 euros, on est vraiment largement en deçà du seuil de pauvreté. Je voudrais savoir s'il est de votre intention de pouvoir plaider auprès du Gouvernement fédéral pour que l'on puisse revoir cette question de précompte pour permettre justement ceux qui gagnent moins de pouvoir s'en sortir – en tout cas pendant cette période – parce que la situation est relativement compliquée pour beaucoup d'entre nous.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, pour être relativement bref, on a indiqué les mesures que le Gouvernement a prises. Le 17 mars, les gouverneurs ont été mobilisés pour organiser un accueil alternatif pour les populations vulnérables sur leur territoire, les personnes sans abris, les représentants de problématiques de santé mentale et d'assuétude, les migrants en transit, les personnes victimes de violence conjugale, intrafamiliale.

Le 18 mars, plusieurs décisions ont été prises aussi par le Gouvernement : octroi de moyens à différents secteurs dont celui de l'action sociale via le fonds extraordinaire de solidarité. On a d'ailleurs dégagé 1 million d'euros pour les relais sociaux, maisons d'accueil et abris de nuit. La suspension du placement de compteurs à budget et de toute la procédure de coupure jusqu'au 30 juin. Suppression des expulsions domiciliaires pour ne donner que quelques exemples.

Le 19 mars, la *task force* wallonne d'urgence sociale Coronavirus a été mise en place. Elle est d'ailleurs pilotée par mon cabinet et l'on associe tous les cabinets du Gouvernement.

En sont également membre, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la Fédération des CPAS, la Fédération des services sociaux. La *task force* a permis la mise en œuvre rapide de groupes de travail pour rechercher des solutions aux groupes de besoin les plus vulnérables ; y sont d'ailleurs abordées les questions relatives à l'Énergie, l'eau, l'aide alimentaire, la santé mentale, le logement. Depuis le 1er avril, le numéro vert gratuit 1718 Wallonie urgence sociale coronavirus est opérationnel et le 1718 est composé d'une équipe renforcée de 30 personnes qui répondent aux appels de premières lignes. En seconde ligne, tout a été mis en œuvre pour outiller le personnel de 1718. Je voudrais d'ailleurs souligner qu'une collaboration inédite avec le réseau wallon de lutte contre la pauvreté s'est instaurée.

Deux de ses collaborateurs interviennent à temps plein d'ailleurs pour aider l'équipe du SPW.

Un site Internet bien sûr du Plan wallon de lutte contre la pauvreté a également été adapté et il y a près de 180 fiches informatives qui sont d'ailleurs très consultées.

Hier, je n'ai pas besoin de rappeler, mes chers collègues, toutes les mesures qui ont été prises.

Quant au précompte professionnel pour terminer, de 26 qui s'applique dans le cadre du chômage temporaire COVID, j'ai été sensibilisé par le réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Celui-ci a établi un inventaire des situations problématiques du ressort du fédéral qui impacte les revenus les plus faibles. Bien entendu, je relayerai ces problèmes à la *task force* fédérale qui s'appelle « le public vénérable » et qui s'est de mise en place dernièrement.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voudrais juste remercier M. le Ministre-Président pour sa réponse. Je pense que nous n'avons pas besoin de gaspiller notre temps et d'aller forcément au bout de la minute.

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CRISE
DU COVID-19 ET LES PERSPECTIVES DE
DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ACTION
DU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA
CRISE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon de :

- M. Di Mattia, sur « la crise du COVID-19 et les perspectives de déconfinement » ;
- M. Hazée, sur « l'action du Gouvernement dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). - Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie tout d'abord pour votre exposé particulièrement clair, structuré, qui reprend à la fois l'urgence, la relance et les nécessaires réorientations. Ma question s'inscrit dans la phase d'urgence dans laquelle nous sommes toujours lors du dernier Conseil national de sécurité, le confinement a été prolongé jusqu'au 3 mai prochain. Certaines mesures, dont la réouverture de magasins de bricolage et de jardinerie, ont été activées. Depuis lors, de

nombreuses hypothèses sont avancées quant à la date de déconfinement sans doute progressive et la façon dont celui-ci se réaliserait.

Inévitablement, il va dépendre de la situation sanitaire. Pourriez-vous faire le point quant à cette situation ? Quels sont les derniers avis reçus de la part des experts – que vous avez pu certainement rencontrer – concernant le déconfinement progressif ou pas ? Quelles sont les pistes qui se précisent d'ores et déjà par votre attitude demain lors du Conseil national de sécurité ? Enfin, de manière plus générale, comment se passe la collaboration entre les différents niveaux de pouvoirs que ce soit dans cette phase d'urgence et éventuellement également de relance voire de réorientation ? D'ores et déjà, merci.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, cette crise a aussi mis en relief toute l'importance de la coordination entre l'État fédéral et les entités fédérées, même si les carences fédérales sur un certain nombre de points sont particulièrement problématiques. Je voulais d'abord vous interroger sur l'état des concertations avec les autorités fédérales, que ce soit à travers le comité de concertation, le Conseil national de sécurité, les conférences interministérielles en particulier pour ce qui concerne d'une part les carences en matière d'équipements de protection. Je pense en particulier aux masques. Encore aujourd'hui une série d'institutions, de maisons de repos étaient en difficulté en termes de stocks de masques FFP2 ; compte tenu de la non-conformité du stock qui a été récemment livré. Je vous interroge également au niveau de l'état des concertations pour ce qui concerne l'amplification du dépistage et le calendrier mis en œuvre en la matière.

Enfin, sur les initiatives qui permettront la mise à disposition du grand public des masques pour chaque citoyen. Là aussi, on a vu un cafouillage assez extraordinaire et incompréhensible quant à cette production nationale annoncée il y a maintenant une semaine.

Je sais que ce sont des compétences fédérales, mais je sais aussi que le Gouvernement, fort opportunément, a lui-même pris des initiatives parfois pour pallier – parce que, dans l'urgence, il faut pouvoir agir – ou pour relayer un certain nombre de difficultés amenées et relayées par les pouvoirs locaux ou par une série de gestionnaires d'institutions. Dès lors, peut-on faire le point sur ces trois enjeux dans le dialogue interfédéral ?

Deuxièmement, à côté de cela, pouvez-vous nous informer des réflexions ou des impulsions prises par le Gouvernement à l'égard de la stratégie de déconfinement ? Bien évidemment, celle-ci mobilise la société à beaucoup d'échelles et le Gouvernement wallon travaille dans ses compétences, ne s'occupe pas

des compétences d'autres. Il y a aussi des interlocuteurs sociaux qui préparent un certain nombre de choses fort justement. Y a-t-il aujourd'hui des réflexions, des impulsions à partager en la matière ? Pour le reste, je vais alléger ma question puisque vous avez déjà abordé dans votre communication préalable les éléments relatifs en particulier à la perspective de redéploiement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Messieurs les députés, quelques mots puisque, Monsieur le Président, vous nous avez demandé d'être bref. Quelques mots d'explications quand même. D'abord sur le statut de l'épidémie. Six semaines après la première décision du Conseil national de sécurité, les experts, les scientifiques jugent les résultats sanitaires actuels encourageants. Vous savez qu'il y a un paramètre, que l'on utilise chez les scientifiques, un coefficient que l'on appelle « air zéro » de l'épidémie qui est passée de 3 à actuellement 0,8. En fait, il s'agit du nombre de reproductions de bases d'une infection qui peut être considérée comme le nombre attendu de cas directement généré par un cas particulier. Tant que ce coefficient est inférieur à 1, l'épidémie peut être considérée comme étant en voie de récession.

C'est donc un paramètre extrêmement important et, dans le déconfinement – je dirai quelques mots suite à la question de M. Hazée –, ce paramètre sera observé avec beaucoup d'attention parce que le déconfinement ne peut se faire que d'une manière lente et progressive et, bien entendu, la grande crainte des scientifiques est que, si ce paramètre dépasse la valeur 1, nous serions obligés de faire marche arrière et de prendre des mesures additionnelles.

Derrière ce paramètre, il y a bien sûr le nombre de personnes admises dans les hôpitaux, mais surtout les personnes qui sont en unités de soins intensifs. Vous savez qu'aujourd'hui, on est juste en dessous de 1 000. On est monté jusqu'à un peu plus de 1 200. Il est clair que 1 200 est déjà une situation proche de la saturation et vous avez vu à quel point les professionnels de la santé ont dû faire des efforts surhumains, efforts que nous devons saluer.

Sur l'aspect sanitaire et les équipements de protection, la Wallonie a passé des commandes : 30 millions de masques chirurgicaux, 6 millions de masques FFP2. Je ne veux pas jeter la pierre à qui que ce soit, on s'est trouvé devant une situation inédite, que personne n'avait imaginée, et l'on s'est trouvé une pénurie mondiale de masques. Il est vrai qu'à titre personnel, cela révèle, d'une manière percutante, qu'à force de ne pas avoir tenu compte des besoins stratégiques, et notamment des besoins de santé au sein de l'Union européenne comme de notre pays, on est quasiment totalement dépendants, encore pour un

certain nombre de semaines, de commandes que l'on passe notamment en Chine.

Nous avons commandé, nous avons distribué – tout n'est pas encore parvenu. Il y a eu certaines difficultés. Soyons de bons comptes : quand les masques arrivent à l'aéroport de Liège, ils sont examinés selon les catégories. Quand il s'agit de FFP2, ce sont les Affaires économiques fédérales qui examinent. Quand il s'agit des masques chirurgicaux, c'est l'Agence des médicaments. Il y a un examen visuel, un examen en fonction d'un certain nombre de documents administratifs. Ces masques sont alors libérés, ou pas.

Ceux qui ont été libérés ont fait l'objet d'une distribution via les gouverneurs de province.

Dans les derniers événements d'hier, des masques FFP2 avaient été libérés, mais il est apparu qu'un certain nombre de masques qui avaient été achetés par le Fédéral en même temps que la Wallonie ont été distribués et dans un des hôpitaux, celui d'Alost, les médecins ont trouvé que c'était un masque déficient.

Il y a eu dès lors un examen. On a considéré que ce masque était déficient. Très vite on a demandé de suspendre son utilisation. La Wallonie ayant demandé à deux laboratoires spécialisés de bien vérifier que les masques que nous avons distribués sont les mêmes ou pas que ceux examinés par le Fédéral, car nous avons le sentiment qu'il y a des lots différents. Il se pourrait que le lot wallon soit du même lot que le lot fédéral, mais il se pourrait aussi que ce soit un lot différent. On attend les réponses dans les prochaines heures et les prochains jours. Par rapport à cela, soyons clairs, ne jetons la pierre à personne. Je pense que tant au Fédéral qu'au niveau wallon, chacun tente de pallier la situation et de faire du mieux possible.

Par ailleurs, nous avons pensé à l'avenir. Nous avons pris contact avec l'entreprise Deltrian de Fleurus qui s'est vue confier un marché. On va produire des masques chirurgicaux chez nous pour une production de plus de 30 millions de masques par an. Cette production devrait commencer à la fin du mois de mai. Nous avons là anticiper la situation comme nous l'anticipons avec des installations de décontamination de masques.

Pour le déconfinement, pour répondre à M. Hazée, il y a un certain nombre de conditions. La première est celle que je vous ai indiquée, le R zéro. Il y a aussi une amplification des dépistages, des tests. Cela relève du Fédéral, mais celui-ci fait un effort pour accroître le nombre de tests. Nous pensons que toutes les personnes qui entrent en maison de repos, toutes celles qui entrent dans les hôpitaux, on pense aussi que dans les secteurs qui vont être déconfinés, s'il y a des demandes, on doit pouvoir y répondre, car le dépistage est un élément important de la connaissance de l'évolution de l'épidémie.

L'autre sujet d'actualité, c'est la mise à disposition d'un masque grand public. Ce que l'on appelle un masque de confort. Je voudrais rappeler ce que disent les scientifiques. Ils disent que quand nous mettons un masque ou un masque de confort, nous ne le mettons pas en disant que ce masque nous protège. Quand on met un masque, on évite, si l'on est malade, si l'on a de la toux, de propager des gouttelettes dans l'atmosphère ou vers un voisin.

Bien entendu, si un grand nombre de personnes – surtout dans des endroits confinés – met ce masque de confort, on accroît considérablement la sécurité des uns et des autres. Le masque de confort – en tissu, par exemple – ce n'est pas une sécurité pour soi-même. Cela évite de propager...

(Absence d'enregistrement)

Le masque de confort – tissu, par exemple – ce n'est pas une sécurité pour soi-même, mais c'est une sécurité...

M. le Président. - Puis-je demander à tous les membres de couper leur micro lorsqu'ils n'interviennent pas, car il y a des perturbations sur la ligne et nous entendons moins bien M. le Ministre-Président ?

Je vous rends la parole, Monsieur le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vous disais donc simplement que si nous prenons l'exemple du Grand-Duché de Luxembourg, il rend obligatoire le masque de confort en disant : « Vous mettez un masque, mais vous pouvez mettre une écharpe avec deux épaisseurs. Vous pouvez mettre un foulard ». C'est le principe de protéger l'autre en évitant de le contaminer.

Pour ce qui est de la collaboration avec le Fédéral, d'une manière générale, cela se passe d'une manière optimale. La Belgique est un pays singulier. On aurait pu croire que compte tenu de la complexité des institutions fédérées et fédérales, c'eût été chaotique, mais ce ne l'est pas du tout.

Je voudrais rendre hommage à Mme la Première ministre, Sophie Wilmès, qui a quand même réussi à faire en sorte que toutes les entités fédérées travaillent en symbiose, se parlent, coopèrent. Nous avons à la fois des réunions ministres-présidents et Première ministre et il y a aussi toutes les conférences interministérielles.

D'une manière générale, je suis assez satisfait et heureux de constater que notre pays, dans sa diversité institutionnelle, réussit à mener une politique cohérente et globale sur l'ensemble du pays.

Pour terminer, ce qui va se passer demain, je n'en sais rien. Nous allons écouter ce que les experts nous disent et, singulièrement, les experts qui ont été

désignés pour programmer le déconfinement. Ces experts du GEES remettent un rapport. Nous examinerons ce rapport avec attention et nous prendrons les décisions qui s'imposent. On doit prendre les décisions en faisant la balance de tous les intérêts – intérêts économiques, sociaux. On doit tenir compte des plus fragiles, mais la première des priorités reste la santé, d'abord pour les citoyens, car c'est une question qui peut être une question de vie ou de mort, et puis on doit aussi agir avec la prudence qui s'impose pour ne pas se retrouver dans trois semaines, dans un mois, dans une situation où il y aurait une nouvelle flambée de l'épidémie, d'infections, et que l'on serait obligés de recommencer à zéro.

On doit donc avancer, mais soyons clairs, on va devoir le faire de manière très réfléchie, étape par étape, lentement et avec beaucoup de prudence, mais on doit avancer.

Enfin, je voudrais rappeler que nous serons contraints de modifier nos comportements, comme nous le faisons maintenant, de ne pas se serrer la main, de ne pas s'embrasser, et cetera. On va devoir continuer à se laver les mains 10, 15, 20 fois par jour. On va devoir être extrêmement prudent et garder une hygiène très stricte parce que le virus ne va disparaître demain.

Toute la communauté scientifique mondiale regarde ce virus avec beaucoup de circonspection. Chacun étudie ce virus, mais il s'avère tout de même très singulier, très particulier, par rapport à d'autres virus que les scientifiques ont connus.

Nous allons donc déconfiner sur base des rapports d'experts. Nous avancerons, mais en étant prudent, et nous allons tous, citoyens, citoyennes, devoir vivre avec ce virus encore plusieurs mois.

M. le Président. - La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour l'ensemble des éléments évoqués. Ce qui est à retenir, c'est l'intérêt général de tous les citoyens, qu'ils soient de Wallonie, de Bruxelles ou de Flandre. Nous attendrons la réunion à laquelle vous assisterez demain et les conclusions auxquelles vous aboutirez.

Je me réjouis, à titre personnel et de mon groupe, sur le fait que l'ancrage territorial soit mis en avant. S'il y a bien un enseignement que cette crise nous enseigne, c'est le devoir d'être en lien avec le développement territorial. L'entreprise de Fleurus, le matériel qui sera utilisé pour le déconfinement, les masques, le dépistage, et cetera, tout cela devra sans doute se faire demain dans le cadre d'autres réflexions en lien avec nos possibilités et nos potentialités territoriales locales. Merci encore une fois.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie également le ministre-président pour ses nombreuses réponses, en particulier ses précisions pour ce qui concerne les masques FFP2 et les contrôles complémentaires que le Gouvernement wallon a commandés. J'espère que l'autorité fédérale pourra combler les lacunes qui subsistent encore dans les institutions qui en ont besoin le plus vite possible.

Deuxièmement, comme M. Di Mattia, je vous suis sur les leçons à retenir, en particulier en termes de relocalisation des activités.

Troisièmement, pour ce qui concerne le déconfinement, c'est un enjeu extrêmement difficile. Je vous ai entendu sur la nécessité du dépistage, je vous ai entendu sur la nécessité du masque grand public avec les limites que vous avez posées. Il s'agit en la matière d'assurer la disponibilité de ces masques si les obligations sont édictées par les autorités. On a toute une série d'initiatives sur le terrain qui pullulent et qui sont extrêmement salutaires, mais qui ne permettent pas encore d'assurer une disponibilité sur l'ensemble du territoire.

Humblement, au dépistage et aux masques, j'ajouterai la concertation avec les acteurs dans la mise en œuvre des directives qui seront prises par le Conseil.

Enfin, pour terminer, je remercierai le président d'avoir laissé déborder le temps, je pense que les réponses du ministre-président le nécessitaient.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'AIDE
INTERNATIONALE AUX PAYS DU SUD DANS
LA LUTTE CONTRE LE COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'aide internationale aux pays du Sud dans la lutte contre le COVID-19 ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, alors que la pandémie de coronavirus a déjà fait des milliers de victimes dans le monde et mis à l'arrêt une partie de la planète, les cas se multiplient maintenant également dans de nombreux pays du Sud, notamment en Afrique, où la barre des 1 000 décès a été atteinte. Le danger est grand de voir le nombre de malades exploser dans les grandes métropoles du Sud et leurs bidonvilles, où les conditions de vie y rendent le confinement extrêmement compliqué, et les villages sont souvent livrés à eux-mêmes.

En outre, les impacts de la crise ne sont pas que sanitaires. Les mesures prises sur l'ensemble de la planète ont des conséquences négatives dans de nombreuses régions du Sud, par exemple la fermeture des frontières empêche les marchandises de bien circuler et perturbe les chaînes d'approvisionnement alimentaire. En Afrique, les chutes du prix des matières premières vont plomber durablement des économies déjà très fragiles. Rappelons qu'un quart des Africains se trouve déjà dans une situation de sous-alimentation, vivant au jour le jour, repas après repas.

Monsieur le Ministre-Président, cette situation tragique m'amène à vous poser les questions suivantes.

Dans quelle mesure la Wallonie contribue-t-elle à la solidarité internationale à l'égard des pays du Sud, et en particulier africains, afin de lutter contre cette crise ? Comment cette solidarité se traduit-elle concrètement en termes de partenariats, de projets ?

Quelles sont également les propositions et positions portées et défendues par le Gouvernement dans les discussions, les négociations intrabelges et européennes dans ce dossier ?

Quelle est votre position sur la question de l'annulation des dettes africaines notamment prônées par le président français ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, déjà avant l'irruption du COVID-19, la situation alimentaire et nutritionnelle était malheureusement très critique sur le continent africain. Selon le récent rapport sur la crise alimentaire de l'Organisation des Nations unies, 135 millions de personnes étaient au bord de la famine en 2019. La pandémie risque donc d'aggraver le sort des populations sur le continent africain, c'est une évidence.

Au niveau européen, les ministres de la Coopération au développement ont donné leur feu vert au lancement de ce qu'ils appellent un paquet « Team Europe » le 8 avril. Cette initiative a été soutenue par la Wallonie. Elle vise d'ailleurs à soutenir les pays partenaires de l'Union européenne dans la lutte contre la pandémie et prévoit un soutien financier global de 20 milliards d'euros provenant des ressources existantes pour l'action extérieure.

Dans le contexte de cette initiative, la Belgique a défendu le soutien aux systèmes de santé nationaux avec un accent particulier sur la situation fragile, bien entendu, en Afrique notamment.

Quant à nous, nous avons rappelé que la Wallonie a également un rôle à jouer grâce à l'expertise développée dans le secteur de la santé dans nos programmes de coopération.

Nous avons également précisé que nous avons décidé d'examiner toute opportunité de réorienter les programmes consacrés au développement vers une riposte au COVID-19, au bénéfice de nos 11 pays prioritaires de coopération.

Il a ensuite été décidé que les actions planifiées avec nos partenaires de coopération seraient replanifiées dans le courant de l'année 2020, s'assurant notamment que les arrêtés de subvention mis à disposition des opérateurs seraient exécutés dans le courant du mois de novembre.

Enfin, j'ai demandé à WBI de réfléchir aux conséquences de cette crise sur nos programmes de coopération et aux solutions à y apporter.

Pour ce qui concerne l'annulation des dettes, notamment prônée par le président français, je dirais qu'outre les aides à apporter sur le plan sanitaire, un soutien financier et des annulations de dettes et de paiement des charges doivent être à mon sens proposés. Il s'agit toutefois d'une compétence fédérale, mais j'encouragerai, si faire ce peut, le Fédéral à agir, et l'on continuera à encourager nos équipes, particulièrement celles qui sont sur le terrain et à l'étranger.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci, M. le Ministre-Président, pour vos réponses, mais, comme vous le dites très justement, on peut se réjouir d'entrer dans le paquet « Team Europe », puisque, comme vous le dites tristement, les pays européens, dont la Belgique, font face à cette pandémie de plein pot, mais l'action au niveau national et régional ne peut occulter cette solidarité internationale tant au niveau sanitaire que socioéconomique.

Je crois qu'avec nos compétences et nos partenariats, M. le Ministre-Président, notamment, comme vous l'avez dit, en matière de santé et d'alimentation, nous avons un rôle à jouer dans la solidarité internationale, pour nous assurer que la crise sanitaire et socioéconomique ne devienne pas une catastrophe humaine et de crise alimentaire mondiale.

Globalement, on ne pourra sortir de cette crise que grâce à une réponse mondiale et multilatérale qui mise surtout sur la solidarité, le partenariat et la coordination.

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CRISE
DU COVID-19 DANS LE SECTEUR DE LA
CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
SOUTIEN AU SECTEUR DE LA
CONSTRUCTION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Cremasco, sur « la crise du COVID-19 dans le secteur de la construction et de la rénovation » ;
- Mme Schyns, sur « le soutien au secteur de la construction ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, l'aspect humain et sanitaire de la crise que nous vivons est bien entendu prioritaire. La gestion de ses conséquences sociales, environnementales et économiques est évidemment déterminante.

C'est dans ce cadre-là que je poserai à M. Borsus deux gros paquets de questions sur la construction et la rénovation, ce secteur qui pèsera lourd dans la relance et le redéploiement, comme il est mis dans cette note dont le nom temporaire est Get up Wallonia, si j'ai bien compris.

Je n'envisage pas ici, en parlant du secteur de la construction, que les chantiers et les entreprises qui les réalisent, bien que ce soit une partie lourde, mais toute la chaîne de la construction qui va des architectes, de l'administration, de ses entreprises et des chantiers, aux paysagistes et aménageurs de jardins. Je tiens vraiment à préciser que c'est toute la chaîne de la construction et rénovation et du début jusqu'à la fin.

Ma première question concerne l'examen des permis qui a été assez justement suspendu et je voudrais relayer les propos notamment du fonctionnaire délégué de la région de Charleroi qui appelle les porteurs de projets, je le cite : « à ne pas reporter leurs dossiers sous peine

de créer un bouchon qui compliquerait demain le respect des échéances ».

D'après ce fonctionnaire délégué, toutes les communes ne fonctionnent pas nécessairement de la même façon. Or, il faut continuer à instruire les dossiers qui peuvent l'être. En effet, le fait que les permis ne soient plus délivrés risque d'avoir des conséquences non seulement sur les trésoreries de tous les auteurs de projets, mais aussi de créer un problème d'engorgement à la reprise.

Le président de la Confédération de la construction ne dit pas autre chose.

Je voudrais donc savoir, Monsieur le Ministre, alors que l'on arrive à cette échéance de ces 30 jours de suspension d'instruction des permis, si cela va être prolongé. Quelles mesures précises seront-elles prises ? Quelles injonctions seront-elles données, aussi bien dans les pouvoirs locaux que dans les administrations régionales ?

J'en profite aussi, et j'ai un peu adapté ma question, pour vous poser la question de tous ces auteurs de projets qui, bien qu'ils n'ont pas été obligés de stopper leur activité, ont vu leur activité fortement réduite. Quel soutien, dans le contexte de l'annonce qui a été faite hier, sera-t-il fait à ces auteurs de projets ? Je pense évidemment aux architectes, mais aussi aux urbanistes, aux ingénieurs.

Le deuxième volet de ma question concerne les entreprises de construction à proprement parler. Même chose, leur activité a été fortement réduite. Quel est le soutien qui leur a été apporté de la part de la Région ? Plus particulièrement, le 17 avril, les partenaires sociaux ont bouclé un accord sur les modalités de reprise de chantiers le 4 mai. L'accord signé liste bien des règles précises de distanciation à imposer et un autocontrôle.

Cela sera très compliqué, notamment sur les chantiers, puisque vous savez que se succèdent pas mal de corps de métiers et je pense encore une fois que la construction, c'est aussi la rénovation, et même très certainement la rénovation dans le redéploiement de la Wallonie.

Dans toutes ces mesures qui ont été prises, quelles seront les actions entreprises par la Wallonie pour communiquer, pour respecter les conditions négociées, notamment par les syndicats, sur les chantiers et les chantiers de rénovation en particulier ?

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, ma collègue, Mme Cremasco, vient de le dire, le secteur de la construction sera essentiel pour permettre la relance de notre économie wallonne. Quand on voit que certains experts prévoient une récession historique pour

l'année 2020, les prévisions de septembre 2019, elles, signalaient quand même que si la Belgique pouvait assurer une forme de croissance pour 2020 c'était grâce à sa demande intérieure et notamment grâce aux investissements consentis par les ménages dans la construction.

Il n'y a évidemment pas que les ménages, mais on sait que ce secteur va jouer un rôle majeur.

Le 10 avril dernier, la Confédération de la construction faisait part de son incompréhension par rapport à l'absence du soutien wallon pour ce secteur.

Nous nous sommes, et mon président de groupe l'a déjà relayé à plusieurs reprises, également étonné par rapport à ce non-soutien. J'aurais aimé, Monsieur le Ministre, que vous puissiez expliquer pourquoi, à ce moment-là, vous n'avez pas souhaité faire rentrer ce secteur dans la prime de base de 5 000 euros alors que certains indépendants et certaines PME ont dû cesser leurs activités suite aux mesures mises en place par le CNS.

Depuis hier, et cela a été confirmé tout à l'heure par le ministre-président, on a confirmation que le secteur n'aura pas cette prime de 5 000 euros, mais qu'il émargera à la prime 2 500 euros en cas de baisse de son chiffre d'affaires de plus de 60 %. C'est une forme de consolation, mais il y a quand même des problèmes importants par rapport à cette iniquité dans les aides.

Ma première question est relative à ce choix des 2 500 euros.

J'ai trois autres petits points plus techniques que j'aurais souhaité vous soumettre également.

Le premier point concerne les gestionnaires de réseau qui, depuis le début de la crise, ont suspendu toutes leurs activités pour n'exécuter que les interventions urgentes. Le fait que l'on ne puisse pas effectuer de raccordement retarde le redémarrage de nombreux chantiers. Quelle impulsion pourriez-vous avoir, vous comme ministre, sur ces différents GRD par rapport à la reprise ?

Le deuxième point précis : on a appris que certaines entreprises de la construction évoquaient des cas de force majeure pour appliquer des pénalités à des ASBL, à des pouvoirs organisateurs, à des pouvoirs locaux ; des pénalités qui pouvaient aller jusqu'à 1 000 euros par jour en invoquant ce cas de force majeure. Quelle sera votre position par rapport à cela, étant donné que la Région wallonne a choisi maintenant de soutenir aussi ce secteur ?

Enfin, le troisième élément, déjà évoqué par ma collègue, pour ne pas être plus longue, il nous paraît intéressant et opportun de postposer la durée de validité des permis de construction pour ne pas léser ce secteur qui va redémarrer rapidement et qui viendra en soutien à

toute notre économie wallonne. Quelle est votre position par rapport à la mesure de prolongation de validité des permis ?

M. le Président. - M. Mugemangango a retiré sa question.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames les députées, que M. le Député ne s'étonne pas, il y a peut-être des éléments de réponse à la question qu'il ne me pose pas, mais dont il aura déjà néanmoins connaissance.

Voici quelques éléments. Le secteur de la construction est parmi les secteurs qui sont durement impactés par la crise que nous vivons. Si je prends et me réfère aux statistiques telles que communiquées par la Confédération de la construction le 9 avril dernier, il faut considérer que par exemple 39 % des entreprises de construction ont vu leur carnet de commandes très fortement diminué depuis la mi-mars et le début du quasi-confinement, puisqu'il y a eu différentes phases. Trente-trois pour cent font état d'une forte diminution de leur carnet de commandes, tandis que 23 % parlent d'un statu quo dans leur activité.

J'ai moi-même observé, moi qui suis très proche du secteur, des situations très contrastées, comme vous le signalez légitimement : un impact global évident, mais en même temps des activités qui étaient à l'arrêt complètement ou quasi complètement, qui étaient en ralentissement, certaines activités qui ont cessé puis repris, d'autres qui ont continué puis qui ont cessé, des impacts par exemple liés aux filières de disponibilité des matériaux de construction, à la négociation syndicale interne, fluide ou très compliquée, et encore beaucoup d'autres paramètres.

Il est à noter que le descriptif de cette situation est tel que le secteur lui-même l'a constaté, tel que j'ai pu l'observer, et ceci, malgré le fait que le secteur de la construction n'a pas été mis à l'arrêt sur base des décisions du Conseil national de sécurité, donc juridiquement mis à l'arrêt, dès l'instant où les conditions de sécurité pouvaient être respectées ; ce qui est possible dans un certain nombre de cas, ce qui est extrêmement difficile dans d'autres cas, ou ce qui entraîne mécaniquement un ralentissement de l'activité, par exemple lorsque les personnes ne peuvent pas cheminer ensemble dans un véhicule, lorsque certaines parties de l'activité ne peuvent être menées ou tout simplement lorsqu'un quart du personnel ou des équipes peut être présent sur un chantier, pour ne citer que quelques exemples. D'autres éléments de travaux à l'intérieur d'habitations étaient eux interdits, pour situer le cadre.

Cela explique la différence initiale de traitement, à la fois le caractère très contrasté du secteur. D'autre part, le fait que le secteur n'a pas été mis à l'arrêt par les décisions du Conseil national de sécurité explique la différence, comme pour un certain nombre d'autres secteurs, avec la première mesure telle qu'opérationnalisée le 27 mars par le lancement de la plateforme que j'ai évoquée.

Vous avez mentionné, Mesdames, la négociation difficile avec les partenaires sociaux ou entre partenaires sociaux visant à la reprise et à la définition des conditions d'activité dès le 4 mai par le secteur. On verra bien sûr quelles seront à cet égard les décisions plus transversales prises par le Conseil national de Sécurité. En ce qui me concerne, je plaide évidemment avec détermination pour que les activités qui peuvent s'exercer dès l'instant où les conditions de préservation de la santé, de la sécurité sont rencontrées que les activités puissent se poursuivre.

C'est ainsi que le Gouvernement a décidé de la prolongation de la suspension des délais de rigueur, mais il a choisi la prolongation minimale puisque les délais de rigueur sont suspendus jusque et y compris le 30 avril prochain.

Une circulaire est disponible depuis hier fin de journée, je pense à la fois sur le site de mon département et aussi sur le site de l'Union des villes et communes de Wallonie, et explique les différents éléments de calcul de cette reprise des délais de rigueur.

Vous savez que la formule que nous avons choisie est une formule serrée, si je puis dire, qui tient compte du droit aux uns et aux autres dans les procédures, dans les enquêtes publiques, et cetera, mais qui, en même temps, est une procédure qui réactive automatiquement le solde des délais de rigueur, tel qu'il a été figé au moment du début de leur suspension. Soyons très clairs, si une enquête publique, par exemple, durant 30 jours avait déjà été menée pendant 20 jours avant la suspension des délais de rigueur, il resterait 10 jours qui recommenceraient le 1er mai. Il en va ainsi pour l'ensemble des procédures.

Comme Mme Cremasco l'a indiqué et le fonctionnaire délégué de Charleroi très opportunément et très adéquatement, ceci n'empêche pas de travailler dès l'instant où, toujours, les mêmes conditions sanitaires sont respectées. Des permis sont délivrés aujourd'hui dans un grand nombre de communes. Je dois vous indiquer que la Commission des recours sur les permis et la Commission des implantations commerciales fonctionnent depuis cette semaine en mode vidéoconférence.

Vraiment, mon message à l'ensemble des villes et communes de Wallonie est de dire : « Préparez un maximum de dossiers, bien sûr dans le respect des

règles juridiques et des règles de prévention sanitaire, mais évitez tout goulot d'étranglement ».

Je serai très minutieux, Monsieur le Président, dans le suivi de l'ensemble des procédures. Mon administration s'est d'ailleurs spontanément mise en ordre de marche pour être en capacité de traiter tout ce qui peut l'être aujourd'hui et d'absorber les dossiers à venir.

Je me permets également d'indiquer que l'aspect de gestion des intercommunales – j'ai déjà pris certains contacts que je dois poursuivre avec les intercommunales et tous les intervenants – de manière à ce que ce qui permet à la construction, à l'emploi, aux travailleurs, à l'ensemble de la filière, de reprendre, ce toujours dans les mêmes conditions. Il s'agit bien de l'équipement des chantiers. Il s'agit d'un certain nombre de raccordements ou d'autres éléments.

J'ajoute que sur le point « force majeure », j'ai effectivement observé que, dans certains cas, des entreprises évoquaient la force majeure pour suspendre leurs délais d'exécution du chantier – je peux le comprendre –, mais, par ailleurs, maintenaient la location et les frais, par exemple, d'installation des équipements de chantier. Bien que je n'ai pas eu beaucoup de cas de ce genre, je compte, à cet égard, avoir une concertation avec les acteurs de manière à ce que l'on puisse s'accorder sur la notion de force majeure.

Je termine en indiquant que le secteur de la construction est éligible à la fois au dispositif que nous avons mis en place hier concernant cette possibilité d'aide sous forme de garantie à la fois pour les grandes entreprises à travers nos outils que sont SRIW, SOGÉPA, SOWALFIN, suivant la nature de l'activité. Le nouveau produit qui est évoqué par le ministre-président et qui permet un prêt à un taux extrêmement favorable à travers la SOWALFIN et la SOCAMUT est également à disposition ainsi que la prime de 2 500 euros pour celles et ceux, dans la construction également, qui feraient, à travers la production du droit passerelle ou la mise au chômage économique d'au moins la moitié de leur personnel, et ce, pour cas de force majeure, la démonstration que leur activité a été effectivement ralentie.

Néanmoins, ce que demandent les secteurs, c'est aussi du travail et c'est en ce sens que, à la fois la relance du plan Infra, de l'ensemble des investissements, des commandes publiques comme privées, me semble une réponse extrêmement importante également pour l'ensemble du secteur, dans les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans la protection des travailleurs.

Je crois cependant aujourd'hui que l'on doit être tous mobilisés pour permettre à tout ce secteur absolument capital de travailler. Cela vaut aussi pour les connexions vers les notaires, vers les agences immobilières et

d'autres éléments. J'ai un plan de bataille, si je puis dire positivement, très structuré pour soutenir cette dynamique de relance.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. Concernant le premier volet de ma question, la suspension des délais, vous avez répondu très précisément, au passage en faisant un petit appel aux pouvoirs locaux et à instruire tout ce qui pouvait être instruit, avec le bon signal de la Commission des recours notamment qui reprenait en téléconférence. C'est parfait, le message doit être clair et qu'il faut à tout prix éviter des conséquences inutiles, soit d'engorgement, donc de trésorerie, et cetera. Cette reprise progressive est un bon signe, que le message soit clair.

Par rapport à la déclinaison des conditions de reprise des chantiers, qui était l'autre partie de ma question, qui va avoir lieu le 4 mai, peut-être que la communication peut encore être renforcée pour être claire, pour qu'il n'y ait pas de cacophonie entre les différents niveaux de pouvoir, les différentes régions.

Je pense encore et toujours aux chantiers ô combien importants et substantiels de rénovation, où c'est complexe et où il faudra à minima que la communication soit claire. Vous savez que l'ensemble des contrôles de chantiers qui ont été négociés, ce n'est pas de la petite bière, qu'il y a du lourd, donc que l'ensemble de ces contrôles puissent être menés à bien, pour que tout le monde soit dans des conditions sanitaires favorables et que, en même temps, cela puisse reprendre de la meilleure façon possible.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je rejoins Mme Cremasco sur l'enjeu des permis, puisque l'on a eu une réponse claire. Je suis cependant toujours dubitative, Monsieur le Ministre, par rapport à la manière dont l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 23 mars n'est pas clair. Les entreprises non essentielles doivent se mettre à l'arrêt si elles ne peuvent pas respecter la distance sociale et sanitaire entre leurs employés ou ouvriers. C'est le cas pour certaines de la construction. Pourquoi alors ces cas-là n'ont-ils pas été visés dans l'arrêté du Gouvernement wallon ? Cela conforte simplement ce que l'on a demandé déjà depuis un certain temps, de faire sauter ces fameux codes NACE de l'arrêté.

Je trouve que l'approche flamande a été plus claire : celles qui sont fermées à cause des décisions du 23 mars peuvent bénéficier de la prime de base sans restreindre en fonction du code NACE. C'est un premier élément. On arrive donc, malgré le soutien que vous avez amené en plus hier et que vous avez confirmé ce matin, à des situations qui vont être de vraies distorsions, notamment pour certains petits indépendants. Un garagiste va pouvoir bénéficier du soutien de 5 000 euros, puisqu'il

ne pouvait plus ne faire que des réparations, mais un plafonneur ou un chauffagiste, lui, ne pourra être aidé qu'à hauteur de 2 500 euros. Il reste là une distorsion qui, à nos yeux, ne s'explique pas.

Enfin, sur les pénalités de force majeure, je vous ai entendu dire que vous alliez concerter le secteur notamment par rapport à la location des équipements de chantier, et cetera. Je vous demande vraiment de négocier aussi avec eux tout cet enjeu des pénalités qui seraient alors faites à ceux qui ont décidé le chantier, que ce soit des ASBL ou des communes, et qui se retrouvent dans des situations à devoir payer des pénalités alors que, d'autre part, la Région wallonne aide de manière proportionnelle le secteur.

Sur les GRD, vous n'avez pas répondu, mais c'est vrai que c'est une question...

M. le Président. - Vous avez déjà dépassé votre temps d'une minute.

Mme Schyns (cdH). - Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci de votre compréhension.

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION ÉCONOMIQUE DES
INDÉPENDANTS »**

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
AIDES ÉCONOMIQUES MISES EN PLACE PAR
LE GOUVERNEMENT WALLON EN RÉPONSE À
LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
SOUTIEN EN LIGNE POUR LES PETITS
COMMERÇANTS FACE À LA CRISE DU
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
MÉCANISMES DE PROTECTION DES
ENTREPRISES WALLONNES »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE
EN PLACE D'UN PLAN DE SAUVETAGE DU
SECTEUR DE L'HORECA »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
PRIMES OCTROYÉES AUX INDÉPENDANTS
PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
COMPARAISON DES MODÈLES FLAMAND ET
WALLON EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX
INDÉPENDANTS ET PME FACE À LA CRISE DU
COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Frédéric, sur « la situation économique des indépendants » ;
- M. Bierin, sur « les aides économiques mises en place par le Gouvernement wallon en réponse à la crise sanitaire du COVID-19 » ;
- Mme Goffinet, sur « le soutien en ligne pour les petits commerçants face à la crise du COVID-19 » ;
- M. Tzanetatos, sur « les mécanismes de protection des entreprises wallonnes » ;
- M. Mugemangango, sur « la mise en place d'un plan de sauvetage du secteur de l'HORECA » ;
- M. Mugemangango, sur « les primes octroyées aux indépendants pendant la crise du coronavirus » ;
- Mme Schyns, sur « la comparaison des modèles flamand et wallon en matière de soutien aux indépendants et PME face à la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, effectivement j'avais déposé une question que je vais devoir un peu adapter en fonction des décisions qui ont été prises hier par le Gouvernement, décisions dont je me réjouis.

Ce que vous avez décidé, avec le Gouvernement wallon, de mobiliser 285 millions d'euros supplémentaires pour les PME. Ce qui porte ainsi le total à 518 millions d'euros.

Ces nouvelles mesures et l'extension des secteurs visés par l'indemnité forfaitaire, faut-il le rappeler, à un défiscalisé de 5 000 euros, répondent en fait aux inquiétudes que je formulais d'emblée et qui nous remontaient en fait du terrain.

Si je me limite à ce que j'ai lu, les secteurs concernés sont bien, et je demanderai confirmation, les commerces et réparations d'automobiles et de motocycles, arts, spectacles et activités récréatives, salles de sport,

activités sportives et de loisirs, intermédiation en achats, ventes, et location de biens immobiliers, et enfin salles de cinéma.

Par ailleurs, votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, a décidé d'une seconde indemnité compensatoire unique et forfaitaire de 2 500 euros qui sera accordée aux indépendants et aux entreprises ayant dû interrompre substantiellement leurs activités en mars et en avril 2020 et qui ont bénéficié du droit de passerelle complet pour les mois de mars ou avril.

Mes questions, pour faire bref, sont donc les suivantes.

En ce qui concerne cette indemnité de 5 000 euros pour les nouvelles PME qui en feraient la demande, ils pourront introduire ces demandes à partir du 27 avril via la plateforme. J'aurais voulu vous demander quand ils peuvent espérer voir cette aide effectivement versée sur leur compte en banque. Quel est le délai entre l'introduction de la demande et le versement effectif de l'aide ? Et l'on sait effectivement que les besoins en cash sont extrêmement importants.

En ce qui concerne une indemnité compensatoire de 2 500 euros, j'aurais aimé que vous nous donniez un peu plus de détails, nous préciser qui est effectivement concerné. On a entendu parler du secteur paramédical, par exemple. Est-il concerné ? Quelle sera la procédure d'introduction des demandes ?

J'aurais aimé aussi que vous nous expliquiez de façon un peu plus pointue ce que vous entendez exactement par « interruption substantielle ».

Enfin, également en ce qui concerne cette seconde indemnité compensatoire, il y a eu des informations divergentes dans la presse où l'on dit que pourraient en bénéficier ceux qui ont eu le droit de passerelle complet pour les mois de mars ou avril. Et l'on a lu dans la presse dans plusieurs articles que l'on disait mars et avril. C'est un mot, mais c'est un mot qui a toute son importance.

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez me donner.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, cela a été dit, l'immense majorité des secteurs économiques en Wallonie est en difficulté.

D'une part la SRIW, les outils économiques de manière générale, ont été chargés d'accentuer leur soutien en gelant les prêts en cours, en renforçant les prêts et garanties déjà octroyés et en octroyant de nouveaux prêts à hauteur de 200 000 euros pour soulager la trésorerie des PME qui en auraient besoin.

Pouvez-vous nous faire part de votre analyse globale de la situation économique et avez-vous déjà des chiffres du nombre d'entreprises en risque de faillite en raison de la crise ?

Enfin, combien de prêts et de garanties ont-ils été accordés par les outils économiques dans le cadre de ces aides décidées le 18 mars et à quelles conditions ?

D'autre part, le Gouvernement avait tout d'abord prévu 233 millions d'euros afin d'octroyer des aides à certaines PME particulièrement touchées par la crise et aux indépendants.

Pouvez-vous chiffrer le nombre de demandes reçues à ce jour ?

Des mesures complémentaires ont été décidées hier, cela a été dit, un montant total de 285 millions d'euros pour, à la fois élargir le *scope* de la prime de 5 000 euros à différents secteurs et aussi pour étendre la prime de 2 500 euros à tout indépendant ayant bénéficié du droit passerelle pour un mois complet, en mars ou avril.

Confirmez-vous que par ce biais tous les secteurs, tous les indépendants qui en ont besoin et qui étaient non initialement couverts peuvent finalement l'être ?

Enfin, d'après des témoignages que nous recevons, les délais d'obtention de l'indemnité forfaitaire de 5 000 euros serait potentiellement assez longs, dans certains cas en tous cas.

Pouvez-vous préciser le délai moyen entre la date d'introduction de la demande et la date de son versement ? Quelles dispositions sont-elles éventuellement mises en place pour raccourcir ce délai ?

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Monsieur le Ministre, mon intervention va davantage s'orienter sur le commerce de proximité puisque, suite aux mesures du Conseil national de sécurité du 12 mars dernier, une très grande partie de nos commerçants de proximité « traîne la patte ».

Des aides fédérales et régionales ont été mises en place afin de les aider. Cependant, elles sont loin d'être suffisantes et la crainte de voir certains fermer leurs portes définitivement est loin d'être une illusion de l'esprit. Cette crainte est d'ailleurs attisée par la concurrence du commerce en ligne qui – pour sa part – prospère davantage encore grâce à la crise que nous traversons.

Ainsi, récemment, nous avons appris que le géant américain Amazon, qui envisageait à la mi-mars d'engager 100 000 personnes pour satisfaire à la demande des commandes en ligne, a revu à la hausse sa demande de main-d'œuvre et envisage maintenant

d'engager 175 000 personnes ; preuve que le commerce en ligne s'en sort bien dans cette crise.

Face à cette situation, dans certains pays, la justice a été saisie de la question. Ainsi, il y a quelques jours, saisi d'une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui », le tribunal judiciaire de Nanterre a imposé à Amazon de restreindre l'activité de ses entrepôts aux produits dits essentiels. « Amazon France Logistique a de façon évidente méconnu son obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés, ce qui constitue un trouble manifestement illicite », a indiqué le tribunal.

Ne pensez-vous pas que pareille décision devrait également être prise dans notre pays ? Une action du Gouvernement fédéral ou du Gouvernement régional n'est-elle pas envisageable ?

Cependant, cette situation est également interpellante, car plutôt que de devoir combattre le commerce en ligne, nous devrions depuis longtemps permettre à nos commerçants, petits producteurs et artisans de jouer avec ces outils. Dès lors, quelles seraient les initiatives que vous pourriez mettre en place en ce sens au-delà de ce qui existe déjà qui sont les cours en ligne qui se font en partenariat avec le SNI et Digital Wallonia ? Pour le cdH, la question de nos commerçants locaux est essentielle et nécessite sans aucun doute une attention particulière dans cette crise.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, depuis la crise liée au COVID-19, de nombreuses entreprises font face à des difficultés importantes. C'est d'autant plus vrai que certaines études évoquent même que 60 % des entreprises recensées pourraient ne pas survivre à cette crise.

J'ai pris hier connaissance des mesures de soutien allouées en complément de celles qui avaient déjà été ordonnées depuis le début de cette crise. Je m'en réjouis et je remarque que certains collègues, à travers leurs questions, abordent ces éléments.

Cependant, ma question vise à prendre la température des entreprises wallonnes cotées en bourse qui ne sont pas épargnées non plus, notamment avec la chute des cours.

Cette situation pourrait avoir des conséquences dommageables et provoquerait la délocalisation si une OPA était initiée par des sociétés étrangères.

À ce jour, de nombreux outils existent pour se protéger d'une telle situation – le flottant minoritaire, le double vote aux actionnaires historiques, la prise de participation par nos outils financiers wallons –, mais je souhaitais savoir, Monsieur le Ministre, quelle était l'étendue de ce risque, étendue qui est fluctuante au fur

et à mesure que la crise passe. C'est une crainte qui est partagée par l'Union wallonne des entreprises.

Si ce risque devenait de plus en plus présent, quelles seraient les pistes à examiner pour renforcer la protection de nos entreprises dans ce contexte ?

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre, on l'a dit et cela va être répété plusieurs fois au cours de cette réunion, mais aussi au cours de ces prochaines semaines, les indépendants sont dans une situation très compliquée. Selon un sondage de l'UCM, seul un indépendant sur dix a pu maintenir ses activités pendant la crise du coronavirus, et même un tiers explique qu'il ne pourra pas reprendre ses activités après la crise du coronavirus. Un secteur frappé en particulier est celui de l'HORECA. Le 18 avril, dans la presse, votre collègue, M. Jeholet, disait qu'il serait peut-être intéressant de se pencher sur un plan HORECA afin de sauver le secteur.

La question est de savoir si l'on pense à un tel plan pour soutenir le secteur. C'est quand même un secteur qui rassemblait, en juin 2018, 32 000 travailleurs, soit 3 % de l'emploi total au niveau wallon. Ma question est de savoir si vous envisagez un tel plan pour pouvoir soutenir ce secteur.

M. le Président. - Vous gardez encore la parole pour poser votre deuxième question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre, c'était une question par rapport aux primes octroyées aux indépendants qui n'avaient pas droit à la prime de 5 000 euros. On peut féliciter la résistance des indépendants qui ont insisté pour être aussi aidés et soutenus parce qu'ils n'avaient pas droit à cette prime de 5 000 euros. Maintenant, il y a cette prime de 2 500 euros, c'est une bonne mesure, qui vient tardivement, mais qui est importante.

Ma question est de savoir, par rapport à toutes ces personnes qui ont introduit une demande pour avoir cette prime de 5 000 euros, quel est le degré actuel de traitement des dossiers, puisque j'entends aussi que l'on tarde à voir cette prime arriver.

Pour la prime de 2 500 euros, quelles sont les modalités concrètes pour pouvoir avoir accès à cette prime ? À votre avis, quel sera le traitement de ce genre de dossier ?

Enfin, au rang des difficultés rencontrées actuellement par les indépendants, vous aurez vu comme moi que maintenant un certain nombre d'indépendants se retrouve même dans la situation de devoir demander des colis alimentaires. C'est dire la situation difficile qu'ils sont en train de vivre. C'est dire aussi l'urgence qu'il y a à régler ce type de dossier.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit et bien dit par mes collègues, à savoir les nouvelles mesures qui ont été décidées hier. Je l'ai dit dans ma réplique tout à l'heure : pour nous, le système flamand apparaissait comme plus équitable puisqu'il y avait une prime de nuisance pour les entreprises qui étaient obligées de fermer et une prime de compensation d'un moindre montant pour celles qui n'auraient pas fermé, mais qui ont eu des conséquences économiques importantes.

L'approche qui a été choisie, à savoir celle des codes NACE, ne nous paraît toujours pas optimale, puisque aujourd'hui j'ai entendu certains collègues demander si cela couvrirait bien l'ensemble des personnes concernées, donc de tous ceux qui ont eu des baisses d'activité importantes. C'est pour cela que vous ne m'en voudrez pas si je reviens avec des secteurs précis, Monsieur le Ministre.

On a constaté que, en tout cas au niveau de la prime régionale de 5 000 euros, le secteur de la construction, on en a longuement parlé, n'est pas concerné, que celui des activités paramédicales – les kinés, les podologues –, ce serait bien d'avoir des précisions de votre part. D'autres activités comme des activités d'enseignement, des formateurs en entreprise et en établissement scolaire qui enseignent les premiers soins, l'ergonomie, l'éducation à la santé, la prévention sur le lieu de travail, et cetera, ce sont des secteurs assez précis et l'approche par code NACE fait en sorte que l'on se dit qu'il y a peut-être encore des personnes qui ne sont pas visées. Pouvez-vous alors faire la lumière sur cet enjeu des personnes, indépendantes ou PME, concernées ou pas par les différentes aides de 5 000 euros et 2 500 euros.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Messieurs les députés, merci pour vos questions et aussi pour votre intérêt par rapport à l'ensemble des situations des PME, des indépendants, du tissu socioéconomique de notre Région. Merci globalement pour votre soutien.

On le sait, les sommes mobilisées sont vraiment considérables. On parle, au total, le ministre-président l'a rappelé tout à l'heure, de 518 millions d'euros d'indemnités compensatoires. Il convient d'y ajouter les aides à la recherche, plus de 25 millions d'euros. Il convient d'y ajouter les sommes mobilisées pour pouvoir activer les leviers de garantie, que ce soit à travers les dispositifs augmentés à travers le SRIW,

SOGEPA, SOWALFIN ou à travers le dispositif Ricochet.

Madame Schyns insiste absolument pour indiquer que l'on n'aurait pas dû agir de la sorte. Si j'ai bien lu votre dernier communiqué, vous demandiez un complément de 100 millions d'euros. Nous sommes dans cette deuxième vague à 284 millions d'euros, plus les aides à la recherche, plus que le dispositif Ricochet de 45 000 euros de prêts et donc on est allé bien au-delà de ce que vous évoquez. Pourquoi ? On a souhaité couvrir vraiment un maximum des situations des acteurs économiques qui relèvent de ces dispositifs-là, vous l'avez mentionné, la Flandre a choisi une autre forme d'organisation. J'attire votre attention sur le fait que la publication des modalités du deuxième dispositif mis en place par nos collègues au nord du pays a été publiée le vendredi 17 avril, si j'ai bonne mémoire, donc très récemment quant à ses modalités.

Lorsque vous regardez l'ensemble des dispositifs, en ce compris les garanties, en ce compris l'action de nos outils économiques et de nos administrations, je pense que vraiment la Wallonie, en plus, bien sûr, des mesures sociales, en plus des mesures destinées aux acteurs médicaux, paramédicaux, d'hébergement dans les maisons de repos, dans les institutions, les acteurs sociaux, l'engagement des 140 psychologues...

Je dois dire que l'ensemble des mesures, la batterie de mesures déployées par la Région wallonne en matière économique, sociale, de garantie des soutiens pour le secteur associatif, et cetera, je pense que la réponse est très forte, mais légitime. La crise est exceptionnelle, la réponse doit donc être elle-même exceptionnelle.

Je voudrais vraiment indiquer que nos administrations se sont mobilisées. Je saisis cette opportunité vraiment pour les remercier très fortement pour mettre en place ces dispositifs. Je pense notamment bien sûr à notre administration de l'économie, de l'emploi et de la recherche, l'ancienne DGO6 : 70 personnes se sont portées volontaires pour gérer ce dispositif. Je vais le chiffrer directement, mais l'arrêté du Gouvernement et pris le 20 mars et, le 27 mars, la plateforme est mise en place. La plateforme, ce n'est pas un tableur Excel, mais bien une plateforme susceptible d'accueillir 53 654 dossiers au moment où l'on se parle, plus évidemment les extensions que je viens de mentionner. J'associe vraiment à ces remerciements les autres acteurs, à la fois de l'Agence du numérique, de Sodexo, qui nous ont aidés gracieusement pour la mise en place de cette plateforme ; les travailleurs et travailleuses et les acteurs du 1890 de la SOWALFIN venus spontanément travailler le week-end pour répondre aux questions des indépendants ; des agents du FOREm venus apporter renfort ; d'autres agents. J'y associe bien sûr la SOGEPa, la SRIW. Je veux vraiment vous convaincre

que tout le monde dans son département est vraiment au maximum et s'est mobilisé pour répondre à la situation.

J'insiste aussi sur le fait que nous parlons d'un des chapitres seulement de l'action socioéconomique au sens large du Gouvernement puisque, dans le même temps, nous avons initié directement les recherches et la mobilisation des acteurs pour créer une filière de production de masques chez nous, en Wallonie. Deltrian, après la création d'une *task force*, a été sélectionnée pour ce faire. Nous avons créé une filiale juridique, une *newco* dans laquelle la Région wallonne a 49 % de participation pour être en mesure de produire chez nous, dès le mois prochain, des masques chirurgicaux. Vous avez évoqué les filières de décontamination avec l'Université de Liège et une série d'autres intervenants du secteur de la recherche, BioWin et d'autres. On a lancé tout ce qui pouvait être fait pour pouvoir décontaminer donc réutiliser des masques.

Il en va de même concernant le soutien à la production de tests et d'autres éléments encore très importants dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Je résume ici parce qu'il y a encore d'autres actions.

Pour être très précis par rapport à l'approche du Gouvernement, je redis la ligne du premier arrêté, c'est : « celles et ceux qui, par décision du Conseil national de sécurité, étaient à l'arrêt » ; point.

On a ensuite tenu compte des activités qui, en conséquence, et notamment dans cette décision, dans le premier chapitre de la décision qui a été prise hier, on a étendu à celles et ceux qui – ils ne sont pas obligatoirement fermés –, en conséquence et de facto, sont quasi totalement à l'arrêt. L'exemple que vous avez cité, ce sont les garages. Ils sont autorisés à faire des réparations urgentes. Mais même un entretien n'est pas une réparation urgente au sens de la législation. À la limite, changer ses pneus, dès l'instant où vous n'êtes pas en panne, ne l'est pas, bref, il n'y a quasiment rien. Renseignez-vous. Et donc, on a tenu compte de cette ligne-là, on a donc inclus le commerce de détail d'automobile et de motocycles, on a inclus les cinémas, on a inclus les agents immobiliers en ce qui concerne l'intermédiation, achat, vente, location de biens immobiliers pour le compte de tiers, les activités récréatives, sportives et culturelles ; ce qui est traduit par un code NACE. Je ne suis pas un passionné de codes NACE, je ne lis pas la nuit des codes NACE.

Pourquoi un code NACE ? Parce qu'un code NACE identifie la nature d'une activité pour une entreprise.

Vous me faites un long discours sur la construction, mais la construction, si j'appliquais ce que vous me dites, vous seriez déjà à une fois et demi ce que vous avez demandé comme budget. Les statistiques de la Confédération de la construction elle-même montrent que le secteur est globalement très touché. Cependant, il y a 20 % qui travaillent quasi comme avant. On doit

donc tenir compte de ces diverses réalités et c'est ce que le Gouvernement fait de façon très offensive.

En ce qui concerne l'indemnité compensatoire, elle vise effectivement tous celles et ceux dont l'activité est substantiellement ralentie et c'est ce caractère important.

J'ai cité moi-même, à l'instar d'ailleurs de ce qui se fait à Bruxelles ou en Flandre, les 60 % de ralentissement de l'activité pendant la période de confinement, de fermeture de la mi-mars environ à la fin avril, environ. Comment prouve-t-on cela ? Effectivement, en montrant que l'on a bénéficié du droit passerelle complet pour les périodes de mars et d'avril, comme l'a indiqué le ministre-président dans son propos introductif.

Par ailleurs, si l'on est une société, que l'on emploie du personnel, on montre effectivement que la moitié de son personnel est en chômage temporaire.

Enfin, on déclare effectivement que l'on s'est bien trouvé dans cette situation de perte substantielle de revenus.

On doit, par ailleurs, relever de catégories : ne pas être une grande société, avoir des conditions de base de paiements de cotisations telles qu'on les retrouve dans le premier dossier.

Quelques précisions concernant l'autre mesure.

Vous savez que le niveau fédéral a pris beaucoup de mesures et je les salue. À la fois l'ensemble des possibilités de garantie des crédits bancaires existants pour les prolonger ou d'octroi de nouveaux crédits avec la garantie fédérale suivant les modalités que vous connaissez, les reports d'échéances de cotisations sociales, les reports d'échéances de paiements de la TVA, par exemple, la mise en place du droit passerelle que nous venons d'évoquer et encore d'autres dispositions.

Nous avons ajouté, pour celles et ceux qui ne seraient pas éligibles à ce que je viens de dire depuis le début de ma réponse, une possibilité de se financer à travers la SOWALFIN et sa filiale la SOCAMUT en prêt subordonné.

De quoi s'agit-il, pour être très précis ? En fait, il s'agit d'un dispositif suivant lequel vous pouvez solliciter auprès de votre organisme bancaire – donc la porte d'entrée c'est l'organisme bancaire –, un crédit de maximum 45 000 euros. Cela peut être 15 000 euros, 20 000 euros, cela peut être une somme intermédiaire.

Cette somme vous est prêtée à concurrence de deux tiers par la banque et d'un tiers par la SOWALFIN-SOCAMUT.

De plus, la SOWALFIN garantit 75 % de la partie prêtée par la banque, c'est-à-dire les deux tiers. Donc, il

y a une forme de garantie complémentaire apportée par la SOWALFIN.

La partie publique est à zéro pour cent d'intérêt. Il y a par ailleurs une franchise de remboursement en capital de six mois et en outre une durée de développement maximum de cinq ans.

Quel est le but ? Le but est de permettre à l'indépendant qui passe ou qui tente de passer la période actuelle de disposer de la trésorerie minimale, de la solvabilité minimale, pour pouvoir reprendre en achetant à nouveau des fournitures, en payant ses charges fixes et d'autres éléments encore. On a prévu une durée suffisamment longue pour permettre que la charge ne devienne pas une contrainte qui, elle-même, pèse, voire amène les entreprises à s'écrouler.

Vous avez évoqué les statistiques. Vous avez raison. Suivant l'ampleur et la durée de la crise, on a des statistiques. Le SNI, ce matin, évoquait 15 % d'entreprises en danger de faillite.

Aujourd'hui, regardez les statistiques sur l'évolution de la chute éventuelle ou potentielle du PIB. On voit au fil du temps, des évolutions – des études parlent d'une fourchette de 5 à 7 % de diminution du produit intérieur brut, globalement. Je pense que lorsque nous aurons dans quelques jours une vision plus globale du développement dans le temps de la crise et aussi de la crise chez nos partenaires principaux, nous y verrons plus clair.

Je suis très sensible à ce que vous avez indiqué.

Tout d'abord, sur les chiffres, j'ai indiqué 53 654 dossiers introduits, 10 315 dossiers avaient déjà été payés ce matin, 31 000 dossiers font l'objet d'une demande de renseignements complémentaires. Pas de crainte, dans ces demandes complémentaires, il y a de tout. Simplement, le numéro de compte ne correspond pas au numéro officiel enregistré sur les bases légales. Il y a eu un changement récent de code NACE. Je tiens à le dire, si un certain nombre nous écoute, il y a beaucoup de croisements mécaniques et informatiques pour déceler toute attitude anormale puisque l'on sait qu'il pourrait y avoir quelques tentations d'activités récentes. Il ne sert à rien de créer quoi que ce soit maintenant puisque tout a été figé à un moment où l'information concernant ces primes n'était pas encore connue de sorte qu'automatiquement, c'est détecté et le dossier ressort.

Il y a, par ailleurs, 11 000 dossiers qui sont en cours d'analyse. Ces 70 personnes que j'évoquais tout à l'heure au sein de notre administration ont fait un travail incroyable. Quand vous voyez le nombre de dossiers dans un délai de temps aussi bref... Mon objectif, Monsieur le Chef de groupe, est effectivement que l'ensemble des paiements puisse être réalisé aussi rapidement que possible. On a eu par ailleurs 16 700 demandes de renseignements au *helpdesk*, dont

92 % ont été traités à ce stade-ci et ont fait donc l'objet d'une réponse. Même si, bien sûr, le plus vite est le mieux... Quand quelqu'un est en difficulté, chaque jour compte. Je suis totalement conscient de cela, mais mesurons ensemble le chemin déjà parcouru.

Le plan Get up Wallonia de relance économique mérite à lui seul, plusieurs interpellations. Il fait l'objet d'une coordination par le ministre-président et de responsabilités en fonction des trois *task forces* qui ont été mentionnées. J'aurai l'occasion d'y revenir, secteur par secteur, si vous me faites le plaisir de me poser des questions à cet égard.

Le plan Commerce – vous vous souvenez, vous m'aviez interpellé à plusieurs reprises concernant le plan Commerce – est en préparation. Il l'était déjà avant la crise au sein de mon cabinet. On comptait le présenter maintenant en juin. Il y aura peut-être un peu de décalage lié aux circonstances, mais l'ensemble des dispositions que nous aurons l'occasion de vous présenter sont en concertation avec les secteurs sous le vocable Horizon Proximité – c'est notre futur plan Commerce – ont pour but de pouvoir soutenir le fait de consommer, d'acheter et de choisir local, que ce soit en termes de production, en termes de commerces, en termes de valorisation de nos produits.

J'ajoute encore qu'à propos du numérique, Mme Goffinet a fait allusion aux actions menées avec l'Agence du numérique et le Syndicat neutre pour indépendants, pour soutenir le projet Digital Commerce avec 40 ateliers organisés à travers toute la Wallonie. Mille commerçants y ont participé à ce stade. Le déploiement de nouvelles phases de cette plateforme d'apprentissage avec un outil qui comporte pas moins de 20 modules agrémentés de tutoriels d'accompagnement pour aider les commerçants...

M. le Président. - Puis-je demander que les micros soient coupés ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Avec le digital, le coupable apparaît. Je plaisante.

(Rires)

Dans le cadre de l'ensemble de la stratégie Digital Wallonia 2020, nous aurons la présentation à brève échéance de toute une série de dispositions au Parlement et au Gouvernement.

Monsieur Tzanetatos a évoqué les plus grandes entreprises. Nous avons en Wallonie 29 entreprises cotées. Le nom de ces entreprises est hélas restreint par rapport au total de 70 000 entreprises que nous avons en Région wallonne et les 306 000 indépendants pour vous donner une idée. Pour la majeure partie des entreprises,

le *free float*, c'est-à-dire le capital flottant, est quand même relativement restreint. Le reste du capital appartient soit à des investisseurs historiques stratégiques ou à des institutionnels donc la prédation par rapport à ce type de détenteurs de capital ou de parts de capital est moindre. Monsieur le Député lui-même a évoqué des dispositions récentes prises par la législation fédérale, notamment celle qui consiste à permettre à des actionnaires anciens de doubler leur droit de vote à l'assemblée générale dès le moment où ils sont actionnaires depuis au moins deux années. Je crois qu'IBA a déjà fait usage de cette possibilité une fois.

D'autre part, à propos de ces sociétés, si besoin bien sûr, nos outils économiques, SRIW et/ou autres, sont prêts et mobilisés pour agir. D'autres intervenants pourraient être aux côtés de nos outils économique-financiers si nécessaire pour préserver l'attitude hostile par rapport à ces grandes sociétés sur notre territoire.

Je termine en indiquant que le secteur HORECA retient également toute notre attention parce que c'est un secteur qui, d'une part, a cessé ses activités avant les autres, et il risque – je ne m'exprime pas – mais il risque d'avoir plus durablement, au-delà des périodes de fermeture des autres, compte tenu de la nature de l'activité et des contraintes, des périodes de fermeture supplémentaires. Deuxièmement, c'est déjà un secteur qui est beaucoup plus fragile. On trouve beaucoup plus de sinistralités dans l'HORECA que dans d'autres secteurs. C'est aussi un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, en ce compris de main-d'œuvre étudiante, occasionnelle, et cetera. La Déclaration politique régionale prévoyait déjà le fait d'avoir un plan HORECA, des dispositions par rapport au secteur. Il est tout à fait exact que la situation actuelle rend encore plus important le fait de pouvoir décliner ce plan HORECA à travers toute une série de mesures. N'hésitez pas d'ailleurs à alimenter nos réflexions qui sont en cours à cet égard, parce qu'évidemment on m'a cité légitimement la construction, d'autres grands secteurs présents en Wallonie, mais l'HORECA fait partie aussi des secteurs extrêmement importants, en plus de leur dimension sociétale.

Vraiment, je veux vous convaincre, mais vous l'êtes déjà, de la totale mobilisation du Gouvernement wallon et des acteurs politiques aux côtés de leurs entreprises. On ne sait construire le futur wallon qu'avec des mobilisations fortes de tous les acteurs. Les indépendants et les PME sont là en Wallonie. Au moment où ils souffrent, la Wallonie doit être là à leurs côtés.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse. On le constate, et on est heureux, dans cette crise difficile que nous traversons, de voir que le Gouvernement wallon prend ses responsabilités et se mobilise. Nous serons derrière vous

dans cette mobilisation pour ne laisser personne au bord du chemin. Cinq cent dix-huit millions mobilisés pour les PME, pour les indépendants. C'est un geste fort. Il faut que nous soyons attentifs, bien évidemment, à ce que personne ne reste au bord du chemin. En ce qui concerne les délais de paiement auxquels je faisais allusion tout à l'heure, tout comme vous je salue le travail remarquable effectué par l'administration dans un délai aussi court. Je comprends tout cela, je comprends les délais et vous l'avez dit vous-même, beaucoup de petits indépendants, de petites entreprises sont dans l'urgence financière. Il faut qu'ils puissent voir arriver de l'argent sonnante et trébuchant et pas des annonces. Je sais que vous y travaillez. Nous vous soutenons à 100 % à cet égard. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vous remercie beaucoup pour vos réponses. L'urgence, en termes économiques, c'était bien entendu d'aider le plus rapidement possible les indépendants et les petites entreprises qui en ont besoin. Ce sont là les fondations de notre économie.

Cela étant, je pense que pour les grandes entreprises on doit rester attentifs, mais que ce soit aux niveaux wallon, belge ou européen, à certaines conditions à remplir, le cas échéant, pour bénéficier des aides, prêts, prises de capital, et cetera. Je salue d'ailleurs l'annonce tout à l'heure du ministre-président qui a mis en avant le fait que, pour la Wallonie, le Green Deal devait être au cœur du redéploiement économique en Europe.

Par ailleurs, on l'a vu dans certains pays, comme le Danemark ou l'Autriche, des conditions ont été imposées comme le fait de ne pas verser de dividendes, ne pas être en lien avec des paradis fiscaux et ce genre de choses.

Pour des secteurs particuliers comme le transport aérien, il paraît difficile à envisager, en tout cas selon moi, de donner un chèque en blanc parce que, malgré le COVID, le climat n'attend pas. On sait par la presse que Brussels Airlines ou Air Belgium prévoient de demander des aides, y compris à des outils wallons : la SRIW, la SOGÉPA. Il me semble que, le cas échéant, on ne peut pas accorder un soutien des pouvoirs publics sans plaider en parallèle au niveau européen pour une reconversion progressive de ce secteur, une taxe kérosène, une interdiction des vols commerciaux continentaux de courte distance, en parallèle des investissements dans le rail. Voilà un exemple de conditions parmi d'autres pour lesquelles je pense que le Gouvernement wallon devrait plaider.

Pour terminer, je saluerai moi aussi et je remercie l'action rapide et volontaire du Gouvernement, ainsi que de l'administration et de l'ensemble des acteurs qui ont été mobilisés pour répondre, et qui sont encore mobilisés pour continuer à répondre à cette crise.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'entends bien que vous me parlez de votre démarche Horizon proximité, mais qui a été lancée au mois de mars. Je regrette que vous annonciez déjà un retard probable dans cette démarche, parce que le commerce aura vraiment besoin d'une relance, de tout un soutien, d'autant plus que vous ne m'avez pas répondu non plus sur votre vision des choses par rapport à Amazon. Je regrette que l'on n'ait pas fait comme d'autres pays, interdire à des géants de l'e-commerce de vendre des choses non essentielles, parce que l'on habitue le client à utiliser l'e-commerce. Nos commerces de proximité sont désarmés par rapport à cet outil digital ô combien important. Il faut donc les soutenir, et ce, rapidement.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Où a-t-on une usine d'Amazon ou un siège en Région wallonne, dans quelle commune que l'on aurait pu fermer, comme en France, et dans les conditions de la France ? Dites-moi.

M. le Président. - Nous n'allons pas ouvrir un débat. Je pense que tout le monde a entendu la réflexion de M. le Ministre Borsus.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je pense que prendre le risque de prédation pour les entreprises cotées est limité et c'est une bonne chose. Les outils économiques et financiers de la Région sont « au taquet » pour éventuellement intervenir.

De manière générale, par rapport à l'ensemble des questions qui ont été posées, au regard de la situation budgétaire que la Wallonie connaît, le Gouvernement a pris ses responsabilités. C'est une bonne chose. On a répondu au cri d'alerte, aux appels à l'aide, tant des secteurs concernés, mais aussi du monde politique, majorité et opposition. Cela nécessitera – j'imagine que d'aucuns s'en rendent bien compte – que l'on travaille ensuite ensemble, majorité et opposition, afin de faire face à ce flot financier d'aides dégage qui impactera encore notre économie.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie pour les réponses. Il me paraît assez clair que les moyens économiques wallons doivent être concentrés sur l'aide aux 300 000 indépendants que vous avez évoqués et non pas aux grosses entreprises. Là-dessus des priorités doivent être assez claires.

Je ne doute pas que les efforts sont faits par vos équipes pour accélérer le traitement des dossiers. Il serait cependant intéressant d'avoir un chiffre ou une durée pour avoir un traitement moyen des dossiers, parce que l'on est tout un chacun interpellé par toute une série de gens qui ont besoin d'aide et qui veulent savoir à quoi s'en tenir par rapport à cela. Tant pour la prime de 5 000 euros que pour la prime de 2 500 euros, ce serait intéressant d'avoir cette durée moyenne.

Vous avez entendu ma question par rapport au secteur HORECA, d'autant plus que, dans les mesures de déconfinement, il est probable que le secteur HORECA attende encore plus longtemps que d'autres secteurs avant de pouvoir renouer avec une activité.

Pour finir, je pense que les indépendants sont dans une grande détresse, parfois dans une grande colère. C'est bien d'avoir entendu cette colère par rapport à la mesure de 2 500 euros, mais il faudra continuer à être attentif au sort des indépendants qui peuvent basculer rapidement dans la pauvreté.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est évidemment vous qui êtes le mieux placé pour nous citer les différents chiffres mis en œuvre. En ce qui concerne mon groupe, nous avons simplement signalé qu'il restait une réserve de 100 millions d'euros inutilisée, donc immédiatement disponible, dans l'actuel budget wallon. Bien sûr que la mesure prise ici, les compléments de mesures et les nouvelles, coûtent plus cher, mais elles sont nécessaires parce que, comme tous mes collègues viennent de le dire également, cet enjeu des indépendants est l'enjeu principal, avec l'enjeu sanitaire, puisque ce sont eux qui vont venir pour la relance de notre économie, qui viendront aussi en soutien de la vie sociale, quand on pense à l'HORECA. Leur difficulté aujourd'hui est qu'ils ne savent pas comment va se passer le mois prochain. Je ne voudrais pas non plus le répéter, puisque différents collègues l'ont dit, il y a les indépendants eux-mêmes, il y a tous ceux qu'ils ont dû mettre en chômage technique dans leurs entreprises. On a donc aussi un potentiel de drames humains qui pourraient se jouer si justement les aides n'étaient pas suffisantes.

Je me joins aussi avec mon groupe aux remerciements par rapport au personnel de l'administration qui, je n'en doute pas, travaille à des moments aussi inhabituels pour faire en sorte d'avoir le moins de retard possible dans les paiements, parce que c'est cela qui est attendu, une efficacité au niveau du traitement des dossiers.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
FILIÈRES DE PRODUCTION ET DE
DÉCONTAMINATION DE MASQUES EN
RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PRODUCTION WALLONNE DE MASQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Bierin, sur « les filières de production et de décontamination de masques en réponse à la crise sanitaire du COVID-19 » ;
- M. Mugemangango, sur « la production wallonne de masques ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, une filière de production de masques est en train de se mettre en place, cela a déjà été mentionné aujourd'hui. Il y a également des projets de recherche sur la décontamination qui vont être soutenus – tous ces projets sont très positifs – pour permettre un approvisionnement plus rapide, plus sûr et plus autonome et aussi pour permettre la réutilisation d'une à trois reprises de ces masques, ce qui améliore encore cet approvisionnement.

Tout à l'heure, M. le Ministre-Président a annoncé une première sortie d'usine fin mai en ce qui concerne la production. Pouvez-vous nous préciser quelle sera cette production à court, moyen et long termes ?

Est-il envisagé d'étudier également la piste de masques réutilisables, « lavables » plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de fois ? Est-ce faisable techniquement ? Cela améliorerait d'autant notre approvisionnement et notre autonomie et cela réduirait fortement les déchets produits.

À côté de ces initiatives tout à fait opportunes en matière de masques à usage médical, le Gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'initier un *process* pour les

masques grand public en anticipation des recommandations liées au déconfinement ?

J'en profite enfin pour saluer le travail des nombreuses couturières – je choisis délibérément le féminin parce que ce sont des femmes dans leur immense majorité – qui se sont spontanément lancées dans la confection.

Je salue aussi les nombreux *makers*, comme on les appelle, qui se sont mobilisés, notamment le collectif Initiative citoyenne, afin de fabriquer du matériel de protection à partir d'imprimantes 3D. Si la première priorité est de fournir des masques à usage médical au personnel soignant, il est également nécessaire d'en fournir aux citoyens, ce qui contribuera aussi à lutter contre l'épidémie.

Je voulais donc savoir si vous aviez étudié la possibilité de soutenir ces filières alternatives d'une manière ou d'une autre. Il me semble que, si un défraiement doit être prévu – et ce serait bienvenu – pour du travail qui est fourni, c'est l'État fédéral, dont c'est la responsabilité, qui devrait le financer. Envisagez-vous ou avez-vous plaidé auprès du Gouvernement fédéral par rapport à ce défraiement ?

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, une petite précision, on avait posé une question pour M. le Ministre Borsus concernant les masques, mais aussi à Mme la Ministre Morreale. Le Gouvernement a en fait choisi de regrouper les deux questions et de les mettre à M. le Ministre Borsus. Ce sont sensiblement les mêmes questions. Je propose donc de poser la question pour les deux.

M. le Président. - Bien sûr, je vous en prie.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre, sur la question des masques, on a été un peu rattrapé par l'actualité. Cela a été souligné par M. le Ministre-Président. Il y a donc encore eu ce nouveau couac concernant des masques KN95-FFP2 qui ont déjà été distribués dans toute la Wallonie et qui, finalement, se révèlent inopérants et défectueux ; ce qui est incroyable. Ces événements à répétition qui se déroulent. Je ne partage pas la bonhomie de M. le Ministre-Président Di Rupo par rapport à cela. Je pense que c'est assez sérieux comme incident étant donné que comme les masques ont été distribués, cela veut dire que les soignants ont utilisé ces masques et se sont mis en danger par rapport à cela. J'aimerais donc avoir votre analyse sur « comment ce type d'incident peut se produire et comment faire pour les éviter ? ».

Deuxièmement, je voudrais avoir des nouvelles de votre *task force*. Il y avait deux pistes envisagées : la piste de produire des masques via cette entreprise à

Fleurus. Quelle est actuellement la date à laquelle on obtiendra un rythme de production suffisant ?

Vous avez évoqué le chiffre de 30 millions de masques par an. À quel moment sera-t-on dans un rythme de croisière en termes de production et quand cela va-t-il commencer précisément ? Il y a aussi la question de votre avis par rapport aux besoins en termes de masques. Si maintenant, on additionne les propositions de productions au nord du pays et la proposition Deltrian, on va arriver à une production de 220 millions de masques par an alors que l'on a besoin de beaucoup plus de masques, si l'on veut, par exemple, que tout le secteur des soins de santé soient fournis en masques ou par exemple, le secteur des aides ménagères soit fourni en masques.

Là, on devrait plutôt avoir justement de l'ordre de 50 millions de masques par mois. Là, c'est la question de savoir comment on va faire pour faire correspondre nos structures de production ou projets de production de masques avec les besoins effectifs.

Une question particulière se pose par rapport aux communes. La situation est floue par rapport à cela. L'Union des villes et communes a proposé que la Région wallonne prenne deux tâches en main : une tâche de produire soi-même les masques nécessaires par rapport aux communes et l'autre qui est une tâche de coordination par rapport à l'ensemble des initiatives qui existent de production de masques.

Ici, des questions se posent. De quel type de masques aura-t-on besoin pour les citoyens si l'on veut, par exemple, aller vers des considérations scientifiques qui disent qu'il faudrait, à un moment donné, que tout le monde porte le masque – masque de confort, masque chirurgical ? Ce n'est pas clair.

Finalement, la Région wallonne va-t-elle faire ce travail de coordination de production des masques nécessaires pour les citoyens ou va-t-on laisser la cacophonie ambiante perdurer, à savoir que certaines communes prennent des initiatives et d'autres pas, en fonction de leur possibilité ? Je pense que c'est vraiment important de pouvoir y répondre.

Les masques qui ont été maintenant réputés inopérants sont des masques FFP2 et singulièrement, pour ces masques, il n'y a pas de proposition de production au niveau de la Région wallonne faite pour ces masques FFP2. Y a-t-il des pistes pour que l'on puisse aussi produire ce type de masques nécessaires, ici, en Wallonie ?

Une proposition avait été évoquée, notamment lors de la dernière commission de se mettre en rapport avec des entreprises comme Alsico, Utexbel, CIUM et de voir si ces entreprises ne pourront pas faire les achats nécessaires en termes de machines pour produire les masques dont nous avons besoin dans la quantité qui sera importante, si tout le monde doit porter un masque.

C'était pour la piste de production des masques.

Il y a aussi la piste de la décontamination.

J'aimerais avoir des détails sur « où en est-on dans le processus de décontamination ? ». On a appris que des protocoles avaient été validés, mais on en est exactement maintenant et à quel rythme cette filière de décontamination peut fournir des masques ?

Dernièrement, on a appris qu'un projet qui avait été mis en place par deux entreprises – SolidFog et SalamanderU – du côté de Marche-en-Famenne et de Ciney, proposait aussi une filière de décontamination qui proposait notamment de décontaminer des centaines de masques en même temps. Cela semblait assez efficace, mais manifestement, cette piste a été écartée par votre cabinet. Pourrait-on en savoir donc davantage là-dessus ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, je voudrais partager avec vous le raisonnement qui était le nôtre. Il y a des capacités en Wallonie, des capacités à la fois de recherche dans le pharma, dans les biotechnologies, dans les universités, les techniciens, les hommes et les femmes qui travaillent dans tous ces secteurs du pharma, des sciences du vivant, et cetera, ont vraiment un grand nombre de capacités et nous nous sommes dit, face à la pénurie, puisque de façon mondiale tout le monde sollicite les mêmes produits, nous nous sommes dit qu'il fallait, avec ma collègue Christie Morreale, rassembler toutes les possibilités et pouvoir activer un maximum d'entre elles.

La première urgence était les masques, mais pas seulement puisqu'il y avait aussi, je l'ai cité tout à l'heure, et il y aura à cet égard, je l'espère, des pas importants franchis à l'avenir, il y a aussi toute la recherche sur le test avec Zentech que l'on soutient également, mais aussi d'autres éléments qui sont importants.

Lorsque je dis « les masques », on s'est d'abord focalisés sur les chirurgicaux, mais vous avez vu, notamment dans les médias, qu'il y a d'autres initiatives. Un chirurgien, avec des opérateurs, a lancé un processus de masques avec des parties qui sont, vous l'avez peut-être vu, remplaçables, et pour le moment, il y a un protocole déposé à la AFMPS, l'Agence fédérale des médicaments, pour validation ou pas de ce processus-là.

Les techniciens et les professionnels ont, a priori, retenu certaines pistes considérées comme les plus opérationnalisables dans un temps restreint en ce qui concerne la production des masques.

Cela ne veut pas dire que d'autres sont exclus, au contraire. Je dis que s'il y a d'autres initiatives, on est à l'écoute.

Si d'autres choses dans des délais qui sont tenables, opérationnels et par ailleurs bien sûr avec le niveau de certification adéquat en termes de santé publique sont faisables, la porte de la Région est ouverte. Notre but est évidemment que cela ne soit pas au mois d'octobre ni au mois de novembre que l'on ait ces filières de production même si l'on peut en imaginer, mais alors on parle évidemment plutôt du moyen terme ou du long terme.

En ce qui concerne la décontamination, tout d'abord, même processus. Avec implication d'universités, de nos centres de recherches, de notre pôle, enfin tout qui nous semblait de nature à apporter une contribution sur le sujet.

Les premiers résultats intermédiaires du projet wallon relatif à la décontamination sont intervenus dès le 17 avril, avec, en même temps, la diffusion d'une circulaire protocole de validation de ce type de process par l'Agence fédérale qui cadrerait ainsi les éventuelles possibilités de décontamination dans les institutions.

Quelles sont les méthodes ? Ici, les méthodes suivantes pour des masques qui n'ont subi qu'un seul traitement, en fait, il y en a quatre. Soit la chaleur sèche. C'est AMB Ecosteryl, dans le Hainaut, par UV, là c'est Lasea, en Province de Liège, une méthode plasma qui est aussi à l'étude via Materia Nova et par ailleurs une méthode via le peroxyde d'hydrogène qui est portée par le CHU de Liège.

Il y a plusieurs éléments de contrainte, si je puis dire, à bien analyser. Il y a l'efficacité, évidemment, la complète neutralisation, de sorte que les masques décontaminés soient parfaitement désinfectés et réutilisables.

Mais il y a aussi des éléments techniques d'utilisation du masque.

Le masque a-t-il toujours une efficacité de filtration qui est intacte ? La respirabilité à travers le masque est-elle préservée et d'autres éléments de cette nature.

Par ailleurs, peut-on alors décontaminer une fois le masque, plusieurs fois le masque ? Cela vaut-il pour les chirurgicaux, les KN95, les FFP2, et cetera ?

Premier volet de paramètres.

Deuxième volet, ce fameux traitement par peroxyde d'hydrogène, comme je l'ai indiqué, porté par l'Université de Liège et notamment par une équipe coordonnée par Éric Haubruge, qui porte alors sur plusieurs cycles de traitement possibles tout en préservant toujours les mêmes qualités et la fonction barrière. Parce que vous l'avez évidemment compris, si

l'on peut réutiliser trois fois ou peut-être plus, on a évidemment des besoins qui diminuent d'autant.

Il est aussi important de voir si l'on décontamine par massification, si l'on collecte les masques et qu'on les amène quelque part, ils sont décontaminés ou si l'on installe un *process* à l'intérieur d'un hôpital, d'une maison, d'une institution ou dans un site ou alors il y a une identification individuelle du masque donc c'est le masque de M. Untel ou de Mme Unetelle, médecin, infirmier, intervenant en termes de soins, qui alors réutilise son propre masque, ce qui permet, suivant ce que l'on m'indique d'avoir à la fois un meilleur respect de la charge microbienne acceptable puisque l'on réutilise son propre masque, on a une traçabilité de son propre masque. J'ai ici tous les détails, je ne suis pas un scientifique, j'aimerais tellement l'être, si vous le souhaitez.

Il me semble que les résultats sont vraiment prometteurs, la rigueur des processus menés, la mobilisation est ici aussi très intéressante. Je tiens à souligner qu'il s'agit vraiment d'une mobilisation transversale, les entreprises, les travailleurs, et cetera. On a beaucoup d'entreprises qui ont participé à la Région wallonne et qui spontanément ont dit : « nous avons des forces disponibles, pouvons-nous faire quelque chose ? ». Je tiens aussi à les en remercier.

Les différents éléments que je viens de mentionner sont très prometteurs avec des opérationnalisations à très court terme pour plusieurs des filières concernées et s'il y en a d'autres, vous avez cité, j'ai découvert aussi, les sociétés que vous mentionnez, tant mieux, je suis à l'écoute, si l'on peut aider, si elles peuvent être incluses, on travaille vraiment en *open source* dans ce dossier-là. Les données sont disponibles pour les autres, que chacun puisse les utiliser.

Je me permets aussi un élément important, ce que l'on fait ici pourrait être alors valablement exporté ou mis à disposition dans des conditions favorables de pays qui disposent de moins de ressources, qui sont confrontés très fréquemment à des pandémies, à des charges virales, à des maladies. Si l'on peut alors réutiliser ces processus, peut-être les adapter même, pour pouvoir décontaminer des masques ou d'autres dispositifs de même nature, en plus on a une dimension internationale de coopération et soutien et solidarité qui me semble être tout à fait opportune, que je soutiens sans réserve.

Quant à notre capacité de production, 30 millions de masques par an actuellement. Je rappelle que Deltrian est une filiale juridique que l'on a créée avec eux : 49 % en Région wallonne, SRIW-SOGEPA, et 51 % Deltrian.

On n'exclut pas évidemment de pouvoir déployer ce dispositif, mais il y a deux éléments à avoir bien en tête, c'est que premièrement il faut les machines. Le monde entier, évidemment, est à la recherche de ce type de

machine puisque forcément si l'on sait amener la machine sur son territoire alors on produit directement.

Deuxième élément, il faut aussi les matières premières pour produire les masques, là, c'est la même chose, il faut s'assurer que les productibles pour les masques vont eux-mêmes être disponibles sans quoi on a le dispositif industriel, mais on n'a pas la matière première et l'inverse peut être vrai aussi. On s'est toujours fixé comme horizon fin mai par rapport aux capacités et au volume de masques. Je pense que l'on va avoir besoin vraiment de façon très abondante de masques et s'il y a d'autres usines, tant mieux, parce que les gens vont souhaiter se préserver, se constituer des stocks, les institutions également. De même, les masques chirurgicaux, on n'en a pas uniquement besoin que lorsque l'on est confronté évidemment une situation comme celle-ci. Il y a un peu plus de 11,6 millions d'habitants en Belgique. On doit en réutiliser plusieurs fois par jour, dans une série de situations médicales, paramédicales ou professionnelles et donc nous avons là, me semble-t-il, une activité qui sera pérenne, qui peut monter en puissance et surtout une activité qui nous rend plus autonomes dès l'instant où l'on a garanti la disponibilité des matières premières intermédiaires ou des matières premières tout court, en toutes circonstances. En effet, si l'on a reconstitué le goulot d'étranglement en amont, on est évidemment, me semble-t-il, face de nouveau à une situation difficile.

Voilà ce que je voulais partager avec vous comme renseignements. Ceci s'ajoutant évidemment aux initiatives fédérales. L'AWEx a aussi beaucoup travaillé pour soutenir les importations de matériaux, et cetera. Dans une situation comme celle-là, je veux vous convaincre que l'addition des efforts, des idées, des initiatives, des mobilisations, que tout le monde retrouve ses manches est vraiment essentiel. Beaucoup de Wallonnes et de Wallons l'ont fait, travailleurs, travailleuses, chercheurs, intervenants, entreprises, institutions.

Je voudrais terminer mon propos de façon un peu solennelle en les remerciant. La première ligne est médicale, on le sait, elle est paramédicale, elle est aux soins des personnes. Ils font un travail qui est d'une difficulté incroyable et un travail admirable, mais je salue toutes celles et tous ceux qui se sont aussi mobilisés.

Je termine en indiquant que, pour le grand public, il y a d'innombrables initiatives citoyennes ou entrepreneuriales pour mettre à disposition d'autres masques encore. Ce sont des masques qui ne sont pas FFP2, pas KN95, pas chirurgicaux, mais qui jouent un rôle barrière assez important.

Je ne pense pas, je vous donne mon avis, qu'à ce stade on doive, nous, organiser la production systématisée de masques au niveau wallon, d'autant que je vois tout ce qui se fait, certes de façon spontanée à

droite et à gauche sur le territoire. Beaucoup de communes ont elles-mêmes acheté des masques. Cependant notre priorité est d'abord tous les professionnels à un titre ou à un autre. Puis, on peut voir si l'on peut encore apporter notre soutien plus largement, ce qui est toujours notre disponibilité.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci pour toutes ces informations, Monsieur le Ministre. Encore une fois, par rapport à la chaîne de production de masques, c'est une initiative intéressante, à la fois à court terme par rapport à la crise sanitaire, mais aussi à long terme, en termes de réindustrialisation, de relocalisation de la production.

On a parlé notamment de la notion de masques de confort, mais cette appellation est un peu trompeuse, parce que, vous l'avez dit, ils peuvent jouer un rôle important, un rôle barrière pour limiter l'épidémie et permettre le déconfinement. À cet égard, des bourgmestres et échevins, présidents de CPAS, ont pris l'initiative de lancer des appels aux citoyennes et aux citoyens, j'ai envie de dire, vu l'absence de proactivité au Fédéral. Contrairement à vous, je regrette que ce ne soit pas géré de façon globale et égale pour toutes et tous, mais en attendant cette initiative est légitime. Les personnes en question ont pris leurs responsabilités en lançant ces appels.

Certaines d'entre elles prévoient un défraiement, ce qui est à mon sens aussi plus que légitime. Cela devrait être le cas partout, mais cela fait peser une charge en plus sur les communes. J'invite donc à nouveau le Gouvernement wallon à plaider auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il prenne en charge financièrement ce défraiement.

Enfin, je ne serai ni le premier ni le dernier, mais je tiens à souligner que, autant la mobilisation spontanée de milliers de citoyennes et de citoyens est remarquable, autant le Gouvernement fédéral n'a manifestement pas été à la hauteur. C'est sa responsabilité de protéger et d'assurer les soins de santé de la population belge. Il faudra en tirer les enseignements en temps utile, notamment sur cette question d'approvisionnement en masques.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie pour votre réponse, mais je ne suis qu'à moitié satisfait par ce que j'entends. J'aurais aimé une réponse quantitative à une question qui, à mon avis, est assez simple : combien de masques seront disponibles et quand ? C'était ma première interrogation.

Ma seconde interrogation était : à combien estimez-vous vous-même les besoins en masques chirurgicaux au niveau de la Wallonie par exemple ? Si maintenant la réunion du Conseil national de sécurité décide, par

exemple, d'aller vers le port du masque généralisé, cela porte le besoin en masques à plusieurs millions par jour pour pouvoir fournir l'ensemble de la population.

J'aurais aussi aimé avoir une réponse de votre part sur votre estimation des besoins et comment on peut y répondre. On peut y répondre de deux manières : soit en produisant soi-même, au niveau de la Région wallonne, les masques via des entreprises, soit en les commandant avec les problèmes que l'on a déjà entendus.

Là-dessus, je pense que le questionnement de l'Union des villes et communes est assez clair, il fait un appel aux deux niveaux de pouvoir, au niveau régional et au niveau fédéral, pour, d'une part, coordonner l'ensemble de la production des masques telle qu'elle existe, mais aussi pour fournir de nouvelles capacités de production de masques. Là-dessus, pour le moment, il n'y a pas de réponse claire de la part de la Région wallonne et de votre part et c'est urgent.

Enfin, j'aurais aimé vous entendre sur le nouvel incident qu'il y a eu avec ces masques qui n'ont pas été jugés conformes.

(Réaction d'un intervenant)

On aura donc peut-être la réponse de Mme Morreale, parce que c'est un incident assez sérieux, pour ceux qui l'ont vécu sur le terrain.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Nous avons convenu, avec Mme Morreale, comme elle intervenait sur ce sujet tout à l'heure, qu'elle répondrait totalement à cette question.

M. le Président. - Elle le fera, je n'en doute pas.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
SOUTIEN ACCORDÉ AUX CENTRES
ÉQUESTRES DURANT LA CRISE SANITAIRE
DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'APPEL
À L'AIDE DES CENTRES ÉQUESTRES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Clersy, sur « le soutien accordé aux centres équestres durant la crise sanitaire du COVID-19 » ;
- M. Collin, sur « l'appel à l'aide des centres équestres ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la crise sanitaire à laquelle nous faisons face actuellement impacte durement certains secteurs. C'est le cas notamment des centres équestres. Depuis le 19 mars, l'ensemble des activités liées aux manèges est à l'arrêt. Généralement, plusieurs salariés sont employés dans chaque centre équestre. Malgré la possibilité de chômage économique temporaire partiel, les gérants doivent pourtant continuer à maintenir un minimum d'heures pour les tâches journalières. Parmi ces dernières, figure naturellement l'entretien des chevaux.

Les frais fixes des manèges sont importants : les chevaux doivent être nourris, les charges en eau et en électricité sont souvent importantes, même pour des centres de taille modeste, sans parler des potentiels remboursements des crédits d'investissements.

La situation devient extrêmement préoccupante sur le terrain pour les gestionnaires de certains sites. Il ne faudrait pas que le bien-être des animaux soit également mis à mal.

Je me réjouis donc que le Gouvernement wallon ait annoncé hier des mesures visant à soutenir ce secteur. Dans ce cadre, j'aimerais connaître votre analyse politique de la situation et que vous puissiez nous préciser les modalités pratiques du mécanisme de

soutien que le Gouvernement wallon a mis en place. Quels sont les codes NACE concernés ? Qu'en est-il des centres équestres qui sont constitués en ASBL ? Quelles mesures avez-vous prises compte tenu de l'urgence – on en a déjà parlé lors d'un débat précédent – afin de réduire au maximum les formalités administratives pour les gérants des centres équestres afin qu'ils puissent bénéficier de ce soutien ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour les précisions que vous pourrez m'apporter sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, je confirme évidemment la situation alarmante de nombreux centres équestres. Ils sont plus de 600 au niveau du territoire wallon. L'appel à l'aide est tel que même certains ont lancé des appels aux dons sur les réseaux sociaux.

Je salue l'ouverture qui a été décidée hier par le Gouvernement wallon à la filière économique des loisirs et vous avez eu l'occasion de préciser que la filière équestre était concernée, mais – et je rejoins en cela dans ma première question la préoccupation de M. Bierin – les ASBL vont-elles continuer à être exclues ? On aurait pu poser la même question sur d'autres secteurs comme les cinémas, les fermes pédagogiques, et cetera.

Ces ASBL ont des numéros d'entreprise. Elles ont des numéros de TVA. Ce sont de vrais acteurs économiques. Je ne peux pas imaginer, dans un souci d'équité évidemment, qu'elles restent exclues de cette possibilité.

Ma deuxième question intervient dans le cadre des concertations préalables aux décisions que le Conseil national de sécurité va prendre. En fait, il y a une forte demande pour rouvrir la possibilité des stages. C'est une des sources de revenus principales des centres équestres. On sait que la tenue de ces stages entraîne des risques qui sont relativement faibles, l'équitation étant un sport de plein air avec peu ou pas de contacts rapprochés. La même demande concerne la reprise des cours. C'est aussi une source de rentrées importantes et souvent ces pistes font 800 mètres carrés, se trouvent en plein air, avec évidemment une distanciation à cheval qui est un principe de base enseignée dès le début aux cavaliers. Je voudrais vraiment vous demander votre avis à cet égard, et aussi par là même vous demander de plaider dans les contacts préalables pour qu'il en soit tenu compte.

Enfin, je voudrais savoir si l'on a commencé, au niveau des différents cabinets, à mettre en place un groupe de travail pour redynamiser la filière équestre. Je sais que vous y êtes attaché, mais je voudrais qu'il y ait cette *task force* qui regrouperait à la fois le sport, le tourisme, le bien-être animal, avec vos départements de l'Économie et de l'Agriculture, et qu'il y ait ainsi non

seulement un souci exprimé aujourd'hui, mais une volonté forte avec les moyens qui seront nécessaires pour relancer la filière équestre dès la sortie de crise.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, effectivement, vous avez raison, parmi les nombreux secteurs touchés de plein fouet, et j'ai eu pas mal de contacts avec les structures représentatives, mais aussi avec des acteurs directs, vous avez aussi très justement mentionné qu'il y a plus de 600 établissements, que la filière est importante. Elle est par ailleurs de plaisance, de sports, d'activité économique. Elle est connue aussi à l'international avec quelques grands noms. Toute cette filière représente donc, à l'interne et à l'externe, beaucoup pour notre Région.

C'est la raison pour laquelle nous avons d'une part été en contact et satisfaits de la décision prise récemment de la réouverture partielle des centres équestres en respectant bien évidemment l'ensemble des règles de distanciation sociale puisque, au titre notamment du bien-être animal, il a été décidé de rouvrir, dans un cadre bien fixé, la possibilité pour les centres équestres d'organiser des balades limitées et d'en rouvrir l'accès comme vous avez peut-être pu l'observer. On ne parle pas ici des stages, on parle d'un certain nombre d'exercices, de possibilité de sortir les chevaux, et cetera ; le tout de façon bien balisée.

Par ailleurs, en ce qui concerne le soutien financier au secteur, nous avons décidé d'élargir les secteurs éligibles à l'indemnité de 5 000 euros, notamment au code NACE Bel 93 – ces fameux codes NACE si souvent ciblés – dans lequel on retrouve notamment le code 93-127, plus particulièrement pour les activités des clubs équestres.

Je voudrais attirer l'attention pour cette activité comme pour les autres : mon département fonde l'ensemble de ces aides sur base des voies d'expansion économique et donc sur base de l'activité économique. S'il s'agit d'activités qui sont, par exemple, un club, une ASBL, une activité associative locale, une activité publique ou parapublique, on se trouve alors dans un autre *scope* et peut-être que l'extension du fonds qui vient d'être tout récemment décidé à la Fédération Wallonie-Bruxelles va permettre d'inclure un certain nombre d'activités qui n'ont pas d'abord une vocation économique qui relève de notre département.

Enfin, je retiens la suggestion établie concernant le fait de rassembler dans une *task force* – on a déjà établi plusieurs *task forces* économiques, tourisme, et cetera –

mais je retiens également la suggestion spécifiée plus particulièrement pour la filière équestre.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse. Je pense que les mesures que vous avez prises au niveau du Gouvernement sont de nature à rassurer le secteur. Elles constituent une bouée d'oxygène importante pour les gestionnaires des manèges et des centres équestres, mais aussi pour le bien-être des animaux.

J'aurai l'occasion d'interroger prochainement votre collègue en charge des sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le volet des ASBL qui me semble être une problématique tout aussi prégnante que celle que nous venons de soulever aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - J'interroge moi-même la ministre des Sports la semaine prochaine, mais ici nous visons évidemment la filière économique, la filière équestre, et avec des ASBL qui sont des acteurs économiques. C'est donc à mon sens au niveau des départements Économie et Agriculture que ces ASBL doivent être aidées.

Il n'est pas question de minimiser le soutien apporté globalement à l'économie par le Gouvernement. Il faut le saluer. Je pense toutefois que l'essentiel est de ne laisser vraiment personne au bord du chemin. Pour reprendre une expression du Premier ministre français : je crois que l'important, c'est de sauvegarder aujourd'hui pour relancer demain.

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS AU SEIN DES ENTREPRISES À PARTICIPATION PUBLIQUE DURANT LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la protection des travailleurs au sein des entreprises à participation publique durant la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre, lors de la réunion du 26 mars, qui était une réunion entre ministres et députés, j'avais déjà évoqué la question de la protection de la santé des travailleurs dans les entreprises dans lesquelles il y a une participation publique wallonne. À ce moment-là, j'avais même déjà indiqué, si ce n'était pas une éventualité, de stopper certaines de ces activités si l'on ne savait pas respecter les prescrits sanitaires afin de protéger les travailleurs de ces entreprises du coronavirus.

Vous avez dit à ce moment-là que les mesures étaient prises, que vous étiez plutôt confiant par rapport à cela. Le 13 avril, dans la presse, on apprenait que 85 % des entreprises qui avaient été contrôlées par l'Inspection du contrôle du bien-être étaient en fait en défaut de respect de ces mesures.

Le 15 avril, on apprenait même qu'une entreprise du nom d'Argemo, entreprise à participation publique puisque 50 % de son capital appartient à la Région wallonne, entreprise de 230 travailleurs était dans la liste des entreprises qui n'avaient pas respecté les prescrits sanitaires pour protéger les travailleurs du coronavirus. Elle a dû arrêter son activité pendant 48 heures pour pouvoir se mettre en conformité avec ces règles.

Pour nous, c'est clair que la santé des travailleurs doit prévaloir, doit être une priorité et que la Région wallonne, comme pouvoir public qui participe au capital de certaines entreprises a valeur d'exemple par rapport au respect de ces prescrits sanitaires.

Pouvez-vous nous faire l'état des lieux de la situation dans les entreprises dans lesquelles la Région wallonne à des participations en matière de protection des travailleurs contre le coronavirus – participation directe ou indirecte via les *invests* financiers.

Quelles mesures de contrôle allez-vous prendre maintenant pour garantir la santé des travailleurs dans les entreprises à participation publique régionale wallonne, directe ou indirecte ? D'autant plus qu'à partir du 4 mai, vous le savez, une partie des entreprises va reprendre sa vie économique si l'on entend un petit peu ce qui va être dit fin de semaine par le Conseil national de sécurité. C'est donc d'autant plus important de pouvoir être tout à fait au clair sur le fait que la Région wallonne doit garantir aux travailleurs qui sont dans ces entreprises, le fait de pouvoir travailler en toute sécurité. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je partage tout à fait et complètement ce souci de la santé, de la

préservation des travailleurs dans leur situation de travail par rapport à quelques dangers, risques et singulièrement, par rapport au risque d'exposition à une contagion possible du coronavirus.

À cet égard, la question des contrôles à mettre en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement relève prioritairement, bien sûr, des attributions du Gouvernement et des services fédéraux.

Il importe de veiller, dans cette crise, au strict respect de ces impositions.

Le SPF Emploi a préparé pour se faire, une check-list de prévention COVID-19. Le COVID-19 fait effectivement partie de ces expositions, de ces risques qu'il faut totalement combattre et éliminer.

Je m'inscris vraiment et résolument dans ce même objectif de protection des travailleurs en quelques circonstances que ce soit. La check-list reprend les autocontrôles aussi tels établis en tenant compte aussi des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, des différents experts qui, dans ce dossier clair, les décisions des SPF ainsi que du Gouvernement, des directives du Conseil national de sécurité et de la législation en matière de protection des travailleurs. Les conseillers en prévention sont d'ailleurs des acteurs importants dans ce contexte. Cette législation et cette check-list englobent les éléments liés à l'information des travailleurs, mais aussi au lieu de travail, au poste de travail, aux salles de réunion, à la proximité, à la présence dans les véhicules, et cetera.

Je sais qu'un dialogue avec les organisations représentatives des travailleurs s'est noué de façon constructive dans la plupart des entreprises de manière à pouvoir, ensemble, mettre en œuvre ces dispositions.

Il est clair que nous souhaitons respecter strictement la politique de prévention en la matière. Ceci dit, je ne crois pas du tout dans cette statistique de 85 % diffusée par la presse. C'est 85 % d'un *scope* particulier d'entreprises. Ce n'est pas 85 % des entreprises qui ne respectent pas. La diffusion qui a été faite de ces 85 % était vraiment inutilement négative, inutilement englobante, comme si l'on faisait le procès de l'ensemble des entrepreneurs, des négociations, des protocoles qui ont été fixés dans entreprise et du contrôle ainsi que dans l'activité des conseillers en prévention. Ces 85 % n'existent pas. C'est 85 % d'un *scope* bien particulier et s'il y a des non-respects de la législation, s'il y a des présomptions de non-respect, bien sûr, les contrôles doivent s'exercer comme ils doivent s'exercer de façon systématisée.

Par ailleurs, je voudrais indiquer que je plaide pour que les règles soient elles-mêmes précises, adaptées aux situations. Je lis aussi ce qui se fait, par exemple, en France où des entreprises wallonnes ont aussi des sièges d'activité.

Je plaide pour que l'on soit vraiment très précis, très nets dans les règles, mais que celles-ci soient aussi praticables en ce qui concerne la vie de l'entreprise. J'ai moi-même, lors de mes conversations avec les outils financiers, même si nous sommes le plus souvent participants au capital des entreprises régulièrement minoritaires par ailleurs, nonobstant cette situation, j'ai insisté pour que la préoccupation absolue du respect de la santé des travailleurs ainsi que des consignes soit évidemment la ligne de conduite de nos outils financiers.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango

M. Mugemangango (PTB). - Je vous invite quand même à ne pas sous-estimer le problème. Évidemment, on parle de 85 % d'entreprises qui ont été contrôlées, soit 328 entreprises et sur ces 328 entreprises, 280 étaient en défaut. C'est un constat. Je vous invite d'ailleurs à demander à l'inspection du contrôle du bien-être l'ensemble du dossier pour voir effectivement jusqu'à quel point le problème est une réalité et aussi pour voir si les entreprises qui sont effectivement soutenues nous manière ou d'une autre par la Région wallonne sont impliqués dans ce non-respect des règles. C'est le premier élément.

Le second élément, c'est que je pense que vous pouvez intervenir via deux leviers d'intervention. Le premier, c'est que votre gouvernement peut intervenir auprès du Conseil national de sécurité pour mettre le focus sur le respect de ces règles. C'est d'autant plus important que si le confinement devait effectivement, à un moment donné, être moins strict, surtout sur le plan économique, il y a 1 million de travailleurs qui pourraient reprendre le chemin de l'usine à partir du 4 mai si l'on déconfiner tel que l'on peut l'entendre. Évidemment, la question sanitaire y sera primordiale.

Le dernier élément par lequel vous pouvez intervenir – ce n'est pas seulement au niveau fédéral, c'est à votre niveau – par votre présence à travers les *invests* ou à travers la participation de la Région wallonne et votre présence dans les conseils d'administration, vous pouvez aussi intervenir dans les entreprises mêmes, soit pour demander un contrôle, soit pour prendre des mesures, si elles ne sont pas encore prises pour contrôler de manière très stricte et avoir des garanties quant à la santé des travailleurs.

Il doit être très clair pour nous que, d'une part, la santé doit prévaloir et que, d'autre part, la Région wallonne a une responsabilité particulière, non seulement en termes d'exemple, mais aussi très pratique par rapport aux entreprises dans lesquelles elle est présente au sein des conseils d'administration via ses *invests* ou de manière directe.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RELANCE ÉCONOMIQUE PAR LE RECOURS À
DES CONSEILLERS SPÉCIAUX À
DESTINATION DES ENTREPRISES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la relance économique par le recours à des conseillers spéciaux à destination des entreprises ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, la crise a malheureusement de nombreuses conséquences sur notre économie régionale qui est entrée en récession à l'instar de pays et régions voisins.

Les commentateurs spécialisés en politique économique se posent des questions sur le déroulement de la relance économique. Il existe plusieurs scénarios, dont le plus entendu est celui de la reprise de l'économie en V, pas celui de la reprise en U qui applique une période creuse plus longue et le scénario le plus pessimiste de la reprise en L avec une période de stagnation qui suivra le ralentissement.

Il est important, dans l'optique de la relance économique, de privilégier, naturellement, la reprise en V ou en U.

Les PME elles-mêmes doivent être impliquées pour éviter le risque de faillite et diminuer le nombre de licenciements.

Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas faire appel – vous venez de dire que cela s'était déjà fait – aux conseillers spéciaux qui existent dans beaucoup d'entreprises – à partir de 20 employés –, aux conseillers en prévention qui ont l'habitude de faire face à des analyses de risque liées aux activités de l'entreprise ?

Ils doivent être au courant des mesures à prendre lorsque le déconfinement progressif débutera. Ils seront à même de lier les activités de l'entreprise aux indicateurs de relance.

Par rapport aux scénarios de reprise, y en a-t-il un qui sort du lot actuellement ?

Qu'en est-il de l'implication des petites et moyennes entreprises, des indépendants, dans les scénarios de

relance ? Pensez-vous que les conseillers spéciaux contribueront à une reprise plus rapide ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, il est difficile de prévoir le scénario. J'essaie de lire beaucoup – et il y en a certainement de nombreuses et de nombreux dans cette salle qui lisent beaucoup – de ce qui s'écrit concernant cette crise, la relance, les stratégies. On doit avoir en même temps une totale détermination par rapport à la relance et la gestion de l'immédiat, mais aussi de la relance, mais, en même temps, on doit bien considérer que cette crise ne ressemble pas à une autre. Ce n'est pas la crise bancaire, ce n'est pas la crise des *subprimes*, ce n'est pas un autre élément de situation tel qu'on l'a connu, cette crise a des formes, des éléments qui sont de nature à considérer que l'on doit, tout en étant totalement déterminés, avoir de l'humilité analytique et c'est en cela que l'ensemble des groupes de travail fédéraux, régionaux, des mobilisations, des expertises, me semblent particulièrement utiles à cet égard.

Je distingue trois temporalités à la fois dans les besoins de notre économie et des entreprises.

Il y a un besoin et la volonté de préserver un maximum des acteurs économiques, à la fois grâce aux éléments d'indemnité, et cetera, qui préservent leur trésorerie, mais, dans le même temps, la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens, même s'il y a une dimension bien évidemment sociale et de soutien personnel, est de nature aussi à ne pas contracter leur capacité de consommation. Certaines statistiques montrent à cet égard que la contraction globale, transversale, du pouvoir d'achat serait de l'ordre de deux pour cent.

On sait que la consommation intérieure est aussi un élément très important de la relance.

Deuxième élément, ce sont les éléments qui tiennent à la solvabilité, c'est-à-dire permettre aux entreprises, aux acteurs, de pouvoir se trouver en situation de réactiver leur travail, de le redéployer, de le faire croître à nouveau.

Par ailleurs, on s'inscrit alors dans un raisonnement plus à moyen terme, qui est un raisonnement qui permet d'activer la rentabilité de l'entreprise par une série de mesures. On a déjà parlé des investissements, on a déjà parlé de l'organisation économique-administrative de notre pays et de notre région. On a parlé, par ailleurs, des aides ciblées en matière d'investissements.

Le facteur humain, c'est-à-dire la capacité de disposer de main-d'œuvre, singulièrement dans les secteurs qui sont des secteurs où il y avait, avant la crise, une pénurie de main-d'œuvre, où il y aura, après la crise, pour certains d'entre eux, une pénurie de main-d'œuvre, cette capacité d'alimenter en ressources humaines, en intelligences, en talents, les secteurs demandeurs, me paraît capital.

Et puis, dans une économie aussi ouverte que la nôtre, il y a des éléments d'externalité, bien sûr, qui sont des éléments majeurs en termes d'impact.

Des études sont disponibles à cet égard, que ce soit au niveau wallon à travers l'IWEPS, mais aussi à travers une série d'autres intervenants.

Cette stratégie d'analyse doit alors guider le choix d'intervention et de relance. C'est le sens de toute la dynamique Get up Wallonia, très transversale, qui a été mise en place et évoquée par le ministre-président à l'entame de nos travaux.

J'évoquais la trésorerie, je n'y reviens pas, puisque vous avez eu l'occasion d'entendre le dispositif, les différents volets de la réponse en termes de trésorerie, d'indemnités, fédérales, régionales, sous forme de paiements ou sous forme de prêts, de trésorerie, à plus ou moins long terme, les différents outils adaptés.

En outre, on sait que le rôle aussi des structures d'accompagnement économique sera important, que ce soient les chambres de commerce, les centres d'entreprises et d'innovation, les structures représentatives, les intercommunales, le rôle que ces structures d'accompagnement, mais que ces différents opérateurs vont jouer.

J'ai l'intention, avec ma collègue en charge de l'Emploi, de pouvoir bien définir comment on va adapter les modes d'action de ces structures d'accompagnement de l'entreprise.

Qui plus est, je voudrais mentionner que les investissements – on ne va pas, aujourd'hui, aborder cela –, dans tout ce qui est et sera la dynamique de relocalisation, de reterritorialisation de l'ensemble de secteurs, de maillons importants dans des chaînes de production considérées comme prioritaires, ou considérées comme porteuses pour notre région, doivent aussi être une priorité.

M. le Président. - Puis-je vous demander de conclure ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Oui, je suis un peu long. Pardon, Monsieur le Président.

Dans ce contexte-là, dans le contexte de la reprise, on l'a évoqué précédemment, le rôle des conseillers en prévention pour accompagner le dialogue au sein des entreprises et veiller au respect des règles, me semble primordial ainsi que les conventionnements qui peuvent être passés, même au-delà des protocoles légaux – quand je dis « au-delà », c'est-à-dire en plus – pour améliorer de façon concertée, avec les équipes dans les entreprises, de la façon dont on organisait le travail, me paraissent autant d'éléments intéressants. Je m'arrête ici.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, peu importe le temps que la reprise prendra, nous devons rassurer, préparer et préserver les entreprises. En matière de motivation, c'est également important pour eux, le facteur temps est néanmoins important, même si l'on ne sait pas faire des pronostics au stade actuel.

Nous devons également nous préserver des faillites qui seront malheureusement inévitables. Vous avez estimé tout à l'heure à 15 % actuellement. Certains vont reprendre leurs activités avec des difficultés structurelles et financières. Nous faisons bien de les aider, de leur venir en aide de manière ciblée, nous devons continuer à le faire.

Même lorsque l'économie sera relancée, des investissements devront être faits dans leur trésorerie, également les suivre, les accompagner dans le temps, mais je pense aussi les impliquer dès maintenant, même au niveau des idées que les entreprises peuvent apporter pour se remettre en ordre par rapport au respect de toutes les règles qui vont leur tomber dessus.

Je vous remercie pour votre implication et toutes les mesures apportées.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 SUR LES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES ET URBANISTIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les démarches administratives et urbanistiques ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, certaines questions ont déjà été évoquées quand on a parlé du secteur de la construction, donc je vais raccourcir un peu ce qui était prévu. Il nous revient cependant que, depuis l'adoption de l'arrêté des pouvoirs spéciaux qui a suspendu les délais, on a pu constater dans certaines zones un ralentissement dans le dépôt des dossiers de permis d'urbanisme.

Pourriez-vous partager ce dont vous disposez comme information par rapport à cela ? Cela pourrait-il être dû notamment à des refus au niveau des prêts bancaires, donc des prêts qui ne se font pas, donc des permis qui ne sont pas déposés ?

Ne craignez-vous pas aussi un engorgement des dossiers dans les mois qui suivront, en particulier lors de la période estivale ?

Un autre fait qui nous est rapporté – c'est clair que les situations sont très contrastées en fonction des endroits – est qu'il y a aussi dans certaines administrations des absences de personnel, donc quand c'est le service de l'urbanisme qui est impacté il y a une difficulté, alors que l'on sait que ce sont déjà des services qui souvent sont engorgés au niveau des dossiers.

Cette disparité de traitement et de rythme nous pose une question, on se demande ce dont vous disposez comme remontée des acteurs de terrain par rapport à cet enjeu-là.

Deuxièmement, l'arrêté des pouvoirs spéciaux n'a pas prévu des simplifications au niveau des envois et des communications entre les différentes autorités et instances, alors que l'on est dans une période particulière. Avez-vous l'intention d'y remédier ? Par exemple, comment les avis transmis par courriel sont-ils pris en compte ?

En Flandre, plusieurs communes n'acceptent que les dossiers sous format informatique. Quelle est la situation en Wallonie ? On sait que, au niveau des outils informatiques, par rapport à la dématérialisation, il y a encore du chemin à faire. C'était l'occasion, en cette période où l'on travaillait énormément grâce au virtuel, de faire le point avec vous sur cette question-là en matière d'urbanisme.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, j'ai abordé partiellement la question tout à l'heure, comme vous le savez. Retenons tout d'abord que les délais relatifs aux permis d'urbanisme et aux permis d'urbanisation ont été suspendus. La prolongation de la suspension a

également été décidée en vertu de deux arrêtés de pouvoirs spéciaux, les arrêtés n° 2 et 20 respectivement, mais la fin de la suspension est bien le 30 avril prochain.

Mon administration a, comme vous l'avez indiqué, comparé les données des permis pour la même période 2019-2020. Il y a effectivement une baisse importante des demandes de permis, tant pour les permis publics que pour les permis privés. Surtout dans cette seconde catégorie, la diminution est la plus significative. Je pense que c'est dû à l'addition des différents facteurs : par exemple les difficultés de passation d'actes chez les notaires, les services qui sont ralentis, l'absence de personnel en fonction des principes de prévention, de confinement, des absences pour maladie. Certaines communes ont réagi différemment. Certaines communes n'ouvraient leurs portes qu'en cas d'absolue nécessité. Il y a des communes qui ont travaillé de façon presque fluide, mais comme dans le respect des droits de chacun, nous avons suspendu les enquêtes publiques. Par exemple, il y a un certain nombre d'étapes de procédures qui n'ont plus pu être juridiquement et mécaniquement exercées. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, j'ai établi un plan global. J'en ai informé, après concertation avec l'Union des villes et communes, avec mon administration, avec les fédérations sectorielles, un plan global pour qu'il n'y ait aucun retard dans la gestion des dossiers après. Je le dis très clairement, je ne veux aucun retard dans la gestion des dossiers après à quelque niveau que ce soit. Si vous en décelez – il y a peut-être un problème auquel il faut apporter une solution – je vous prie de bien vouloir m'en informer. Je suis cela personnellement au millimètre.

Nous avons par ailleurs déjà diffusé sur le site de la Région wallonne, la circulaire que vous connaissez. Je sais qu'un grand nombre de demandeurs, d'opérateurs, d'architectes, de privés qui portent des projets pour eux ou pour leurs proches souhaitent que l'activité reprenne. Nous avons, je l'ai dit tout à l'heure, depuis mercredi matin, chaque jour siège en vidéoconférence, la commission des recours. Les services peuvent retravailler dès l'instant où la distanciation sociale est évidemment respectée et les mesures de prévention. Les procédures peuvent recommencer le 1er mai. J'invite toutes les communes à agir de sorte. Je rappelle également qu'à l'initiative de mon collègue, M. le Ministre Dermagne, les structures communales vont reprendre en rythme normal, moyennant bien sûr toujours les mêmes principes de précaution dès le 4 mai prochain.

Concernant les éléments liés à la digitalisation, plusieurs communes m'ont proposé de faire des enquêtes publiques digitalisées, des communications digitalisées et d'autres éléments de cette nature.

Nous sommes en train, par ailleurs, en commençant par les permis publics de mettre en place un processus de digitalisation de la délivrance des permis comme en Flandre. On doit progresser. Il y a encore beaucoup de

chemin en la matière, mais c'est un de nos autres objectifs. Je reviendrai ensuite avec des propositions pour moderniser la communication en matière d'enquête publique, de consultation de dossiers, et cetera puisqu'il est vraiment temps de passer à une communication beaucoup plus moderne avec des systèmes bialertes, consultation à distance des dossiers, et cetera plutôt que de faire déplacer les gens à l'administration communale. Cela vaut maintenant, mais cela vaut en tout temps. On va donc prochainement proposer aux collègues du Gouvernement, des modalités beaucoup plus modernisées chaque fois que c'est possible pour gérer à la fois dans le respect des droits de chacun, mais aussi de façon plus rapide, l'ensemble de ces processus, en général, même hors crise COVID, évidemment.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les différents éléments de réponse.

Je pense comme vous qu'il y a différents facteurs qui ont entraîné le ralentissement dans le dépôt des permis, mais il est bien constaté. C'est donc intéressant d'avoir reçu ces chiffres de votre administration.

Je serais intéressée de pouvoir disposer, avec d'autres membres de la commission qui suivent de près les questions d'urbanisme, de ce fameux plan global que vous avez discuté avec l'Union des villes et communes. Il me semble, pour qu'il n'y ait pas de retard et à aucun niveau, quel qu'il soit, que ce serait aussi intéressant que vous puissiez en faire part aux différents acteurs. Je pense aux architectes, aux géomètres, et cetera, qui sont finalement ceux qui nous relaient ces inquiétudes par rapport, à la fois aux retards, mais aussi par rapport à la digitalisation.

Je vous rejoins, c'est peut-être l'occasion, dans une situation comme aujourd'hui, de faire en sorte que certains acteurs qui sont peut-être plus réfractaires à la digitalisation y passent avec un soutien aussi de la Région wallonne et des équipes du Numérique au niveau de la Région wallonne. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION DE POMMES DE TERRE »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 SUR LE SECTEUR AGRICOLE »

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE »

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE MARCHÉ LAITIÈRE »

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE SECTEUR DE LA VIANDE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Antoine, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur le secteur de la production et de la transformation de pommes de terre » ;

- M. Fontaine, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur le secteur agricole » ;
- M. Collin, sur « la pénurie de main-d'œuvre agricole » ;
- M. Collin, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur le marché laitier » ;
- M. Collin, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur le secteur de la viande ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, nous le savons, le monde agricole, à l'instar d'un grand nombre d'indépendants en entreprise souffrent. Je pense bien sûr au secteur de la viande, du lait et plus singulièrement, dans ma région, la culture de pommes de terre qui est très directement touchée par la Crise du COVID-19.

Or, nous le savons, pratiquement 5 000 personnes sont concernées dans la filière de transformation ; en cause, leur incapacité aujourd'hui de pouvoir adresser leur production sur le terrain de l'exportation qui concerne près de 80 % de nos cultures.

Aujourd'hui, il y a environ 750 000 tonnes de pommes de terre qui ne trouvent pas preneur. Sur les 750 000 tonnes de pommes de terre, nous devons dénombrer 340 000 pour la seule Wallonie, 210 000 sur le marché libre et 125 000 sous contrat.

Malgré une évidente progression sur le marché national, les efforts de grandes surfaces, le circuit court, il faut bien constater que les stocks s'accumulent en raison principalement aussi du ralentissement de l'ensemble de la chaîne de transformation qui aujourd'hui ne travaille plus qu'à 50 % de sa capacité. Il y a donc urgence, puisque les primeurs notamment venant d'Israël arrivent sur le marché, ils vont donc directement concurrencer la dernière récolte.

Mes questions sont très simples, Monsieur le Ministre. D'une part, avez-vous eu des contacts avec les acteurs de la filière de la pomme de terre, sur la situation de leur secteur ?

Ensuite, quel est l'état de votre réflexion pour permettre de lisser à long terme cette accumulation de stock ? Pensez-vous, le cas échéant, à une intervention financière, voire même à des prêts à taux zéro, qui soulageraient la trésorerie d'un grand nombre d'agriculteurs ?

Avez-vous pu plaider auprès des autorités compétentes la réouverture des marchés étrangers ? Il y a là un paradoxe : on peut venir d'Israël, mais nous ne pouvons pas aller ailleurs.

Enfin, j'ai cru lire ce matin que l'Union européenne avait annoncé un certain nombre de mesures, notamment des dérogations aux règles de la concurrence pour le secteur de la pomme de terre. Pouvez-vous nous

en dire plus ? Qu'est-ce que cela va supposer de manière concrète pour les agriculteurs ?

La situation est épouvantable. Je vous parlais des primeurs, mais aujourd'hui dans toutes nos campagnes les agriculteurs plantent les pommes de terre pour la future récolte, alors que leurs hangars sont encore remplis de la précédente. Nous serons nombreux à entendre votre réponse, Monsieur le Vice-Président du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, vous l'avez vous-même déclaré dans votre communiqué de presse du 8 avril, je vous cite : « au niveau agricole, ne pas agir maintenant serait coupable. Les agriculteurs sont aujourd'hui effectivement dans une situation comme toujours très difficile, mais encore plus difficile. Ainsi, au niveau du secteur ornemental, par exemple, la demande de fleurs et plantes a chuté de près de 80 %. Si la réouverture des jardinerie peut éventuellement améliorer la situation, les pertes déjà actées sont assez importantes. Est-il éventuellement prévu de compenser les coûts de destruction des invendus ?

Au niveau agricole, je vais reprendre les trois secteurs, je commencerai par la viande bovine. Que pensez-vous d'une gestion plus ciblée des contingents tarifaires ? Avez-vous déjà eu l'occasion de plaider dans ce sens aux niveaux fédéral et européen ? Quels sont les retours ?

Au niveau de la viande porcine, en plus d'une gestion plus ciblée, comme dans le cas de la viande bovine, des contingents tarifaires, où en est-on dans la propagation de la peste porcine africaine – en plus du COVID-19 et des implications économiques – la propagation de la PPA via la Pologne et l'Allemagne ? Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en commission classique. Avez-vous une évaluation de la possibilité de propagation dans notre Région ?

Au niveau du secteur laitier, la presse relaie aussi une situation très difficile étant donné qu'un pourcentage significatif des commandes de lait se font par les écoles et les centres sportifs ADEPS et autres. De plus, le fait de ne plus vider les conteneurs au port d'Anvers entraîne de ne plus pouvoir charger ceux-ci avec notamment de la poudre de lait. Vous préconisiez le stockage privé ainsi que la réduction de production volontaire au niveau européen. Quels retours avez-vous eus de vos homologues au niveau européen ? Des pistes de solutions sont-elles déjà envisageables ?

Par ailleurs, vous avez mis en place une *task force* agriculture, et je vous en remercie. Vous ne l'avez pas cité tout à l'heure, mais c'est une des nombreuses *task force* qui ont été mises en place pour pallier tous ces problèmes. Où en sont les travaux de ce groupe de

travail ? Des premières pistes de solutions ont-elles pu être dégagées et quelles sont-elles ?

Enfin, la presse relayait un relatif succès de la plateforme des producteurs. Disposez-vous d'un nombre de personnes inscrites à ce jour et de personnes ayant déjà pu être effectivement affectées à ces tâches ?

Enfin, quel montant est mobilisé actuellement pour le secteur agricole, s'il y en a un ? Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Collin pour poser ses questions.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, ma première question porte sur la pénurie de main-d'œuvre agricole, et on vient de l'évoquer, on sait que le secteur agricole est un secteur qui est très demandeur de main-d'œuvre. On sait que le 31 mars, la ministre fédérale de l'Emploi a annoncé un assouplissement des règles pour les travailleurs occasionnels dans les secteurs agricole, horticole et fruiticole.

On vient de l'évoquer, le collègue des producteurs a mis en place une plateforme Jobs Easy-Agri. Je pense qu'elle a déjà rencontré un certain succès et je souhaiterais que vous puissiez faire le point et qu'en même temps vous fassiez un peu le point sur les actuels besoins de main d'œuvre avec les secteurs en particulier de la fruiticulture et de l'horticulture.

Je voulais demander aussi si une collaboration avec le FOREm était mise en œuvre.

Autre volet : pensez-vous que les mesures pourraient être rapidement allégées pour permettre aux producteurs de reprendre la vente directe ? Ce sont de grosses critiques qu'à la fois le commerce ambulant, mais aussi les producteurs ont formulées. On a vu notamment en France et dans certains endroits, même en Belgique, que des marchés se déroulent de manière, à mon sens, très sécurisée et je pense que c'est une des faiblesses actuelles du système de régulation tel qu'il a été décidé par le Conseil national de sécurité, c'est une trop forte interdiction de ces marchés alors qu'à mon avis on pourrait les rouvrir de manière sécurisée.

Ma deuxième question porte spécifiquement sur l'impact de la crise sur le marché laitier. Vous êtes au courant, vous avez déjà effectué toute une série de démarches. Pour le moment, les prix payés aux éleveurs sont très sensibles au prix des marchés internationaux et lorsque l'on sait que la Chine est devenue le premier importateur mondial de produits laitiers, on ne peut qu'avoir des inquiétudes. De surcroît, on a une diminution de la consommation en raison de la diminution de la demande en provenance de la filière agroalimentaire et aussi de la disparition temporaire, mais importante du débouché que représente le secteur HORECA. On a déjà une baisse du prix du lait. Ce sera renforcé puisque l'on sait déjà que le secteur du lait

écrémé et du beurre sur le marché mondial est en train de baisser considérablement.

Quels sont les contacts et les démarches avec la Confédération belge laitière et les principaux acheteurs de lait ? Certains contrats peuvent-ils protéger les éleveurs de ce type de fluctuations ? Quelles sont aussi les démarches au niveau européen ?

Vous avez plaidé deux choses. Vous avez plaidé une mesure de stockage d'une partie de la production et il semble déjà que la Commission y réponde favorablement. J'ai vu un communiqué de ce mercredi soir. Mais on sait aussi que ce système a des limites, qu'il a même des effets pervers. On l'a vu avec la dernière crise laitière. Je pense que ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est d'obtenir – et vous l'avez évoqué – une mesure de réduction temporaire et volontaire rémunérée, comme cela avait été fait en 2016.

Vous étiez, à l'époque au Fédéral, j'étais à votre place à la Région et vous vous souvenez que c'est très tardivement, finalement, que les autorités européennes avaient accepté une réduction pour le dernier trimestre 2016 et cette réduction avait eu tout de suite des effets positifs sur le prix du lait et sur le revenu des éleveurs. Je ne comprendrais pas pourquoi la Commission européenne tarde à prendre une mesure de ce type.

Ma troisième question, Monsieur le Ministre, porte sur le secteur de la viande, à la fois le secteur de la viande bovine, mais aussi le secteur de la volaille.

Dans le secteur de la viande bovine, les prix qui étaient déjà très peu rémunérateurs se sont effondrés et les producteurs peinent à trouver des acheteurs. On a constaté sur le marché de Ciney un recul de près de 75 % de l'activité. Par contre, on s'en réjouit, on voit le développement de filières locales. Les circuits courts sont en expansion. Je ne peux évidemment avec vous que m'en réjouir. On a pris déjà depuis quelques années beaucoup de mesures pour les favoriser. C'est tant mieux que cette crise finalement permette de les mettre en exergue, mais la plupart des quantités de viande produites sur le terrain wallon doivent être valorisées de façon classique et je voudrais savoir quel est le point de la situation. Au niveau de la concertation chaîne, y a-t-il aussi des contacts pour que les autres maillons de la chaîne ne profitent de la situation pour faire des bénéfices sur le dos des producteurs ? On voit déjà les publicités avec des produits proposés à -40 ou -50 %. Ce sont des promotions qui chaque fois se font sur le dos des producteurs. Qu'en est-il des exportations ?

Au niveau de la volaille, Monsieur le Ministre, de nouveau, comme je l'ai dit au niveau des marchés, une des difficultés aussi du secteur de la volaille, c'est l'interdiction des rôtisseries. Or on voit comment, physiquement, ces rôtisseries sont installées sur les places publiques, on sait qu'elles peuvent fonctionner de

manière sécurisée, qu'elles sont prêtes à assurer toutes les précautions nécessaires, là aussi il y a vraiment un effort à faire pour que des décisions se prennent et que ce secteur puisse aussi reprendre, si je vais me permettre l'expression, un petit peu du vent dans les voiles.

M. le Président. - La parole est un M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Pouvez-vous m'indiquer quel est le temps pour une question multiple comme cela ?

M. le Président. - Vous avez trois minutes par intervenant et M. Collin ayant trois questions, vous bénéficiez de neuf minutes. Je vous saurais gré de ne pas utiliser les quinze minutes qui vous sont attribuées étant donné le nombre de dépassements dont vous avez bénéficié antérieurement, mais votre droit est de 15 minutes.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Si vous pouviez me faire le compte sur une législature, cela m'aiderait à faire une bonne moyenne.

Messieurs les députés, merci pour vos questions, je trouve qu'elles sont vraiment totalement pertinentes, le secteur agricole est un secteur qui souffre également dans la plupart de ces spéculations et il doit retenir totalement l'attention. C'est la raison pour laquelle nous sommes mobilisés très fortement, je vais y revenir, à tous niveaux, de manière à tenter de soutenir toutes celles et tous ceux qui sont ici aussi malheureusement exposés aux conséquences économiques directes et indirectes des secteurs.

Quelques mots tout d'abord concernant Monsieur Fontaine, puisque vous avez évoqué notamment dans votre question le secteur des jardineries qui a fait l'objet de très longs efforts de conviction, singulièrement en ce moment de l'année, comme le secteur horticole ornemental qui, finalement, à la suite d'un grand nombre de concertations et de contacts, de liens avec le Fédéral, a pu compter sur une réouverture qui s'est bien passée, je pense, de façon sécurisée, il y a de cela quelques jours à peine, sur décision du Conseil national de sécurité du 17 avril.

Vous avez également mentionné, Monsieur Fontaine, la peste porcine africaine et vous êtes ici vraiment en plein dans l'actualité puisque, sur proposition de notre collègue, Céline Tellier, le Gouvernement a été informé ce matin de la situation favorable en termes de désinfection de la zone puisque l'on n'a plus retrouvé depuis plusieurs mois de cas positifs et si l'on a encore

retrouvé des carcasses, c'était à la suite de décès antérieurs de sangliers. Ma collègue vient d'annoncer, à juste titre, bien évidemment de façon balisée, la réouverture progressive de la forêt, j'en suis content. J'en suis heureux à la fois pour les régions concernées pour que les personnes dans ces régions puissent bénéficier des espaces de la forêt et s'y promener, y circuler, mais aussi pour la gestion sylvicole de la forêt qui nécessite un certain nombre d'interventions pour les ressources des communes, mais aussi pour la gestion des entreprises forestières qui, légitimement, avaient aussi exprimé leur grand désarroi par rapport aux conséquences de la fermeture bien légitime et bien nécessaire commencée à l'époque par M. Collin et prolongée par Mme Tellier.

En ce qui concerne alors les autres dossiers, vous avez évoqué le secteur laitier qui est effectivement confronté à une situation extrêmement importante de chute des prix pour plusieurs raisons. Vous les avez mentionnées, mais notons principalement que la fragilisation des capacités d'exportation notamment en poudres de lait fait que l'on se retrouve avec des chutes de prix considérables. Je les ai quantifiées. Elles sont à votre disposition puisque actuellement, le prix réel qui est une moyenne du lait et pour le mois de mars, tournait autour de 32 centimes. Il était en diminution de deux centimes par rapport au mois de février avec des taux élevés de matières grasses et protéiques. Le prix est donc maintenant en diminution et les perspectives sont à cet égard très mauvaises dû également aux difficultés de circulation, de commerce.

J'ai eu à cet égard de nombreux contacts avec la Confédération belge de l'Industrie laitière avec de nombreux intervenants et mes équipes et avec la Laiterie des Ardennes, et cetera.

Nous avons, à ce propos, à la fois mené avec Comeos des actions de sensibilisation, de manière à soutenir la commercialisation, chez nous, des produits que l'on retrouve valorisés par nos entreprises en Wallonie. Lors du Conseil des ministres européen du 25 mars, la Belgique a demandé à la commission d'adopter des mesures exceptionnelles et temporaires.

Nous avons relancé le 3 avril dernier, à travers une correspondance que j'ai adressée au commissaire à l'Agriculture, notre volonté à la fois de stockage privé de produits laitiers, mais aussi l'activation des articles notamment 221 ou 222 de l'organisation commune de marché afin de mettre en place un plan de gestion temporaire et volontaire, tel que celui que nous avons réalisé et arraché ensemble – M. le Ministre Collin de l'Agriculture et moi-même au Fédéral – au niveau de la Commission.

C'était un dispositif qui rémunérait la diminution de la production de 3 à 5 % sur base volontaire comparée à une période de référence et cela a fonctionné. C'était un dispositif qui a permis de donner un signe au marché, de

retirer des volumes même si tout le monde n'a pas joué le jeu et même si c'était volontaire.

Je plaide donc pour cela maintenant. J'ai eu un entretien avec les commissaires et mes collègues M. Ducarme niveau fédéral et ma collègue Hilde Crevits avec le commissaire européen de l'Agriculture, pas plus tard que le 20 avril dernier où nous avons insisté pour que des mesures complémentaires au stockage privé, à la promotion, soient décidées.

Depuis lors, l'un ou l'autre premiers pas ont été franchis, mais notre message est très clairement – et nous allons avoir un conseil européen début mai – qu'il convient d'aller plus loin.

Je vous rejoins sur les marchés alimentaires et sur les rôtisseries et l'ensemble de la vente directe. Ma conviction, en ayant suivi ce dossier de près, est que bien sûr, priorité de nouveau à la préservation de la santé, à la non-contamination par le virus, mais le commerce de détail ainsi que les marchés alimentaires, la vente directe, la présence de rôtisseries, et cetera, sont parfaitement en situation de rencontrer ces prescrits. Je le vois personnellement et j'y accorde une attention toute particulière. Vous le voyez vous-même chez le boucher, chez le boulanger, dans les commerces alimentaires qui sont ouverts aujourd'hui, il y a vraiment une attention très scrupuleuse même si au début ce fut un peu difficile, mais maintenant, vous pouvez vous-même vous en rendre compte : deux ou trois personnes dans l'établissement. C'est respecté. Il y a un contrôle qui s'exerce par le commerçant lui-même. Les forces de police, bien sûr, ont le droit de contrôler et de fermer si les règles ne sont pas respectées. Les jardinerie qui ont... On s'attendait à ce que soit compliqué. Elles ont honoré cela de façon très respectueuse. Je pense aussi et je plaide pour qu'il y ait des règles claires : distanciation sociale à tous les coups et port du masque, plus les principes de précaution comme le gel, les gants, la désinfection. Je pense que notre commerce de détail ainsi que les marchés alimentaires, la vente directe, les rôtisseries, sont prêts à garantir cela, à organiser cela, à être contrôlés régulièrement quant au respect de ces règles. Je les soutiens sans réserve. J'ai eu ici des concertations avec les acteurs concernés : représentations des marchés alimentaires, des commerçants, avec COMEOS, et cetera.

Le secteur de la pomme de terre, Monsieur Antoine, c'est une situation très difficile. Les chiffres que vous avez mentionnés de plus de 750 000 tonnes dans les hangars, c'est vrai. Le prix s'effondre. Il y a un prix libre qui, en quelques jours, d'une part il y a eu une incapacité – ce n'est pas une mauvaise volonté – des entreprises, des usines, à encore prendre les stocks et le peu que l'on écoulait, c'est dans des conditions de prix qui sont aujourd'hui très négatives.

J'ai rencontré ici aussi la FIWAP, la filière wallonne de la pomme de terre, Belpotato, l'interprofessionnel de

la pomme de terre belge, plusieurs producteurs en direct : l'APAQ-W, le Collège des producteurs, mon administration. Je me suis entretenu avec Hilde Crevits aussi par rapport à cette situation-là. D'une part, la Commission a annoncé le fait que nous pourrions avoir des systèmes de rachat des produits, que nous pourrions donner des aides qui s'écartent des règles habituelles de concurrence. Nous avons insisté aussi pour que l'on puisse mettre en place un dispositif particulier de rachat, notamment à destination et peut-être en concertation avec les acteurs, et avec ma collègue Mme Morreale en charge des Affaires sociales pour pouvoir écouler des produits vers les banques alimentaires. Nous ferons une opération de soutien au stockage privé.

Par ailleurs, avec l'AWEx, comme vous l'avez très justement observé, le mécanisme principal pour cette production-là est de pouvoir réactiver la circulation des produits chez nous – c'est lié aux mesures qui seront prises au niveau national –, mais aussi à l'extérieur, le commerce intra-européen, mais surtout le commerce extra-européen. L'AWEx travaille donc sur ce dossier-là. J'ai souvent cette conviction : il n'y a pas qu'une réponse par rapport à un problème complexe, c'est l'alignement d'un certain nombre de mesures qui constitue la réponse.

Concernant la viande, les chiffres sont un peu différents. On vient d'une situation de crise et l'on y est toujours, il n'y a pas d'ambiguïté dans mon analyse. Si l'on a eu une diminution drastique du nombre de bêtes exposées au marché couvert de Ciney, le chiffre était vendredi dernier de 1 400 bêtes – c'est très peu, j'ai connu des marchés à 5 000 bêtes, des grands marchés d'automne à Ciney –, alors que l'on était à 2 200 avant la crise. C'est quand même mieux que les 600 que l'on a enregistré pour le premier marché post-confinement.

Ici aussi, la fermeture de l'HORECA, des restaurants, des filières, vient impacter la circulation. La Commission a ouvert des possibilités de stockage, mais le stockage n'est pas la panacée. Je plaide d'ailleurs pour la transparence concernant les conditions d'écoulement après stockage, que ce soit de la poudre de lait, de la viande ou de tout autre chose. Puis ramener sur le marché veut dire impacter le marché également.

J'ai encore toute une série d'éléments complémentaires que je peux vous détailler, mais notons que la *task force* est en œuvre, en lien avec tous les opérateurs, évidemment avec la Fédération wallonne de l'agriculture, la FUGEA, le Boerenbond, la composante germanophone, et l'UNAB, de manière à ce que nous puissions, point par point pour chacune des spéculations, à la fois soutenir l'offre chez nous, réactiver le marché, soutenir les possibilités d'exportation, être en contact avec les filières de transformation, puis aussi faire la promotion du manger wallon, manger proximité, manger belge. C'est aussi le message que l'on doit collectivement porter.

Je me rends compte que j'ai consommé non pas quelques bons produits wallons, à la faveur de cette intervention, mais le temps qui m'était imparti. Je suis à votre disposition pour vous donner encore 1 000 détails, mais dans le temps qui m'est imparti il m'est impossible de le faire. Le sujet le mériterait, tant une fois encore l'agriculture subit les conséquences d'une crise.

M. le Président. - Nous en reparlerons, effectivement.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de l'Agriculture d'avoir bien pris la mesure de la difficulté que traverse le monde agricole et singulièrement celui de la pomme de terre parce que dans ma commune, il y a Pomuni qui est un des plus gros distributeurs belges, en l'occurrence, et je voudrais que vous joigniez l'acte à la parole, Monsieur le Ministre, et que probablement la semaine prochaine, au prochain Gouvernement, pour pouviez décider de trois mesures qui me paraissent essentielles.

Je pense que sur le marché de l'export qui est la meilleure des portes de sortie, il y a une opération menée, une opération forte parce qu'il ne faudrait pas que nous continuions à importer des pommes de terre alors que nous sommes incapables d'exporter notre propre production.

Deux, je vous rejoins quant à l'idée d'un soutien à la tonne stockée. Je pense qu'il y a là une piste intéressante sur le plan financier parce que si elle se réalise rapidement, ce sera évidemment une bouée de secours pour un grand nombre d'agriculteurs.

Enfin, c'est une idée que je partage avec vous, c'est celle d'un rachat et d'amener les agriculteurs à donner leurs pommes de terre aux banques alimentaires ou à un certain nombre d'associations. Il y aura là une belle solidarité et cette opération doit se faire rapidement pour vider une partie des hangars et joindre finalement la difficulté de l'un avec la difficulté de l'autre par un achat massif des pommes de terre.

Voilà trois pistes.

Je prends rendez-vous avec vous. Nous en avons convenu aujourd'hui que les agriculteurs en ont lourd sur la patate, mais si vous décidez, la semaine prochaine, leur difficulté sera moindre.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses apportées pour ce secteur agricole qui souffre énormément.

Je comprends bien que dans le temps qui vous est imparti et que vous avez l'habitude d'aller au fond des questions qui vous sont posées, je me permettrai de

doubler cette question orale par une question écrite sur certains sujets que vous n'avez pu aborder, certaines réponses que vous n'avez pu apporter à ma question orale, mais je vois que, comme d'habitude, vous prenez à bras le corps l'ensemble de la problématique, comme toutes les autres problématiques et je vous en remercie et je vous remercie d'ores et déjà d'apporter des réponses complémentaires en version écrite.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Quelques éléments de réponse. Je n'en veux pas à M. le Ministre Borsus de ne pas avoir pris le temps ou de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour évoquer la pénurie de main d'œuvre agricole, mais on en reparlera plus tard.

Quelques éléments : un, attention au stockage. Vous le dites vous-même, c'est peut-être quelque chose d'extrêmement dangereux parce que lorsque l'on a de grandes quantités en stockage, il faut le temps de les écouler, cela coûte très cher, l'entreposage coûte cher et en même temps ce poids est toujours aussi un handicap pour la valorisation de la matière première qui doit continuer à être vendue par la suite.

Deuxième élément : merci d'être très attentif à ce que la grande distribution fasse vraiment la plus grande place possible aux produits de notre région. Je pense que c'est un devoir moral que la grande distribution a et qu'elle doit assumer.

Trois, ce qui se passe nous pousse à continuer à dire à nos entreprises de davantage se diversifier. Je pense notamment à nos entreprises de collecte et de valorisation du lait. Il faut valoriser davantage des produits diversifiés.

Quatre, il faut continuer, comme les précédents gouvernements l'ont fait, d'accentuer la possibilité de valoriser un maximum de matières premières dans les circuits courts.

À cet égard, je plaide vraiment pour que le Conseil national de sécurité soit très attentif à trois types de valorisation, un les fleuristes qui doivent retrouver aussi la possibilité de valoriser leurs produits. Les pâtisseries, je les ai évoquées tout à l'heure et la réouverture des marchés locaux. Je crois que c'est extrêmement important.

Enfin, je ne serai évidemment pas – vous le comprendrez – le dernier à me réjouir de l'évolution favorable du dossier de la peste porcine africaine après de longs mois d'efforts, même s'il faut rester vigilants.

Je vous remercie en tout cas de vos réponses.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE
EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION DE LA
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) 2021-
2027 ET LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre de la programmation de la Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 et la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, en marge des nombreux impacts de la crise du COVID sur l'agriculture wallonne, dont on vient de parler aujourd'hui, il est utile aussi d'orienter le système agricole vers une relocalisation et une résilience vis-à-vis des crises actuelles, mais également des crises à venir ; je pense bien sûr à la crise climatique. À ce titre, on a une formidable opportunité aujourd'hui qui est celle de la nouvelle programmation PAC 2021-2027. On a déjà abordé ce sujet en Commission de l'agriculture au mois de janvier.

Le plan stratégique doit mettre en œuvre cette prochaine programmation. Le calendrier prévisionnel, déjà à l'époque, était très serré, de votre propre aveu. Pour un dépôt final du plan stratégique au 29 janvier 2021, le plan entrera en vigueur en janvier 2022, en tenant compte des différentes étapes. L'objectif étant que les États membres soumettent leur plan stratégique d'ici la fin de l'année 2020 semble de plus en plus difficile à atteindre, étant donné justement l'urgence de la crise du COVID-19. C'est un premier point.

Par ailleurs, comme je le disais en préambule, l'enjeu de cette nouvelle programmation ne se limitera pas aux seules conséquences, aux seuls aspects agricoles, mais également à tous les aspects de l'alimentation de nos concitoyens et de protection de notre biodiversité qui sont éminemment présents dans les discussions à propos de la PAC. Les agrosystèmes nécessitent une plus grande considération de l'état préoccupant en termes de biodiversité, de conservation des sols et de carbone séquestré.

Je me permets de signaler que la crise du COVID-19 a permis également à l'agriculture et au système alimentaire en général de retrouver, aux yeux du public, un statut de secteur crucial, vital. C'est aussi un

momentum dont on doit tenir compte. Il convient donc, selon nous, d'utiliser cette échéance de la PAC 2021-2027 pour préparer notre Région à accroître sa souveraineté alimentaire, singulièrement dans les produits qu'elle doit importer aujourd'hui pour répondre aux besoins alimentaires. Je pense aux fruits et aux légumes principalement, mais également au niveau de l'alimentation du bétail, voire même des énergies fossiles, afin d'être plus autosuffisants et moins dépendants.

De nombreux experts ont souligné le manque de préparation de notre système de production aux défis futurs, aux défis des contraintes climatiques et de biodiversité. Je me limiterai toutefois à simplement souligner les dires non pas d'experts, mais de la présidente de la Commission, Mme von der Leyen, qui cette semaine devant le Parlement disait que l'activité mondiale allait reprendre, mais que le réchauffement du climat n'allait pas ralentir. Le premier État à bouger aura donc ce double avantage à la clé qui est d'investir dans de bons projets, d'investir massivement dans la relocalisation et l'alimentation durable. Ce sont les dires de Mme von der Leyen.

Dans ce contexte, voici mes différentes questions. Vu la régionalisation de l'agriculture et de l'environnement, a-t-on la confirmation que chaque Région pourra remettre son propre plan stratégique et de voir quel est le lien avec le Fédéral ?

Dans les circonstances du COVID-19, qu'en est-il du calendrier pour présenter ce plan stratégique ? La Commission européenne a-t-elle déjà indiqué un assouplissement des règles ou le calendrier qui était serré est-il maintenu ?

Quelle est la consultation prévue des différentes parties prenantes ? Quelle est la participation des services de la ministre de l'Environnement, puisqu'il y a tous les aspects environnement et biodiversité qui sont au cœur de ce débat pour la préparation du futur plan stratégique ?

Finalement, c'est éminemment important, quelle participation du Parlement sera envisagée, puisque nous parlementaires pourrions proposer des auditions, des travaux en vue d'instruire ce dossier ?

Enfin, j'aimerais entendre votre analyse concernant les enseignements que vous tirez de cette crise sanitaire afin de rendre nos systèmes alimentaires plus durables et résilients ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, il est peut-être

prématuré de tirer l'ensemble des enseignements de cette crise, mais il n'est pas trop tôt pour en tirer déjà un certain nombre. Je dois dire qu'à cet égard notre Déclaration de politique régionale avait, en soulignant un grand nombre de points que vous venez d'évoquer, en en faisant autant d'objectifs, me semble-t-il, été très offensive.

D'autre part, on doit plus que jamais partager cette conviction qui est la vôtre également – et cette crise nous le rappelle – qui est le fait de souligner à quel point les secteurs alimentaires, les secteurs agricoles, les secteurs de production, cette fonction de nourrir, sont des éléments absolument essentiels dans toute société et dans la nôtre, notamment.

Cette crise souligne aussi, accentue, confirme donc un certain nombre d'éléments de nos convictions et aussi des constats repris dans le processus de l'analyse du plan stratégique wallon de l'APAQ-W que nous menons de concert pour répondre à votre question avec ma collègue, Mme la Ministre Tellier, pour l'ensemble de la démarche et singulièrement pour les compétences qui relèvent de l'une ou de l'autre.

Notons les points suivants. Premièrement, l'importance de s'appuyer sur une chaîne d'approvisionnement alimentaire proche, solide, locale, durable, résiliente, soutenue par l'ensemble des niveaux de pouvoir afin d'assurer une production, mais une autonomie alimentaire et une production de proximité.

Deuxièmement, on constate – et cela prend un relief tout particulier – notre dépendance envers les pays tiers, aussi bien pour l'importation que pour l'exportation de denrées alimentaires ainsi que pour la main-d'œuvre saisonnière. Je n'ai pas eu l'occasion de l'évoquer, Monsieur Collin, mais il y a plus de 1 800 personnes qui se sont proposées à travers la plateforme Jobs Easy-Agri que nous avons évoquée tout à l'heure.

Troisièmement, la nécessité de la mise en place de systèmes plus résilients au niveau de l'exploitation agricole avec la diversification agricole et non agricole. Vous avez combien je souhaite porter un plan Agri-Énergie et d'autres éléments encore, des pratiques qui soient économes en intrants et en main-d'œuvre et aussi l'autonomie fourragère, notamment protéique, qui figure dans notre accord de gouvernement.

En ce qui concerne le timing que vous évoquez, vu les retards enregistrés tant au niveau du cadre financier pluriannuel européen qu'en ce qui concerne les propositions législatives relatives à la PAC, la Commission européenne a proposé une réglementation visant à assurer la transition entre l'actuelle période de programmation et la prochaine. Cette réglementation qui devrait être adoptée à l'été permet aux États membres qui le souhaitent de pouvoir prolonger d'un an leur programme de développement rural en utilisant les moyens prévus pour 2021, première année de la

prochaine période de programmation, en principe. Cependant, vu l'importance des retards et la crise du COVID-19, plusieurs États membres réclament une période de transition de deux années.

Dans cette hypothèse, le calendrier serait adapté et le plan stratégique PAC entrerait en application au 1er janvier 2023. Quelque soit le calendrier, la consultation officielle des *stakeholders* est prévue lors de chaque étape de l'élaboration du plan stratégique PAC. À côté de ces concertations officielles qui sont très larges, de nombreuses réunions de travail qui associent l'ensemble des parties prenantes ont déjà eu lieu et vont continuer à être organisées de façon à continuer à associer tous les intervenants, tous les avis – et le Parlement est le bienvenu pour se faire – à l'élaboration du plan stratégique.

Je considère que c'est un rendez-vous très important. Donc, l'ensemble des analyses, des contributions parfois radicalement opposées nous serviront à densifier au maximum la ligne du plan stratégique en application de notre accord de gouvernement.

Je reviens au calendrier. Le calendrier va pouvoir être précisé lorsque nous aurons les indications européennes dans les tout prochains jours, semaines, grand maximum, lorsque l'on connaîtra la fin du déconfinement ou le caractère progressif de ce déconfinement et la décision européenne sur la période de transition.

On a un Conseil européen qui nous est annoncé début mai – à notre demande d'ailleurs, mais qui devrait traduire un certain nombre de mesures évoquées, par ailleurs. Nul doute que ce point sera évoqué à ce moment-là.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Président, je reste à disposition du Parlement s'il devait y avoir des réunions ou consultations organisées par celui-ci.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour tous ces éléments de réponse.

J'entends également l'ouverture que le Parlement s'invite au débat. Je pense que ce serait vraiment intéressant d'avoir soit une commission conjointe agriculture-environnement avec des auditions pour pouvoir réellement partager ensemble et instruire ce dossier éminemment important pour l'avenir de notre système agricole. Cela va aller sur une période de cinq à six ans. Avec le report possible, très probable, des échéances, cela nous permet de mener ce débat important. Cela vaut la peine.

Je ferai rapidement écho à deux signaux d'alerte qui nous ont été envoyés pendant cette crise du COVID. D'abord, celui de la FAO, de l'OMS et de l'OMC – vous l'avez certainement entendu – concernant un risque de

pénurie alimentaire sur le marché mondial, on l'a déjà évoqué. Ensuite, un écho plus local d'un collectif de chercheurs qui sont actifs dans les questions alimentaires en Belgique et qui ont lancé à la Première ministre Sophie Wilmès une invitation à mettre en place cette *task force* au niveau belge de sécurité alimentaire. Je pense que cela rejoint un peu cette préoccupation que nous avons de réfléchir à notre agriculture dans des contextes de crise, dans des contextes où nous devons prendre en compte la sécheresse ; il y a d'ailleurs des prémisses de stress hydrique en Wallonie déjà aujourd'hui. Il est donc vrai que la résilience, l'autosuffisance et l'autonomie fourragère sont des questions éminemment importantes. La question énergétique l'est également.

Je suis donc très heureux d'entendre vos préoccupations, Monsieur le Ministre. Je peux déjà dire que nous reviendrons également avec des propositions de travail au sein du Parlement pour instruire ce dossier. Merci pour tout.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Nous en avons terminé avec M. le Vice-président Borsus. Il nous reste, pour Mme Morreale, 27 questions. Au rythme où nous allons, nous en avons pour un peu moins de quatre heures.

(Réaction d'un intervenant)

La question que je vous pose, c'est : allons-nous au finish ?

Mme Morreale souhaite que oui. Nous irons donc au finish.

L'heure de départ ne dépend que de vous, pas de moi, sauf si vous me donnez l'instruction d'être plus ferme sur les délais, ce que je peux faire, mais je ne l'ai pas encore fait aujourd'hui vu l'importance des sujets.

Quelqu'un souhaite-t-il la parole par rapport à ce que je viens de proposer ? Non.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE CONTRÔLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI APRÈS LE CONFINEMENT LIÉ À LA CRISE DU COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le contrôle et l'accompagnement des demandeurs d'emploi après le confinement lié à la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, je vais essayer de ne pas atteindre les trois minutes et d'aller rapidement sur mes questions.

Mes deux premières questions sont sur l'après-confinement strict, puisque l'on sait que l'on sera dans un déconfinement progressif. Il me semble cependant important de déjà commencer à voir un peu clair à ce niveau-là.

Je voulais vous interpellier concernant le contrôle des demandeurs d'emploi. Dans la DPR, on prévoyait de mettre l'accent sur l'accompagnement plutôt que sur le contrôle. La crise sanitaire a légitimement accaparé votre temps, donc à ce niveau-là on n'a pas pu avancer. Je souhaiterais donc aborder avec vous cet aspect, parce que les conséquences socioéconomiques de cette crise sanitaire rendront encore plus difficile la recherche d'emploi pour nombre de personnes et l'accompagnement sera plus que jamais essentiel pour permettre l'accès à l'emploi, notamment pour les personnes les moins formées.

On sait que l'on a déjà un phénomène où des demandeurs d'emploi écrivent à des employeurs, ils ne reçoivent pas de réponse, mais dans le cadre de cette crise je crains que ce soit encore plus évident.

Le projet de transfert des moyens de contrôle vers l'accompagnement ayant déjà fait l'objet d'avancées, je voudrais savoir où il est en termes de concertation et de mise en œuvre et quelles sont les mesures planifiées pour travailler sur ce sujet à court ou moyen terme.

Par ailleurs, dans les mesures prises pour le contrôle dans le cadre de la crise, vous avez justement décidé de stopper le contrôle pendant cette période. Il me semble que, même si l'on déconfiner, des adaptations en termes de contrôles seront nécessaires. Quelle initiative avez-

vous prise pour assurer la prolongation des mesures au-delà du 3 mai ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, le FOREm procède toujours aux évaluations des jeunes en stage d'insertion professionnelle. L'obtention des deux évaluations positives est une condition sine qua non à l'introduction d'une demande d'allocation d'insertion auprès de l'ONEM.

Les évaluations sont réalisées en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire et du confinement sur la capacité du demandeur d'emploi à rechercher un emploi, ainsi que les opportunités d'emploi qui ont nettement diminué avec le confinement.

Les évaluations s'appuient principalement sur la période antérieure au confinement. Ils tiennent notamment compte des actions prévues ou entamées, mais suspendues en raison de la crise.

Les évaluations sont réalisées sur le dossier du demandeur d'emploi et lorsque les éléments ne figurent pas ou ne sont pas suffisants pour donner lieu à une évaluation positive, alors seulement un contact est pris avec le chercheur d'emploi.

En ce qui concerne les chercheurs d'emploi qui bénéficient d'allocations de chômage ou d'insertion, les entretiens et auditions dans le cadre d'un contrôle de la disponibilité sont actuellement suspendus. Dès lors, dans le cadre normatif du contrôle de la disponibilité des chômeurs – vous savez que cela relève du Fédéral – j'ai donc adressé un courrier à ma collègue, la ministre fédérale de l'Emploi pour que, vu les circonstances, elle reconnaisse la période qui va de mars à fin mai comme non évaluable.

Je pense que j'en avais parlé il y a quelques semaines en y répondant, mais à ce stade, je n'ai pas encore eu de réponse de sa part. Quoi qu'il en soit, j'ai en tout état de cause veillé à ce que, dans le cadre des concertations que nous avons au cabinet avec le FOREm, à ce que les modalités d'évaluation qui relèvent de la compétence régionale soient adaptées pour que tous les demandeurs d'emploi indemnisés ne puissent pas être sanctionnés en matière de disponibilité active comme passive d'ailleurs pendant toute la période du confinement.

On doit faire face à un important ralentissement d'activité économique, ralentissement qui se traduit par une diminution importante du nombre d'offres d'emplois qui sont transmises par le FOREm. À titre d'exemple, si l'on compare le mois de mars 2020 au mois de mars 2019, il y a 21 % d'offres d'emplois en moins sur le site du FOREm.

Nous, ne pouvons évidemment pas prédire avec précision l'état de l'évolution d'après crise, mais je crois qu'il nous faut tout de même anticiper les effets du ralentissement économique sur l'ensemble de la population et donc, il faudra en tenir compte lorsque les chercheurs d'emploi seront à nouveau soumis aux procédures de contrôle.

Sur la base du cadre normatif fédéral, les évaluateurs du FOREm tiennent compte, lorsque des entretiens de contrôle de la disponibilité de toute une série d'éléments, comme les périodes de travail, formations, les différentes entreprises pour se rapprocher du marché du travail, mais aussi de la situation spécifique de chaque demandeur d'emploi, que ce soit son âge, son niveau d'études où il habite aussi, en fonction de sa sous-région, et cetera.

Le transfert des moyens de contrôle vers l'accompagnement – on a déjà eu l'occasion d'en discuter longuement en commission – cela fait parti des projets de réforme qui étaient sur la table. Je vous avoue qu'avec le confinement et la crise sanitaire, toutes mes équipes ont été mobilisées sur la crise COVID. L'objectif qui est sur la table, c'est une finalité, à savoir favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi et tout particulièrement ceux qui ont un peu plus de mal à en trouver d'eux-mêmes et un accompagnement qui soit orienté vers plus de coaching, une personnalisation plus importante, et essayer de se dire que l'on est là pour trouver des solutions. C'est pour cela que le FOREm est aux côtés des demandeurs d'emploi, pour essayer de trouver des solutions à leur situation.

Je souhaite également tenir compte des leçons de la crise et anticiper au mieux les besoins en compétences des travailleurs au regard notamment de nouvelles formations d'organisation du travail. La crise aura au moins eu cela de bon, je crois, c'est que l'on a des leçons à en tenir sur le télétravail et sur l'organisation globale du travail.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voudrais juste remercier Mme la Ministre. C'est évident que, pour toutes les mesures, notamment le contrôle d'évaluation de l'allocation d'insertion, dans la mesure où cela ouvre un droit pour une série de personnes, il est tout à fait normal que l'on continue à ce niveau-là. C'est fait pour protéger justement les gens et leur permettre d'avoir une allocation.

Merci aussi pour toutes vos différentes réponses. J'aurai l'occasion de revenir, mais je me réjouis que le projet de réforme de l'accompagnement versus contrôle puisse continuer à voir le jour. Je ne vous fais bien sûr aucun reproche par rapport au fait que votre temps est accaparé par autre chose.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES TITRES-SERVICES DANS LE CADRE DE
LA CRISE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les titres-services dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, la crise actuelle a touché différemment les entreprises de titres-services. Ainsi, certaines ont fait appel aux aides financières au vu de leur forte baisse d'activité, alors que d'autres sont toujours en fonctionnement total ou partiel.

Les personnes opérant dans ce secteur, majoritairement des femmes, et je le dis encore, ma collègue, Mme Ryckmans, était déjà intervenue la semaine passée, je pense, sur l'étude de l'IWEPS qui montrait qu'il y avait des impacts beaucoup plus grands sur les femmes.

Les personnes sont donc impactées sanitairesment et financièrement.

Étant en contact avec d'autres personnes, nous devons être sûrs que les mesures sanitaires liées au COVID y soient bien respectées afin de ne pas ajouter une charge supplémentaire aux difficultés sanitaires et physiques de ces emplois.

Par ailleurs, le personnel est à l'arrêt et fortement fragilisé financièrement, ce qui augmente le risque ou la situation de pauvreté. Je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai dit au ministre-président, mais, dans la mesure où vous n'étiez pas là, peut-être juste rappeler que je plaçais pour que l'on puisse intervenir auprès du Fédéral sur le sens du précompte. Si l'on prend en compte le salaire moyen 2017, c'est le dernier que j'ai trouvé, des titres-services, on est à 880 euros. Si l'on prend 70 % de ce revenu, on arrive à 616 euros. Si l'on retire 26 % de précompte professionnel, on est à 455 euros. Reconnaissons quand même que c'est un montant extrêmement faible et impossible pour vivre dignement.

Tant pour le personnel des sociétés de titres-services encore en fonctionnement que pour celui qui reprendra ses activités dans le cadre du déconfinement, nous devons dresser un constat et nous poser des questions sur les mesures prises et à prendre.

Comment voyez-vous la situation actuelle et celle du déconfinement dans ce secteur ? Quelles mesures ont été prises en plus du paiement des chèques pour le personnel en activité ?

Quelles mesures comptez-vous prendre ?

Qu'en est-il de l'imposition des masques et de leur fourniture dans ce secteur ?

Enfin, comptez-vous relayer au Fédéral ?

Je vous en ai déjà parlé et le ministre-président a déjà répondu, sur la suppression ou le report du précompte professionnel. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, on a pris, au niveau du Gouvernement, le 18, le 30 et le 31 mars une série de mesures de soutien aux entreprises, mais aussi aux travailleurs impactés par la crise sanitaire que l'on traverse aujourd'hui.

Les mesures qui ciblent le secteur des titres-services portaient sur une mesure de 5 000 euros qui a été versée dans le courant de la première semaine d'avril pour toute entreprise de titres-services agréée au premier trimestre 2020 avec siège social en Wallonie, pour contribuer à amortir l'impact de la diminution ou bien de l'arrêt de l'activité, mais aussi une neutralisation de la période de la crise dans le calcul de la subvention régionale.

Grosso modo, cela veut dire que la Wallonie continue à verser la subvention régionale, la part de 14,86 euros. Comme je le dis souvent, c'est la part la plus importante par rapport aux autres régions, d'ailleurs, et ce, même en l'absence de prestations pour les travailleurs ou en l'occurrence les travailleuses.

En contrepartie, les entreprises continuent à payer le salaire complet de leurs travailleuses et elles renoncent à les mettre en chômage temporaire pour les heures pendant lesquelles elles sollicitent l'aide régionale.

L'objectif de la mesure était à la fois d'aider les entreprises qui subissent une baisse, parfois un arrêt de leur activité, mais aussi de soutenir les travailleurs parce que l'on sait que cela permet d'avoir un salaire complet alors que l'on sait aujourd'hui – et vous l'avez évoqué – que ces travailleuses ont un salaire extrêmement bas. C'était donc une mesure importante dans le cadre du pouvoir d'achat pour s'assurer qu'elles puissent continuer à vivre.

Il apparaît que certaines sociétés ont malgré tout décidé de mettre leur personnel en chômage temporaire pour force majeure.

Cela veut dire que cela a des conséquences, comme vous l'évoquiez, particulièrement pénalisantes. Il y a à la fois le fait qu'il y a une perte de salaire brut qui est couplée à l'application du taux de précompte des allocations de chômage qui grève le pouvoir d'achat des travailleuses dont les rémunérations sont déjà particulièrement basses, mais aussi parce qu'il y a un gap généralement entre le contrat de travail de la travailleuse et les heures qu'elle preste réellement. Cela, c'est une des difficultés surtout quand on tombe en chômage temporaire parce qu'elles descendent juste au niveau du contrat théorique et, en plus, elles ont 70 % de leur salaire.

Si l'on ajoute à cela le fait qu'aujourd'hui ces travailleuses n'ont pas toujours droit au chômage, les effets sont catastrophiques sur ces travailleuses.

Sachant que la réduction, voire la suppression de ce précompte professionnel sur le chômage pour force majeure relève des compétences de l'autorité fédérale, j'ai fait parvenir un courrier également à ma collègue fédérale Mme Muylle pour la sensibiliser sur cette problématique. Je lui ai proposé qu'elle intervienne au prorata pour les travailleuses du secteur des titres-services.

Je n'ai pas eu de réponse.

Bien que les réponses prises par le Gouvernement ont contribué, et je pense que ces mesures étaient des bonnes mesures au sens où elles permettaient aux entreprises qui continuaient de jouer le jeu également, d'avoir, elles, une rémunération correcte, on sait qu'aujourd'hui il y a beaucoup d'entreprises qui n'ont pas choisi cette voie-là et donc certaines d'entre elles aimeraient reprendre leur activité.

Je tiens à porter à votre connaissance qu'aujourd'hui on est en discussion avec les interlocuteurs sociaux sectoriels pour dégager des pistes de solution qui visent à soutenir au mieux les entreprises et leurs travailleurs et leurs travailleuses lors de la réouverture du secteur, et ce, afin que toutes les conditions nécessaires et de sécurité, bien entendu, soient réunies.

Le mieux est aussi, comme souvent d'ailleurs, dans chacun des secteurs économiques ou en général, d'avoir des contacts dans le cadre de la concertation. C'est aussi ce qui fait la spécificité de la Belgique et de notre Région. Chaque fois que l'on ouvre la voie à la concertation, c'est du *win-win* pour l'entreprise et pour les travailleurs.

Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous pour vous informer des mesures qui ont été prises afin de garantir la sécurité de toutes les parties prenantes.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre. Je suis assez d'accord sur la question

de la concertation. C'est en bénéficiant de l'expertise des uns et des autres que l'on va réussir à pouvoir déconfiner progressivement le mieux les choses et que l'on va pouvoir réussir à relancer un peu et à redéployer notre économie.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES VISITES EN MAISONS DE REPOS DANS
LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES INFORMATIONS CONTRADICTOIRES
SUR LA POSSIBLE ORGANISATION DE VISITES
DES MEMBRES DE LA FAMILLE DANS LES
MAISONS DE REPOS EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Vandorpe, sur « les visites en maisons de repos dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;
- M. Mugemangango, sur « les informations contradictoires sur la possible organisation de visites des membres de la famille dans les maisons de repos en Wallonie ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, je voulais revenir avec vous sur l'annonce de la Première ministre du 15 avril sur l'adaptation des mesures pour les personnes plus fragiles, notamment les résidents des maisons de repos, le fait de pouvoir autoriser sous certaines conditions certaines visites.

On l'a vu tant dans les médias que sur les réseaux sociaux, les réactions du secteur ne se sont pas fait attendre. Certains directeurs de maisons de repos, fédérations et acteurs sociaux ont même utilisé des mots très durs : « mesure surprenante, absurde, incompréhensible, une erreur dans le calendrier, décision prise sans aucune concertation ».

Pour le cdH et pour moi-même, ce n'est pas une mauvaise décision, c'est surtout un mauvais timing puisque les tests – on aura l'occasion de reparler des tests tout à l'heure – viennent seulement de débiter en maisons de repos, puisque le personnel de ces services est déjà sous pression. Sur le plan sanitaire, l'admission de visiteurs nécessite une procédure particulière à

l'entrée comme à la sortie, contrôlée par ce même personnel des établissements.

Les visites dans les maisons de repos étaient donc sur la table du Comité de concertation du vendredi 17 avril. J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous exposer les décisions qui avaient été prises à l'issue de celui-ci. Comment concrètement ces visites vont-elles pouvoir s'organiser ? À partir de quand ? Avec quel soutien financier ou logistique de la Région ?

Hier, vous avez annoncé et promis des moyens supplémentaires, un montant forfaitaire additionnel pour toutes les institutions d'hébergement et d'accueil. On nous dit que, pour les maisons de repos et les maisons de soins psychiatriques, ce montant s'élèverait à 400 euros par lit ou place agréée. Pouvez-vous me confirmer que ces 400 euros s'ajoutent bien aux 250 euros trimestriels par lit pour l'ensemble des maisons de repos et maisons de repos et de soins, comme vous l'aviez annoncé le 18 mars dernier ?

Pour soutenir cette mise en place de visites, a-t-il été envisagé de soutenir la mise en place de parloirs qui seraient sécurisés dans les institutions, comme cela peut se pratiquer notamment en Hollande ? Si oui, des montants complémentaires seront-ils prévus pour l'aménagement de ces lieux de rencontre ?

Est-il prévu une éventuelle simplification et accélération des procédures urbanistiques ? Avec les pouvoirs spéciaux que vous avez, vous pouvez envisager une dispense de permis pour des aménagements de ce type.

Par ailleurs, la Flandre a décidé de soutenir la distribution de tablettes numériques aux maisons de repos en débloquent un montant de 375 000 euros. Envisagez-vous ou est-il prévu de faire de même en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, j'ai une petite question. Il a été évoqué par M. le Ministre Borsus et Mme la Ministre Morreale qu'il y aurait une question et une réponse sur les masques, mais ce n'est pas prévu dans les questions. M. le Ministre Borsus a dit : « Mme Morreale répondra à une partie des questions sur les masques ». Vous n'êtes pas au courant ? Non.

M. le Président. - Ce n'est plus vous qui allez poser la question, mais il y a une question sur les masques de M. Desquesnes, sauf erreur de ma part, qui fera en sorte que Mme la Ministre Morreale répondra à ce moment-là. Nous verrons bien. Plus nous irons vite dans l'intervalle, moins le suspense sera long.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, je sais que vous allez avoir la correction de répondre à

ma question, mais ma question ne vous était pas adressée. Elle était adressée à M. le Ministre-Président Di Rupo puisque, justement, la question était notamment liée à sa présence au Conseil national de sécurité.

J'imagine que...

(Réaction d'un intervenant)

Non, non, la question que je vais poser porte sur les visites.

Le Gouvernement a manifestement décidé que c'est vous qui alliez répondre et pas M. le Ministre-Président.

Voici donc la question que j'avais préparée à destination de M. le Ministre-Président.

Monsieur le Ministre-Président, suite à la décision du Conseil national de sécurité auquel vous avez participé ce 15 avril, une décision a été prise d'autoriser, selon certaines modalités, les visites de membres de la famille dans les maisons de repos.

Lors d'une interview donnée le jeudi matin par M. Di Rupo, il confirmait le bien-fondé de cette mesure.

Même si les motivations sur le plan humain et psychologique de cette décision sont bien compréhensibles, tant le secteur que les représentants des travailleuses du secteur se sont massivement opposés à cette proposition.

Lors de la commission qui s'est tenue en présence de Mme la Ministre Morreale – donc, vous-même –, il y a une semaine, vous expliquiez que cette mesure pourtant approuvée par M. Di Rupo présent à cette réunion ne serait pas d'application en Wallonie pour le moment.

Dans un communiqué publié jeudi en début de soirée, votre gouvernement explique que cette mesure sera bien appliquée, mais qu'il faudra attendre les résultats du *testing* et de la constatation pour en définir les modalités pratiques.

Cette mesure sera-t-elle appliquée dans l'immédiat ? On doit comprendre que non. Le sera-t-elle à moyen terme ? Ce n'est pas clair.

Lors d'une émission dominicale en télévision, le ministre-président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Jeholet, explique qu'il croyait que cette mesure avait été discutée avec le secteur et avec les représentants des travailleurs.

La décision qui a donc été prise en concertation avec le Conseil national de sécurité l'a été sur base d'informations qui n'étaient que partielles.

Confirmez-vous les propos de M. Jeholet ? Cette décision prise par le Conseil national de sécurité en

votre présence – celle de M. Di Rupo – l'a-t-elle été sur base d'informations partielles ?

Vous confirmez que vous avez pris cette décision sans consulter ni les organisations syndicales du secteur ni les organisations du secteur. N'est-ce pas alors une méthode de travail à revoir puisqu'il y aura encore d'autres décisions qui seront prises par ce conseil ?

Ne faut-il pas envisager une modification de la composition de ce Conseil national de sécurité pour qu'il puisse intégrer des acteurs des secteurs sociaux et des représentants des travailleurs des secteurs concernés par les décisions prises ? Pouvez-vous clarifier la décision prise par votre gouvernement sur ce point ? Telle qu'elle est formulée par le communiqué de votre gouvernement, on peut comprendre qu'il n'y aura pas une mise en application de cette mesure de suite, mais on ne sait pas quand elle sera mise en application. J'entends par ailleurs que le Gouvernement bruxellois a trouvé manifestement un accord pour la mise en application de cette mesure dans ses propres maisons de repos, d'où la question que l'on est dans une situation un peu floue et je pense que tant les acteurs de terrain que les familles ont besoin de réponses claires par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Monsieur les députés, je répète que je partage les difficultés émotionnelles de nombreuses familles et de résidents. L'objectif, je crois, comme ministre de la Santé, c'est de garantir la santé et le bien-être des résidents, du personnel et des familles. On a expliqué – j'ai eu l'occasion de m'expliquer lors de la commission de la semaine dernière – que les visites pourraient être envisagées à l'issue du *testing* et en concertation avec le secteur avec lequel seront définies les modalités concrètes de cette autorisation et c'est une concertation au sens large avec les travailleurs, également, avec les fédérations, les maisons de repos, les directions, et cetera.

On essaye de faire un travail de coconstruction. Cela a évidemment démarré dans la foulée de la dernière commission. On a démarré les contacts avec les représentants des travailleurs, les fédérations, avec l'AViQ, l'Association francophone des médecins coordinateurs... Je les salue en passant, car ils font un travail extraordinaire dans les maisons de repos, même si l'on entend peu parler d'eux, mais à l'occasion de la crise, ils ont été d'une efficacité qui était vraiment extrêmement importante à des moments clés pour identifier. On regarde donc tous ensemble comment on peut identifier les pistes possibles et les modaliser.

Comme dans toute concertation, je n'ai pas de date précise. C'est le temps de la concertation. On essaye de

le faire de la manière la plus rapide, mais la plus efficace. On dit toujours que la concertation, cela prend du temps, mais je crois que l'on prend du temps, mais je crois que l'on prend du temps pour en gagner au final. J'espère aboutir à note concertée et finalisée pour début de la prochaine. Je suis soucieuse de prendre en considération le point de vue de l'ainé, l'AViQ a également pris des contacts avec Respect Seniors, comme cela on prend aussi contact avec les différentes parties prenantes. Nos balises, pour pouvoir le moment venu organiser ces visites, devront tenir compte avant tout des mesures d'hygiène à respecter, des questions essentielles sur le matériel de protection évidemment ainsi que les modalités de ces visites, comme les lieux, la durée, le choix du visiteur, mais également de la responsabilisation du ou des visiteurs avec bien entendu l'avis du résident, la question des parloirs ou autres aménagements est également en réflexion.

Pour le soutien financier, Mme Vandorpe, oui c'est bien en plus. On avait dans le cadre du premier train de mesures octroyé 250 euros, vu les difficultés et les mesures d'hygiène qu'on leur demande de prendre et vu le fait qu'il faut médicaliser parfois et prendre des mesures de médicalisation et de dépenses très importantes, avec tout l'aspect que l'on envisagera après sur le fait que le matériel coûte beaucoup plus cher qu'en temps normal, il était nécessaire de pouvoir continuer à les soutenir davantage. Ce sont donc 400 euros en plus des 250 euros qui ont été agréés. Par contre, il n'y aura pas de financement trimestriel. Je ne sais plus si c'était M. Desquesnes qui m'avait posé la question la semaine dernière sur la trimesrialisation, j'ai relayé votre demande et donc ce sera bien un *one shot*.

On a également pris une mesure d'immunisation de la période de crise sanitaire. La mesure vise la continuité du financement des établissements par le forfait journalier en maison de repos et maison de repos et de soin pour la période du 1er mars jusqu'à la fin de la crise.

Sur la distribution de tablettes numériques, mon cabinet travaille en partenariat avec Agoria, avec le secteur Telenet et d'autres sur cette thématique. Le partenariat des entreprises fait des dons dans le secteur technologique pour les maisons de repos et les maisons de repos et de soin ou les centres d'hébergement puisque l'on ne parle pas toujours assez des personnes handicapées et des personnes en santé mentale avec comme finalité la rupture ou en tout cas l'atténuation d'isolement social. Ce n'est pas possible pour tout le monde, on le sait, en fonction des situations personnelles, les gens sont plus désorientés et ils ont du mal, d'autres ne sont pas en capacité de pouvoir le faire.

Un projet européen Interreg est en voie de finalisation également pour l'achat de smartphones en maison de repos et l'objectif est de présenter, de proposer aux établissements pour aînés qui ne disposent pas encore d'outils informatiques ou tablettes – c'est de

moins en moins, mais cela arrive encore – d’avoir des smartphones qui seront mis à disposition des résidents pour pouvoir discuter avec eux et, le cas échéant, ils auront des *guidelines* d’utilisation sur des témoignages de personnel qui ont déjà utilisé l’outil avec les aînés qui seront finalisés avec les établissements qui évidemment le recevront.

Au-delà du débat actuel sur les visites, je reste attentive à permettre à ce que les résidents en fin de vie, qui présentent un syndrome de glissement ou bien qui bénéficient d’une aide à l’alimentation par un proche avant le début confinement, puissent bénéficier, selon les règles de précaution bien entendu strictes en termes d’hygiène de visites bien encadrées. C’était déjà prévu dans le cadre de la mesure lorsque l’on a pris l’interdiction. Cela continue à être le cas. En fonction des situations, le temps pouvant parfois marquer des périodes de glissement, cela signifie que par exemple il y a des visites qui sont peut-être autorisées après trois ou quatre semaines, qui ont pu être autorisées en exception après trois ou quatre semaines et qui n’avaient pas été la première semaine parce que la personne résidente n’était pas dans une situation de solitude extrême et de mal-être. Le cas échéant, cela se fait en discussion avec la direction de l’établissement, j’essaye d’être en permanence guidée par le souci de concilier au mieux les attentes légitimes des résidents et de leurs proches tout en assurant au mieux dans un contexte de crise inédit, la sécurité sanitaire de chacun des intervenants. J’espère qu’à l’occasion de la prochaine commission, j’aurai l’occasion de pouvoir vous revenir avec des éléments plus concrets.

M. le Président. - La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (cdH). - Merci, Mme la Ministre pour ces réponses, je le répète, ce n’est pas la mesure en tant que telle qui posait problème, c’était alors le calendrier. J’écouterai attentivement les réponses par rapport au *testing* puisqu’il est clair que c’est un élément essentiel. Vous avez réunion début de semaine prochaine, vous espérez avoir une évolution de ce côté-là. J’espère que l’on pourra avoir des informations positives. Je tiens à vous remercier pour cette information sur les 400 euros, c’est un bon signal pour les maisons de repos et les maisons de soins psychiatriques. Je voudrais quand même répéter cet élément pour les parloirs, vous avez en main une carte avec la simplification et l’accélération d’éventuelles procédures urbanistiques si l’on met un container ou autre, puisque vous pouvez être dispensé de permis pour des aménagements provisoires et j’espère sincèrement que vous utiliserez cette arme-là pour faire avancer certaines situations dans certaines maisons de repos. Merci pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - En fait, Mme Morreale, vous avez répondu à 50 % de ma question.

(Réaction d’un intervenant)

Ce n’est pas à M. Jeholet qu’il faut répondre, pas du tout.

Effectivement, vous avez un peu clarifié ce qui va se passer en termes de concertation pour le futur. C’est clair.

Vous avez déjà expliqué ce qu’il se passait par rapport au passé et par rapport à cette possibilité de visite ou pas, mais je vous posais une question précise sur comment s’est formée cette décision. Manifestement, ce que dit M. Jeholet, c’est que l’on peut comprendre de cette décision qu’elle s’est formée sans consulter les acteurs de terrain. Cela a même poussé...

(Réaction d’un intervenant)

Je suis d’accord avec vous, c’est bien pour cela que l’on avait orienté la discussion sur M. Di Rupo. Vous n’étiez pas à cette conférence et je déplore la décision prise par votre gouvernement de ne pas pouvoir donner la possibilité de poser la question à M. Di Rupo, parce que la question est de savoir effectivement comment cette décision s’est formée.

Cela a poussé certains à penser... M. Verteneuil disait : « Ne faudrait-il pas revoir la composition de ce Conseil national de sécurité et avoir des acteurs de terrain pour être sûr que ce type de décision, qui se prend sans consulter ceux qui doivent l’appliquer sur le terrain, ne se produise pas.

Vous ne pouvez pas répondre à cette question, mais je vous invite quand même à relayer ma préoccupation, la préoccupation de mon groupe par rapport à cela, sinon de telles décisions seront prises dans le futur sans impliquer les personnes qui doivent les appliquer. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA
PERSPECTIVE DU TRAÇAGE SANITAIRE PAR
GÉOLOCALISATION DES CITOYENS DANS LE
CADRE DU DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE CONTACT TRACING EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE TRAÇAGE DANS LE CADRE DU
DÉCONFINEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales de :

- M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la perspective du traçage sanitaire par géolocalisation des citoyens dans le cadre du déconfinement » ;
- M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le *contact tracing* en Wallonie » ;
- M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le traçage dans le cadre du déconfinement ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, l'une des questions qui va se poser, qui se pose déjà aujourd'hui, mais qui va se poser sans doute avec davantage d'acuité dans les prochaines semaines et les prochains mois, c'est celle du *tracing*, c'est-à-dire lorsque l'épidémie sera revenue à un niveau plus faible, le contrôle de toute résurgence possible, le traçage de chacune et de chacun de façon à pouvoir remonter les contacts.

Par rapport à cela, il y a le *tracing* manuel ou plutôt téléphonique, comme il a été pratiqué par l'AViQ au tout début de la crise, puis il y a différentes solutions technologiques qui arrivent au-devant de la scène. Je voudrais vous questionner sur cet enjeu-là.

On a entendu la Première ministre, à l'occasion du Conseil national de sécurité du 15 avril dire que c'était les entités fédérées qui pourront organiser ce *tracing*.

Le ministre De Backer, cet après-midi, à la Chambre a été plus direct puisqu'il a dit : « Le *tracing* est une compétence des régions. Le Fédéral va soutenir. Il y aura des collaborations. Au Fédéral de fixer le cadre, les critères et notamment les enjeux de protection de la vie privée, mais tout cela devra se faire sur base volontaire ».

La mise en œuvre concrète, c'est bien au niveau des régions qu'elle se fera. C'est donc votre responsabilité à vous est celle des services de l'AViQ. L'une des questions qui vient est avec quel outil va-t-on travailler ? Va-t-on juste ce contenter d'utiliser les centaines de personnes dont on a annoncé l'engagement – et j'aimerais évidemment vous entendre sur ce point particulier ? À côté de cet outil, il serait assez normal d'utiliser des outils de type application.

Le Fédéral va peut-être déterminer quelles sont les conditions générales, mais c'est vous qui devrez choisir, ou en tout cas dire, quel outil allez-vous privilégier ?

C'est important que nos concitoyens sachent quelle est l'application demain ou après-demain qu'ils pourront utiliser en Wallonie. Il vaut mieux que l'on choisisse une application plutôt que quinze et que celle – singulier ou plurielles – que l'on choisira soient compatibles entre elles et idéalement avec un outil développé à l'échelle européenne.

Je laisse les questions technologiques qui relèvent davantage du Fédéral, mais on devra faire un choix très concret, Madame la Ministre.

Où en êtes-vous dans la préparation de ce choix ? Quelle est également la collaboration que vous aurez avec le niveau fédéral ? J'ai entendu qu'il y avait un groupe « data » qui était en place à ce niveau-là. La Wallonie, vos services participent-ils directement à cet élément ?

Voilà les éléments sur lesquels j'aimerais vous entendre.

Demain, si des concitoyens disent qu'ils ont envie de participer à cela, y aura-t-il une recommandation de l'AViQ disant que telle ou telle application seront utilisées aussi en complément dans leur travail, en sachant, bien sûr, que l'on reste dans une démarche qui est purement volontaire, mais derrière vont peut-être se poser des questions successives chez des employeurs qui pourraient l'imposer, sur des services publics qui pourraient l'imposer. On le voit aujourd'hui, le Grand Duché de Luxembourg impose certaines mesures de port de masques, peut-être dans les transports en commun.

Peut-être demain cette mesure sera-t-elle étendue en l'obligation d'avoir un téléphone Bluetooth accroché.

Voilà des questions, en tout cas, que je me pose.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, le *contact tracing*, cela a été dit, est une compétence des entités fédérées. Cela a été dit notamment par M. De Backer aussi. Vous avez évoqué la fois dernière l'absence claire de protocole sur lequel vous pouviez vous baser pour organiser le *contact tracing*. Là-dessus, évidemment, on doit vraiment avoir des éclaircissements. On privilégie, nous, en tout cas, le *contact tracing* humain. Mais c'est justement la réponse que l'on aimerait avoir à cette question, mais de manière beaucoup plus globale, le *contact tracing* est un enjeu très important puisque quand on parle de déconfinement on oublie souvent de dire que les scientifiques disent qu'il y a des conditions au déconfinement.

Et une de ces conditions c'est l'organisation généralisée du *contact tracing*. Là-dessus, on aimerait bien voir dans quelle mesure on est prêts pour cela puisque cela demande d'engager évidemment toute une série de gens qui vont pouvoir faire ces enquêtes nécessaires. On parle de 2 000 personnes au niveau fédéral, 600 personnes au niveau de la Région.

On doit donc voir où l'on en est par rapport à cela. Vu que c'est une condition importante pour envisager un déconfinement, on doit, de manière précise, savoir si effectivement on est prêts par rapport à cela, si l'on a déjà commencé, et avec quelle intensité on est prêts à faire ce travail. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, dans le cadre du déconfinement, il est question du développement de cette application mobile qui puisse informer et avertir nos citoyens et citoyennes d'une éventuelle infection par le coronavirus, en particulier dans la période « déconfinement ».

J'avais d'abord une première question sur la compétence, mais contrairement à M. Mugemangango, je ne pense pas que la parole de M. De Backer soit parole d'évangile, et je pense qu'il y avait vraiment un débat par rapport à la compétence, ce qui me semble logique à partir du moment où les frontières aussi sont un peu poreuses entre Wallonie, Flandre et Bruxelles, que ce soit le Fédéral qui s'en occupe.

J'aurais trouvé cela, en tout cas beaucoup plus logique, que ce soit le Fédéral qui le fasse.

Une autre décision est prise par le Fédéral, je l'entends, mais on n'est pas forcément obligés d'être d'accord, en tout cas, avec leur analyse.

D'autre part, bien que certains experts estiment qu'une telle application serait utile, il existe également une vive inquiétude et une préoccupation quant aux

effets profonds sur les droits humains et en particulier sur le droit au respect et à la vie privée.

Des exemples venant de l'étranger ont déjà montré que la frontière entre l'information et le contrôle est souvent très mince.

En particulier, nous pensons aux atteintes à la vie privée identifiées dans plusieurs de ces pays où un usage a été fait entre autres des données GPS où les données collectées ont été rendues publiques de telle sorte que les citoyens pouvaient, par exemple, être identifiés par leurs voisins, avec des conséquences, vous le reconnaîtrez, inacceptables, sur leur vie.

Si cette option est retenue au final afin de lutter contre ces abus, il est essentiel que les failles soient prises en compte dès le début du développement de l'application et que le principe du *privacy first* soit appliqué.

Cela implique que l'utilisateur de l'application et personne d'autre ne détermine ce qui peut advenir de ces données. Les choix qui sont faits lors de la conception de l'application mobile seront déterminants à l'égard de l'impact sur notre vie privée. Par conséquent, ces considérations doivent faire partie du début du processus. Je crois qu'il y a toute une série de règles que l'on doit pouvoir se donner, par exemple de rendre public le fonctionnement et notamment de l'algorithme de cette application, la destruction des données une fois que la période de confinement, de *tracing*, est terminée, et le fait par exemple que l'on n'accepte pas de transmission à des tiers sans l'autorisation en tout cas de la personne qui fournit ces données.

Je voulais savoir quelles étaient vos propres balises pour que cela n'entraîne pas ces dérives sur le droit à la vie privée. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Messieurs les députés, c'est une question qui est évidemment importante et qui est la suite de la crise COVID-19.

C'est de faire en sorte que l'on arrive à gérer le *tracing* à l'instar finalement de ce qui se faisait avant la crise pour des tas d'autres maladies qui sont à déclaration obligatoire comme c'est le cas par exemple pour la rougeole, la gale, et cetera.

En fait, c'est une méthode, le *contact tracing*, de santé publique, qui a été mise en œuvre en Wallonie, en Belgique en général, depuis un certain nombre d'années, depuis plus de 20 ans, je crois, et qui a été confiée à l'AViQ dans le cadre de sa mission de surveillance des maladies infectieuses à déclaration obligatoire sur le

territoire de la Wallonie, dont le coronavirus et le COVID-19 font partie.

Le *contact tracing* s'effectue à partir de la déclaration d'un cas par un professionnel de la santé, généralement par Sciensano en l'occurrence.

Si un médecin généraliste constate qu'un de ses patients a des symptômes et qu'il décide de le soumettre à un dépistage, lorsque le dépistage confirme que la personne a le COVID-19, donc qu'elle est positive, le médecin va prévenir son patient en lui demandant qu'il s'isole et qu'il prenne des mesures de précaution nécessaire pour préserver son entourage. Pourquoi fait-on cela ? C'est pour essayer de casser la chaîne de transmission du virus. Ensuite, le médecin va enregistrer la situation sur un portail, que l'on appelle Matra, de Sciensano, pour que la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ puisse commencer son *contact tracing*.

En quoi cela consiste-t-il ? À identifier, grâce à une communication téléphonique avec le patient, quelles sont les personnes qu'il a rencontrées récemment et leurs coordonnées s'il les a. Ensuite, la cellule va prendre contact avec toutes ces personnes pour les prévenir qu'elles ont été en contact – c'est vrai pour le COVID, mais c'est le cas pour toutes les autres maladies plus communes – avec une personne malade, pour leur donner aussi des conseils et des recommandations et pour notamment pour qu'elles surveillent leur état de santé et se faire dépister si des symptômes venaient à se déclarer.

En aucun cas l'identité de la personne n'est dévoilée. Il s'agit avant tout d'effectuer de la prévention, de réduire les risques de contamination en cassant la chaîne de transmission du virus, ce qui s'avère essentiel.

Aujourd'hui, il est décidé de recourir dans un premier temps, au *contact tracing* classique, donc aucune décision n'a été prise en matière d'utilisation d'une application. Il faut savoir que, pour que cette application ait une utilité, il faudrait une utilisation par 60 % de la population, ce qui est loin d'être garanti. Il y a des différences culturelles selon les pays et les continents, mais s'il devait y avoir une décision dans le sens d'une application, elle devrait aussi être mûrement réfléchie pour que la législation sur la vie privée soit pleinement respectée. Cela pose donc des questions juridiques, des questions éthiques pour certains aussi, mais si cela reste sur base volontaire c'est aussi une volonté de la part de la personne. Néanmoins, cela pose tout de même un certain nombre de questions éthiques et surtout juridiques, de respect de la vie privée.

Le *contact tracing* est étroitement lié à la sortie du confinement et à la disponibilité de tests. Pour moi, c'est lié : les tests, les masques et le *tracing*. Comme expliqué plus haut, le processus démarre dès que l'on a les

résultats d'un test positif, tout en recommandant au patient de s'isoler entre le moment où il se fait dépister et le fait qu'il reçoive ses résultats.

Une étude a été menée par un consultant externe, commandée par le Fédéral, par le groupe d'experts chargés de réfléchir sur la stratégie de déconfinement. Ces experts ont estimé que le nombre de personnes qui étaient nécessaires pour renforcer les équipes chargées du *contact tracing* actuellement en place en Belgique devraient se situer entre 1 000 et 2 000 personnes sur le territoire de la Belgique, ce qui voudrait dire entre 350 et potentiellement 700 personnes sur le territoire de notre Région.

Il est certain qu'il conviendra de lier ce nombre au rythme du déconfinement. Si le déconfinement se fait de manière massive, cela veut dire qu'il risque potentiellement d'y avoir énormément de personnes qui doivent être activées pour pouvoir faire ce *contact tracing*. Si cela se fait progressivement, cela permet aussi d'absorber la situation et cette méthode puisqu'elle était appliquée au service de l'AViQ. Je pense qu'il y avait sept personnes qui s'en occupaient. Ce n'était pas le même nombre que ce qui est demandé aujourd'hui, c'est pour vous montrer la différence d'approche qui est considérable.

La Première ministre a déjà annoncé que le déconfinement serait progressif et qu'il pourrait, le cas échéant, être remis en question si un rebond épidémique était malheureusement constaté. On espère tous que ce ne soit pas le cas.

Le médecin du Service des maladies infectieuses participe à différents groupes de travail menés par Sciensano et la *task force* en ce moment pour fixer les modalités du *contact tracing*. Cette personne fait aussi partie intégrante du RAG, le Risk Assessment Group, qui fait des recommandations au RMG. On a appris plein de nouveaux mots avec cette crise. En matière d'organisation, en gros, ce sont des scientifiques et des médecins qui font des recommandations qui doivent faire l'objet de décisions politiques et qui doivent être confirmés.

Hier matin, l'ensemble des entités fédérées, donc toutes les régions du pays, ont proposé en Conférence interministérielle Santé d'utiliser une plateforme commune et des méthodes communes pour que le *contact tracing* se déroule exactement de la même manière. On est sur un tout petit territoire, donc il nous semble logique que la formation, que la méthode pour interroger soit la même selon que l'on soit Wallons, Bruxellois ou Flamands. On sait que, par ailleurs, beaucoup de travailleurs et de gens habitent à la frontière, donc il était important que l'on puisse se coordonner.

Ces discussions sont donc en cours, mais le ministre De Backer a annoncé aujourd'hui, en plénière qu'il y

avait un accord pour avoir une plateforme logicielle qui soit commune et qui soit coordonnée par le Fédéral. Je pense que cela fait sens, parce que l'on sait que le délai est court, que l'enjeu de santé publique est immense et que, comme cela a été évoqué, notamment par M. Disabato, on sait que sont intrinsèquement liés la gestion de la crise, l'appui des régions, le fait que le *tracing* classique se fasse en général par les régions. Évidemment, les régions veulent bien prendre leurs responsabilités pour l'engagement de ces personnes nécessaires dans le cadre du déconfinement.

À ce stade, tout est mis en œuvre pour éviter un pic épidémique secondaire en mettant des moyens très conséquents pour ce *tracing contact*. Ce sont des moyens qui s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros pour la Wallonie, mais qui s'avéreront sans doute nécessaires.

Je ne rentre pas plus dans le détail à ce stade parce qu'il y a un certain nombre de considérations techniques qui doivent encore être affinées par les différents acteurs, des questions qui restent en suspens.

J'espère que dans les prochaines heures ou prochains jours, je viendrai avec une note au gouvernement. Je pourrai

donc venir aussi vous expliquer la méthode de travail qui doit être mise en place. Là aussi, c'est une course contre la montre pour faire en sorte que cela soit concomitant avec le déconfinement progressif que nous allons connaître dans les prochaines semaines.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Mme la Ministre, pour les éléments de réponse.

Je voudrais que l'on fasse bien la distinction entre le *tracing* et le *tracking*. Le *tracking* identifie une localisation GPS et est donc beaucoup plus intrusif que le *contact tracing* qui se limite, lui, à savoir qui l'on a contacté dans la journée.

Je pense que c'est quand même une méthode qui, aux côtés du traçage humain que vous avez explicité, me semble être une piste intéressante dans la mesure où cela reste un choix volontaire.

Je pense que si l'on veut être efficace à une échelle importante, celle de la taille de notre pays et de la taille de notre région, nous avons besoin, aux côtés des moyens humains, de développer des moyens technologiques, toujours sur base volontaire.

Vous dites que vous liez le développement du *tracing* au déconfinement, mais j'ai envie de vous dire, Madame la Ministre, que le déconfinement, il est déjà en cours. Les décisions qui ont été prises, notamment depuis ce lundi sur une série d'activités, élargissent les activités qui sont possibles pour les concitoyens, le

nombre d'activités ou de commerces ouverts. Cela va encore être le cas dans les prochaines semaines. Dès lors, je pense qu'il y a urgence à entamer les démarches pour cet engagement de personnes et de ne pas attendre les mesures plus générales. On doit déjà prendre le temps, d'autant que cela nécessite certainement des formations et des équipements techniques et technologiques et que les gens apprennent à travailler ensemble dans ce nouveau cadre.

Je ne peux donc qu'insister là-dessus et quand on dit : « Soixante pour cent pour que l'application soit efficace » ; je pense que c'est dans l'hypothèse où l'on utilise uniquement l'application. Je pense qu'il faut vraiment utiliser les deux et je rappelle et j'insiste vraiment en sachant que l'application ne pourra être que volontaire.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, ce qui se dégage de votre intervention, c'est que nous ne sommes pas prêts. On a donc là un problème, car le 4 mai, si les décisions vont dans ce sens, il y a un ou deux millions de personnes qui vont aller en entreprise. Le 18 mai, si l'on continue dans cette logique-là, il y a quelques centaines ou milliers d'enfants qui vont se retrouver dans les écoles. Dans ce sens, on a donc un enjeu immédiat. On sait que c'est notamment une volonté du monde patronal de recommencer la vie économique très vite et la question de la santé des travailleurs est pourtant la première chose qui doit nous préoccuper. On a donc là vraiment une urgence. L'inspectrice générale du département santé de l'AViQ dit que si l'on veut pouvoir faire face à cela, on doit être prêt le 3 mai. Vous dites vous-même qu'il faut entre 600 et 700 personnes au niveau wallon pour faire face à cette demande-là. J'espère que le chiffre 8 ne correspond pas à ce que l'on est maintenant le 23 avril, parce qu'entre le 23 avril et le 3 mai, il y a peu de temps pour engager les forces nécessaires. On a donc là, un problème.

Si, effectivement, on n'est pas prêt à mettre en place ce *contact tracing*, il faut remettre en question le rythme de déconfinement auquel on est en train de penser maintenant.

C'est la conséquence logique. Votre gouvernement va donc devoir intervenir au niveau du Conseil national de sécurité pour dire : « On est prêt ou l'on n'est pas prêt à assumer le rythme du déconfinement suggéré au niveau du Conseil national de sécurité ».

Dernier élément par rapport à M. Disabato, le cadre, au niveau du *contact tracing* est bien dicté par le Fédéral, mais ce sont bien les Régions qui sont compétentes pour sa mise en œuvre et cela ne date pas d'hier ou d'il y a 15 jours. Ce sont des compétences qui ont déjà été dessinées il y a bien longtemps.

M. le Président. - Je remercie M. Mugemangango de devenir le conseiller de M. Disabato.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je vous remercie et effectivement, j'allais le dire. Mme la Ministre évoque le cas de la crise, où effectivement il y a différentes manières de voir les champs de compétences des uns et des autres. Ce que je voulais dire, c'est qu'il y avait un débat possible. Je n'affirme rien. Je dis simplement que le débat était ouvert. Merci, Madame la Ministre pour votre réponse. On voit que cela regroupe toute une série de contraintes et effectivement, en termes de calendrier, les choses ne sont pas simples. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas atteignables, mais elle ne sont pas simples, en tout cas.

Il est clair qu'au-delà de la question 700 ou 800 personnes engagées au niveau de la Wallonie, il faut aussi que le Fédéral soit prêt à donner les autres éléments. Vous avez évoqué quatre choses : les tests, les masques, le *tracing* et l'isolement. Il y a donc aussi au niveau des tests et des masques, des choses qui doivent être disponibles assez rapidement. Au niveau des tests, je regrette ce qui a été fait au niveau fédéral, c'est-à-dire que l'on nous dit qu'il y a 10 000 tests disponibles. Ensuite, c'est 4 000. On ne voit plus très bien clair sur le nombre de tests qui sont disponibles. J'espère que l'on pourra avancer extrêmement vite à ce sujet-là.

Nous serons bien sûr attentifs aux balises qu'il faudra mettre pour respecter la vie privée des uns et des autres et que ce ne soit pas une dérive, d'une certaine manière, de cette situation sanitaire que l'on regrette tous de notre côté. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA CRISE DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'UTILISATION DES MASQUES DANS LE
CADRE DU DÉCONFINEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Heyvaert, sur « la crise du COVID-19 » ;
- M. Desquesnes, sur « l'utilisation des masques dans le cadre du déconfinement ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Monsieur le Président, juste pour remettre en contexte, mais à mon habitude, j'ai rassemblé pas mal de questions en une question. C'est avec ma vision globale de la santé, qui pour moi est importante est que chaque décision doit être liée avec les autres.

Madame la Ministre, je voulais revenir deux secondes sur le débat du traçage. En termes de santé, il faut surtout savoir, au-delà du débat sur la vie privée, de ce que l'on va faire de ce traçage. Je parle bien de traçage parce que l'on va tracer les gens et pas de *tracing*. N'essayons pas de cacher les mots via des mots anglais. Utilisons le mot français. Ce sera du traçage de la population, mais si l'on fait ce traçage-là, il faut qu'il y ait derrière le dépistage, sinon ce traçage n'aura aucune utilité. Si l'on appelle les gens pour leur dire : « Vous avez été en contact avec quelqu'un qui a eu le COVID, restez chez vous », ce n'est pas une stratégie. La stratégie sera le dépistage qu'il aura par la suite. Aujourd'hui, on annonce 10 000 tests. On n'y arrive jamais parce qu'il y a des conditions pour les tests assez drastiques. Avez-vous la garantie que l'on va élargir les dépistages pour arriver à ce palier de 10 000, mais surtout, s'il y a le traçage, c'est d'arriver à un palier de peut-être 40 000 tests qui seront nécessaires pour faire ce traçage-là. Avant de se lancer dans ce traçage et de dire que c'est nécessaire, pensons à la stratégie qu'il y a derrière.

Je voulais revenir sur les masques et sur le message clair que la Région doit avoir pour ces masques. On le voit au niveau local : chaque commune commande ses masques à gauche et à droite, des types différents. Ici même dans l'assemblée, nous entendons qu'il faut des masques chirurgicaux pour toute la population. Soyons clairs, les masques chirurgicaux, c'est pour les soignants. Les masques en tissu sont pour les citoyens. Il faut absolument que la Région puisse, dans un souci de prévention, avoir un message clair sur les masques et le type de masque à utiliser. Comme je l'expliquais aussi, la manière de les utiliser, ce message de prévention doit passer par vous.

Au niveau des suivis de tests de dépistage, je voulais vous entendre sur les chiffres. La semaine passée, vous avez évoqué les différents chiffres. Voir un peu l'évolution dans les maisons de repos et surtout, même chose, au niveau du *testing*, c'est surtout la stratégie que l'on met derrière et quel est l'état de ces chiffres-là, mais des stratégies mises dans les maisons de repos où il y a eu des *clusters*, comme vous le dites en anglais.

Au niveau du dépistage, je voulais aussi parler des centres d'hébergement, de manière large, hors maisons de repos.

On sait que vous avez déjà bataillé avec le Fédéral pour pouvoir dépister dans les maisons de repos. On sait

que les autres centres d'hébergement, centres d'hébergement pour handicapés, peut-être pour jeunes, sont aussi des sources d'inquiétude.

Continuez-vous à batailler avec le Fédéral pour pouvoir tester dans d'autres centres que seulement les maisons de repos ? Il faut certainement prioriser sur les maisons de repos, mais par la suite continuer via tous les autres centres d'hébergement.

J'avais aussi une question par rapport au suivi de...

M. le Président. - Je vous remercie de bien vouloir conclure.

M. Heyvaert (Ecolo). - Par rapport au suivi psychologique, les mesures d'hier ont répondu à ma question.

Je voulais aussi revenir simplement sur le courrier que vous avez envoyé à la ministre fédérale sur le principe de bioéthique et des choix. Avez-vous eu une réponse de la ministre fédérale ? Sachez que je vous poserai certainement la question à chaque fois. Je sais que ce n'est pas de votre ressort, mais je veux une réponse claire par rapport à cette question-là.

Enfin, par rapport aux ouvertures de lieux d'accueil, vous avez mis cela dans les mains des gouverneurs. Je voulais avoir la situation médicale de ces lieux qui ont été ouverts, si toutes les provinces ont pu être ouvertes. Vous avez dégagé des moyens budgétaires pour les gouverneurs pour organiser cela, je voulais voir si dans toutes les provinces des lieux avaient été ouverts, si cet argent était arrivé et si les gouverneurs l'avaient bien utilisé, puisque nous ne pouvons pas démocratiquement vérifier ce que les gouverneurs font avec cet argent. Je voulais donc voir avec vous si l'argent était bien utilisé pour ouvrir des lieux d'accueil.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, il y a le *tracing* qui est un des éléments pour préparer demain, qui commence déjà aujourd'hui, mais il y a aussi l'enjeu des masques. Il y en a de trois types :

- les masques de haute protection, les FFP2 ;
- les masques chirurgicaux ;
- les masques en tissu, qu'ils soient artisanaux ou produits généralement.

D'abord, sur les masques FFP2, il y a une nomenclature particulière, les KN95. On vient de le découvrir, parce que l'on nous a annoncé suffisamment de masques. Ce sont des masques destinés aux personnes qui sont en contact avec des malades. Il semblerait que les livraisons de ces trois dernières semaines soient des lots qui ne sont pas de bonne qualité, en tout cas il y a une grosse suspicion.

Je voudrais que vous puissiez nous expliquer combien de masques sont concernés, à qui ils ont été livrés en Wallonie précisément et quand on aura la clarté et la certitude là-dessus. Si la certitude est qu'ils sont inutilisables, inadaptés à l'usage de protection, a-t-on suffisamment de stock pour fournir toutes celles et ceux qui n'auraient que ces stocks-là ? Je rappelle que ce sont les masques de protection destinés aux personnes qui travaillent en contact avec des malades.

Ensuite, les masques chirurgicaux, très rapidement puisque l'on a déjà eu les réponses de M. Borsus sur le sujet, qui annonce le lancement de la production à échelle, on peut imaginer là que le flux est suffisant.

Enfin, les masques en tissu, qu'ils soient de fabrication générique ou de fabrication artisanale et derrière la stratégie wallonne en matière de port de ces masques. Cela dépend peut-être en partie du Fédéral, mais nous pourrions prendre des mesures qui nous incombent à nous, par exemple dans les transports publics, comme le Luxembourg vient de le décider il y a un jour. Quelle stratégie la Wallonie va-t-elle déployer ? On entend ci et là telle commune, tel groupement de communes, telle province décider de rendre plus ou moins obligatoire ou de préconiser. Je pense qu'il faut que vous harmonisiez. La prévention, c'est la compétence de la Région, vous êtes donc en première ligne en la matière.

Quelle information donne-t-on pour utiliser correctement ces masques ? À nouveau, il est de la responsabilité de l'AViQ et de votre département de le réaliser. Je voudrais vous entendre clairement sur la stratégie wallonne en matière de masques et la situation très alarmante ou très inquiétante en ce qui concerne les masques KN95 qui ont été fournis par le Fédéral, mais livrés par la Wallonie ces dernières semaines à toute une série d'institutions chez nous.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Messieurs les députés, la position sur le port du masque par la population dans le cadre du déconfinement n'appartient pas à la Wallonie, elle devrait être prise et elle relève du Conseil national de sécurité.

M. Desquesnes (cdH). - Auquel la Wallonie participe.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - N'hésitez donc pas à vous adresser aux membres du Conseil national de sécurité pour ce genre de question. Cette discussion relative à l'usage du masque généralisé à la population est en cours et a lieu au RMG.

Le RMG est en train de travailler à une proposition, et notamment une proposition de communication du fédéral vers la population, donc à destination de la population parce que selon un protocole d'accord entre les entités dans le cadre d'une crise sanitaire et les travaux parlementaires de la loi spéciale de réformes institutionnelles, le Fédéral est compétent pour les mesures de prophylaxie en cas de crise sanitaire.

C'était la phrase qui vous manquait, Monsieur Mugesangango.

Les mesures de prophylaxie, c'est la prévention en cas de crise sanitaire.

Les personnes vulnérables ont, depuis l'émergence de la crise, fait bien légitimement l'objet d'une attention toute particulière, conduisant à la prise de décision concrète.

Ainsi, le 17 mars de cette année, sur ma proposition, le Gouvernement a effectivement décidé de faire appel aux gouverneurs en matière d'hébergement d'urgence et je peux vous dire aussi que j'ai été attentive à vos inquiétudes que je sentais poindre au cours des dernières semaines, notamment dans le cadre des travaux parlementaires au sein de notre commission et plus précisément il a été demandé aux gouverneurs de bien vouloir prendre sans délai des mesures nécessaires à l'échelle provinciale pour organiser un accueil alternatif qui présente évidemment toutes les garanties sanitaires imposées par la gestion de l'épidémie de COVID-19 pour le public fragilisé qui se trouve sans solution d'hébergement adéquat.

Il était également précisé que ces mesures devaient être prises en concertation avec les bourgmestres, les présidents de CPAS, les structures locales d'aide ou d'hébergement et la Croix-Rouge.

Les personnes visées par ces mesures sont toutes des personnes que l'on dit vulnérables, en ce compris les personnes qui n'ont pas de logement, qui sont sans abri, les personnes qui présentent une problématique de santé mentale ou d'assuétude, les migrants en transit, les personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, et cetera.

Le Gouvernement a, à mon initiative, décidé d'octroyer des moyens à différents secteurs, dont celui de l'action sociale, via un fonds extraordinaire de solidarité.

Cela veut dire que 1 million d'euros ont déjà été dégagés en faveur des relais sociaux, des maisons d'accueil, des maisons de vie communautaire et des abris de nuit.

Puisque ces opérateurs ont une expertise reconnue en matière d'accompagnement de personnes fragiles, c'est normal, on leur a demandé de collaborer pleinement avec les gouverneurs et surtout de

mutualiser un peu tout ce qui existait sur le secteur pour essayer d'avoir une meilleure couverture et donc ils ont un rôle de coordination dans le cadre de la phase fédérale de la gestion de crise.

Ces moyens viennent encore d'être renforcés, comme vous le savez, par la décision du Gouvernement d'hier.

Selon les informations continues que l'on récolte à partir du terrain et des gouverneurs, notamment, les structures alternatives mises en œuvre couvrent une majorité des besoins. Néanmoins, sur base de nos informations et à partir de la *task force* urgence sociale et des groupes de travail qui en découlent, on essaie d'identifier régulièrement les difficultés qui persistent et les besoins qui ne sont pas rencontrés au niveau des personnes vulnérables et on essaie de voir quelle solution on peut apporter.

C'est pour cela que j'ai proposé au Gouvernement que l'on mette des moyens supplémentaires, en particulier les structures d'hébergement, pour soutenir l'augmentation des places et aussi pour l'aide alimentaire parce que l'aide alimentaire était manquante et si l'on fait un appel à projets on ne peut, par exemple, pas couvrir dans les structures qui existent et qui se coordonnent. Au niveau des gouverneurs, on se base sur des structures qui existent.

Cela veut dire que si les structures n'existent pas, ils ne savent pas se coordonner.

Par contre, si l'on passe, pour l'aide alimentaire par exemple, par les CPAS, il y a des CPAS dans chacune des communes, et dans celles qui nous occupent, plus particulièrement.

La question des conséquences psychologiques d'une telle crise sanitaire me préoccupe également au plus haut point et avec le cabinet, on travaille en collaboration avec l'AViQ et tous les acteurs de terrain, on a créé un numéro vert. On n'en parle pas souvent, mais c'est un numéro vert qui permet aux professionnels et en particulier des soins de santé et de la santé en général, d'accéder à une écoute téléphonique. Il a été mis en œuvre avec la Fédération wallonne des services de santé mentale. On a envoyé une circulaire pour qu'ils assurent la continuité de traitement de leurs patients, y compris avec les téléconsultations. Cela veut dire que le montant des consultations normalement de 12 euros a été réduit à 5 euros maximum sauf s'il s'avère qu'une personne est en grande difficulté.

Les psychiatres pratiquent le tiers payant et téléconsultent également, mais tout patient peut se rendre dans un service de santé mentale où une permanence est organisée.

Il y a des centres de téléaccueil qui assurent aussi une écoute avec leurs bénévoles 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Ils m'ont fait savoir que les appelants étaient inquiets et que le nombre de communications en lien avec la situation était en augmentation.

Le centre de prévention suicide « Un pass dans l'impasse » a formé aussi à l'écoute le personnel du numéro vert social 1718 mis en place durant la crise tout en poursuivant son propre travail d'écoute et de consultation.

Après la crise et dans le cadre du déconfinement, on va analyser la situation en concertation avec les acteurs de terrain et mon cabinet et l'AViQ pour envisager les suites à donner en fonction des études en cours, notamment celle qui a été réalisée au niveau de l'UCL ou de Sciensano sur la situation psychologique de la population, liée au COVID-19.

C'est finalement la deuxième vague de la crise à laquelle il faut que l'on soit très attentif pour éviter des chocs post-traumatiques qui arrivent inévitablement pour un certain nombre de personnes, que ce soit le personnel qui a été confronté de premier plan dans nos structures, mais aussi les familles ou les gens qui sont confinés chez eux et qui en souffrent.

Pour les hébergements distincts des maisons de repos et maisons de repos et de soins, la Wallonie est tout aussi préoccupée par les structures et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, celles qui accueillent des personnes souffrant de troubles de santé mentale ou psychiatriques ou encore celles qui prennent en charge des personnes fragilisées sur le plan psychosocial ou social, comme les maisons d'accueil pour adultes en difficulté, par exemple.

Comme pour les maisons de repos, on fait un monitoring quotidien – je pense avoir déjà eu l'occasion de vous le dire la semaine dernière. L'AViQ est dans une démarche proactive vis-à-vis des établissements en possible difficulté pour suivre les situations. Tous les établissements qui présentent au moins 10 cas – pour donner une définition française – font l'objet d'une communication quotidienne au gouverneur de la province pour qu'il puisse prendre des mesures supplémentaires, par exemple le recours à des unités mobiles. Il y en a plusieurs dizaines en Wallonie que l'on a mises en place, notamment en collaboration avec MSF et des maisons médicales, mais aussi la Croix-Rouge pour des volontaires, du transport, du *catering*, des collaborations avec les hôpitaux, les médecins généralistes, grâce à un suivi rapproché.

La crise sanitaire engendre énormément de travail pour les équipes médicales, de soins, logistiques, administratives, entraînant aussi une pénurie du personnel d'aide et de soins. L'AViQ a donc mis en place une application – je vous en ai déjà parlé – qui regroupe plus de 1 200 personnes. La plateforme solidaire de l'AViQ a un rôle d'intermédiaire, mais comme je l'ai dit

les contacts continuent à se prendre puisque certains m'ont demandé, au niveau des directions, que l'on puisse aussi mieux les accompagner. Un référent de l'AViQ essaie donc de faire le travail avec eux, parce que parfois ils sont débordés.

Le FOREm avait mobilisé des conseillers en entreprise. J'en ai déjà parlé la semaine dernière, donc je ne prolonge pas et je vous renvoie aux références que j'ai faites la semaine dernière.

Sur les procédures bioéthiques à appliquer en matière d'acharnement thérapeutique en soins intensifs, Mme De Block m'a effectivement répondu, voici sa réponse :

« Les directives du Conseil d'éthique de la société belge de médecine intensive ont été élaborées dans l'éventualité où l'épidémie, indépendamment des nombreuses mesures de précaution qui sont prises, entraînerait une saturation de notre système de santé. Même si nous espérons tous que nous ne devons pas recourir à cette extrémité, il est important de souligner que ces directives tiennent le plus possible compte du patient. En effet, les directives prévoient que, pour chaque patient, il convient de prendre en considération la planification anticipée de soins. En d'autres termes, il est bel et bien tenu compte des souhaits que le patient a lui-même exprimés. De plus, les décisions de traitement doivent être examinées lorsque c'est possible, en concertation avec le patient ou son représentant. (...) Il est clair que c'est uniquement sur la base de raisons médicales et tenant compte du souhait du patient qu'un médecin peut juger si un traitement particulier est approprié ou non. Le handicap ne peut être le seul critère pris en compte. Dans ce contexte, je continuerai à défendre ce point de vue dans l'intérêt de tous les citoyens et des personnes les plus vulnérables en particulier, comme je l'ai fait à la Chambre des représentants le 9 avril. »

Pour ce qui me concerne, la réponse est claire et sans ambiguïté : un handicap ne doit pas être un critère de décision d'un traitement ou d'une prise en charge en soins intensifs. Comme expliqué, le *contact tracing*...

M. le Président. - Puis-je vous inviter à conclure ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - ... est effectivement en cours.

On ne peut pas faire de bonus ?

M. le Président. - On a dépassé le temps de 50 %, on en est à neuf minutes et demie.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Il s'agit d'une obligation de santé publique régulièrement mise en

œuvre, par exemple dans le cadre d'épidémie de maladie infectieuse à déclaration obligatoire en Wallonie, mais aussi partout dans le monde. Ce *contact tracing* a tout son sens pour limiter la propagation du virus. Une fois le confinement terminé, il pourra permettre de prévenir les personnes qui auront été en contact avec une personne malade pour qu'elles suivent leur état de santé et prennent les mesures d'isolement. Les données statistiques donnent une image du développement de la contagion. C'est donc indispensable.

Le processus de *tracing* est en cours d'élaboration, notamment avec les inspecteurs d'hygiène régionaux et les experts scientifiques de Sciensano, du FARES et du GEES et les consultants externes de McKinsey, auxquels le Fédéral a fait référence, mandatés par lui-même pour étudier la question.

Sur les masques KN95 dont il est fait référence, c'est une question qui n'était pas posée dans la vôtre, mais comme c'est d'actualité je vais rapidement vous évoquer le fait que des...

(Réaction d'un intervenant)

Je n'ai pas le chiffre exact de masques qui sont concernés. Ce n'était d'ailleurs pas dans la réponse. Je veux donc bien vous répondre, mais vous dire qu'à ce stade, on a une information qui nous demande de bloquer des affaires économiques, le SPF Économie nous demande de bloquer les masques, car dans le cadre d'une commande réalisée par une autre entité qui a été révélée début avril, par des tests réalisés le 10 avril, dont les informations sont arrivées dans les jours qui ont suivis. Chez nous, le 22 avril, ces masques auraient été requalifiés en masques de confort. Nous avons donc demandé en Wallonie – l'AWEx –, en extrême urgence, que deux laboratoires belges fassent le contrôle en extrême urgence. En attendant, on a demandé à toutes les structures de ne pas les utiliser. J'espère que nous aurons une réponse positive dans les prochains jours. En attendant, on a réagi en faisant d'autres commandes, le cas échéant, mais il est vrai que si l'on s'en réfère à Sciensano à ce stade, des masques chirurgicaux sont possibles sauf pour les actes invasifs.

Je pense qu'il est préférable de bien appliquer les mesures pour ne pas utiliser les masques par prudence ; vu les informations que l'on nous a communiquées. J'ai évidemment demandé l'extrême urgence pour l'examen des études de ces deux laboratoires.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses. Par rapport aux notions bioéthiques, je pense qu'il va vraiment falloir se concentrer, à savoir comment se retourner auprès de ces hôpitaux qui prétendent qu'ils prennent le handicap comme menace. Je pense que l'on va commencer à investiguer pour se retourner vers eux aussi, à un moment donné.

Merci aussi pour vos réponses par rapport aux lieux d'accueil. Vous savez de quelle province je proviens et sur lesquels je suis donc fort attentif et où je me pose la question de savoir si les subsides sont bien utilisés à ce niveau-là. Merci aussi pour votre réponse par rapport aux masques, même si je sais que c'est de compétence fédérale. Ce qui est quand même incroyable, c'est que les régions doivent faire des commandes supplémentaires en prévision du manque de travail du Fédéral. C'est quand même incroyable que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie. Je sais que vous faites des commandes supplémentaires en tenant compte du fait que le Fédéral n'arrivera pas à faire ce travail-là. C'est quand même donc quelque chose qu'il faudra éclaircir pour plus tard.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ce que vous avez dit ici, mais sur la question des masques KN95, je reste extrêmement interloqué par la situation et également par votre réponse puisque aujourd'hui, nous n'avons pas le chiffre de masques qui sont concernés. Nous ne savons pas non plus si, en ce qui concerne ces masques, nous avons des solutions de réserve ou de rechange. Par rapport aux institutions, ce sont des questions qui se posent clairement dans les maisons de repos qui ont reçu ces masques voici quelques jours ou quelques semaines. Je peux partager avec vous le fait que la question n'était pas inscrite, mais c'était il y a une semaine que l'on a déposé nos questions. C'est donc une question d'actualité aujourd'hui.

Je souhaiterais donc avoir l'occasion d'entendre votre réponse, peut-être pas dans cette séance, mais j'aimerais l'entendre dans les prochaines heures de façon à pouvoir essayer de trouver des solutions au moins et les résultats diligents que vous avez commandités pour la validité de ces masques. Cela, c'est pour la question urgente et interpellante des fameux masques KN95 provenant de Chine.

Concernant les autres questions, Madame la Ministre, j'ai entendu que vous nous disiez et de nouveau, la question qui vous était adressée initialement, je l'avais adressée au ministre-président, car c'est la Wallonie qui participe également au Comité national de sécurité. Nous avons un représentant, c'est le ministre-président. Le choix du Gouvernement a été de vous refiler la question. Je le regrette, car aujourd'hui, je vois que vous n'êtes pas armée pour répondre aux questions que j'avais adressées au Gouvernement. De nouveau, je ne fais pas de grief personnel, loin de là, mais malheureusement, je constate qu'aujourd'hui, les parlementaires, nous n'avons pas de réponse aux questions qui sont posées, car c'est de la participation du Gouvernement wallon au Conseil national de sécurité. Il existe, c'est un fait, c'est même plus qu'un fait, c'est un acte juridique. D'autre part, on le sait tous, même mon collègue Ecolo le reconnaît, aujourd'hui peut-on dire

réellement que le Fédéral est à la hauteur ? A-t-il toujours été à la hauteur ? La réponse est non. D'ailleurs vous avez commandé vous-même des masques au niveau du Gouvernement wallon.

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Desquesnes (cdH). - Vous avez vous-même des campagnes de communication sur les gestes barrière et vous participez au Conseil national de sécurité. Cette absence de stratégie aujourd'hui et même de position de la Wallonie concernant l'utilisation des masques dans l'espace public et dans une série de lieux et de responsabilités qui relèvent de la Wallonie, je regrette que l'on n'ait pas aujourd'hui de position claire et de réponse du Gouvernement.

**QUESTION ORALE DE M. SAHLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉVOLUTION DES CAPACITÉS DE
DÉPISTAGE DANS LES STRUCTURES
D'HÉBERGEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES PREMIERS RÉSULTATS DU DÉPISTAGE
GÉNÉRALISÉ DANS LES MAISONS DE REPOS
WALLONNES »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE DÉPISTAGE DANS LES CENTRES
D'HÉBERGEMENT AUTRES QUE LES MAISONS
DE REPOS »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE MANQUE DE PERSONNEL POUR LA
RÉALISATION DES TESTS DE DÉPISTAGE »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE FLOU DANS LA DÉFINITION DES LISTES
DE PERSONNES À TESTER »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES CRITÈRES TROP RESTRICTIFS POUR LA
RÉALISATION DES TESTS DE DÉPISTAGE »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES TESTS DE DÉPISTAGE DANS DES
LABORATOIRES PRIVÉS »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE DÉPISTAGE DES RÉSIDENTS DES
MAISONS DE REPOS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Sahli, sur « l'évolution des capacités de dépistage dans les structures d'hébergement » ;
- M. Desquesnes, sur « les premiers résultats du dépistage généralisé dans les maisons de repos wallonnes » ;
- Mme Bernard, sur « le dépistage dans les centres d'hébergement autres que les maisons de repos » ;
- M. Mugemangango, sur « le manque de personnel pour la réalisation des tests de dépistage » ;
- M. Mugemangango, sur « le flou dans la définition des listes de personnes à tester » ;
- M. Mugemangango, sur « les critères trop restrictifs pour la réalisation des tests de dépistage » ;
- M. Mugemangango, sur « les tests de dépistage dans des laboratoires privés » ;
- M. Mugemangango, sur « le dépistage des résidents des maisons de repos ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Madame la Ministre, bien que la situation reste tendue au sein des maisons de repos et structures d'hébergement agréées par la Wallonie, nous ne pouvons nier que le Gouvernement n'a jamais laissé tomber les résidents et le personnel d'encadrement depuis les premiers signes d'une aggravation de l'épidémie début mars. Fallait-il faire autrement, fallait-il faire plus ou moins ? Le débat qui s'est tenu la semaine dernière en commission a démontré que vous aviez chaque fois agi avec détermination, rapidité et en parfaite cohérence avec les informations fournies par les experts sanitaires afin de limiter la propagation. Parmi les mesures fortes qui devraient permettre de mieux contenir la propagation, la question du *testing* massif reste centrale.

Vous le rappeliez jeudi dernier, les capacités de *testing* et l'agrément des tests relèvent du Gouvernement fédéral. Vous aviez raison de le rappeler, c'est important. Toutefois, dans le souci de transparence qui guide votre action depuis le début, vous avez fait le point sur la situation du lancement des tests au sein des maisons de repos. Parmi les freins au *testing* massif aujourd'hui, pointons ce qui semble être un blocage dû aux choix politiques faits par le ministre De Backer de privilégier certains types de tests et certains laboratoires. Sans oublier que vous rappeliez certaines difficultés dans les

livraisons des tests vers la Wallonie depuis l'annonce des 67 000 tests mis à disposition de notre Région par le Fédéral.

Une semaine après notre dernière réunion, quelle est la situation exacte des *testings* initiés au sein des maisons de repos ? Travaillez-vous toujours sur base des chiffres de la programmation établie par l'AViQ, que vous évoquiez la semaine dernière, ou les capacités de *testings* ont-elles été augmentées depuis ?

Serons-nous en mesure d'avoir rapidement les résultats des différentes campagnes de *testing* initiées au sein des structures d'hébergement ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, la question des tests est le troisième élément fondamental dans la maîtrise de cette épidémie et aussi la capacité que nous avons demain à retrouver progressivement une vie normale.

On l'avait déjà évoqué il y a une semaine lors de cette même commission concernant les tests dans les maisons de repos, l'extension de 67 000 tests non seulement au personnel, mais à l'ensemble des résidents. On parle maintenant d'un total de 75 000 tests. Nous avons eu l'occasion d'échanger, dans le cadre de la précédente commission, avec une planification, une programmation. Vous nous avez envoyé ce qui a été fait, mais on n'a pas toujours de vision sur la suite des choses. Vous opinez du chef. Cette fois-ci, je le dis parce que ce n'était pas noté dans les commentaires, donc vous êtes d'accord de transmettre la programmation. C'est ma question aux parlementaires. Vous aviez annoncé une échéance tout début mai, le 1er mai ou le 2 mai, pour terminer les choses.

On a entendu récemment, il y a quelques heures, le ministre De Backer s'exprimer sur le sujet, faisant comprendre que le nombre de tests était suffisant, il en fournissait plus que de tests n'étaient effectués, sous-entendant que les équipes sur le terrain, responsabilité des différentes régions, n'étaient pas à la hauteur, ne pouvaient pas absorber la quantité de tests. Je voudrais vous entendre sur cet aspect-là des choses, parce qu'il faut clarifier. On ne peut pas jouer au ping-pong institutionnel longtemps en la matière. C'est un élément important.

Quel est l'engagement ferme par rapport à ce secteur-là ? Où est le problème ? Est-on sûr que l'on va tenir le calendrier ? Comment cela se passe-t-il après, dans les résultats ?

Je voudrais vous interpellier sur le moment où les résultats sont transmis. Je vous ai signalé cet après-midi, par SMS, que j'étais interpellé, par exemple, par la maison de repos du CPAS d'Écaussinnes. Dans cette maison de repos, il y a eu des tests il y a huit jours et ils

n'ont toujours pas les résultats. Les directions s'étonnent, le bourgmestre vous a alerté. Je suis moi-même alerté pas des élus locaux. Comment explique-t-on qu'il faut autant de jours pour obtenir les résultats ? Entre l'annonce qui a été faite par le Fédéral de dire : « Je fournis les tests » ; et le moment où l'on obtient les résultats, qu'est-ce qui explique cette longueur de temps ? Le cas d'Écaussinnes est-il un problème ponctuel ? Est-ce un problème ponctuel ou, de manière générale, la machine met-elle beaucoup de temps à se mettre en place ? J'aimerais vraiment vous entendre, car c'est un élément fondamental dans la stratégie qui est la nôtre de juguler l'épidémie et de pouvoir, progressivement, rouvrir la porte et donner aussi à nos citoyens, à toutes celles et ceux qui font vivre notre pays, aux familles, l'occasion de retrouver un peu de bol d'air. Effectivement, à la fois sur le plan psychologique et sur le plan économique, sur le plan scolaire, il y a toute une série de difficultés qui s'amoncellent et l'on a besoin, Madame la Ministre, de respirer. Cela ne peut se faire que si le *tracing*, le port du masque et le *testing* sont assurés, sont en mis œuvre. Ce sont les réponses.

Les pays et régions qui s'en sortent aujourd'hui, ce sont celles qui maîtrisent ces différents éléments. Voilà donc le troisième volet de mes questions.

M. le Président. - Puis-je suggérer de donner la parole à Mme Bernard puisque M. Mugemangango a cinq questions jointes ? Cela lui permettra de faire un « *one man show* » avec cinq questions d'affilée.

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, ma question porte plus précisément sur le dépistage dans les autres centres d'hébergement que les maisons de repos.

La Wallonie a donc aussi d'autres centres d'hébergement pour personnes handicapées, pour personnes socialement précarisées, pour les femmes, et cetera.

Ce sont des structures qui sont aussi confrontées au problème d'absence de tests généralisés à la fois du personnel et des résidents.

Je connais, par exemple, l'exemple d'une structure qui abrite une trentaine de résidents handicapés adultes sévères. Les travailleurs nous ont donc fait part du fait que l'on n'a pas pu tester les résidents.

Il y avait des suspicions de COVID-19 et c'est le médecin généraliste local qui, par le plus grand des hasards, avait reçu 15 tests et en a utilisé pour pouvoir tester 11 résidents sur 30.

Le personnel a donc été devant le choix de réfléchir à quels résidents ils allaient tester. Ils ont finalement opté pour tester les personnes les plus fragiles. Le résultat est que cette institution vit dans l'incertitude. Le personnel n'a pas pu être testé. Maintenant, les résidents

sont cloîtrés dans leur chambre. Parmi elles, il y a des personnes autistes. Cela pose énormément de problèmes au niveau de la gestion du quotidien de l'institution.

Hier, vous avez annoncé l'allocation de 250 euros par lit pour ces structures d'hébergement. C'est très bien. C'est évidemment une bonne nouvelle, mais il reste quand même les questions de comment et pourra-t-on procéder au *testing* de l'ensemble des résidents et du personnel de ces institutions ? La même chose pour le matériel. Il y en a encore qui sont en manque de matériel de protections telles que masques, et cetera.

Pour les institutions d'hébergement autres que les maisons de repos, avez-vous un plan du même type que pour les maisons de repos ? J'aimerais vraiment vous entendre à ce sujet-là.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser ses questions.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, ma première question porte sur le *testing*.

Même constat : on nous avait dit que l'on arriverait à 10 000 tests par jour. On en arrive, pour le moment à 6 000 tests par jour. Quand on pose la question au niveau fédéral, M. Desquesnes a cité M. De Backer, mais Mme Wilmès s'est aussi exprimée là-dessus. Elle dit que les tests sont disponibles. Le problème serait donc plutôt la capacité des régions à pouvoir gérer le *testing* en termes de personnel, en termes de prise en main de ces tests. C'est surprenant puisque c'est, à mon avis, exactement le contraire de ce que vous nous disiez le 16 avril où vous nous aviez plutôt rassurés là-dessus.

Vous avez dit : « Voilà, on dispose de 200 personnes disponibles pour organiser les *testings* au niveau des maisons de repos. Là-dessus il faut absolument une réponse claire, de voir où cela bloque.

Alors on a évidemment entendu cette histoire assez incroyable où des tests ont été accomplis par une maison de repos où l'ensemble du personnel a été testé et finalement ces tests ont purement et simplement disparu avec un questionnement particulier par rapport au laboratoire vu que l'on constate que les tests qui ont été faits à Ougrée ont été jusqu'à Zaventem pour être analysés et apparemment c'est là que survient une erreur humaine, ces tests ont été rendus inopérants, ou en tout cas ont disparu et ils doivent être refaits.

Évidemment beaucoup de personnes se posent la question de savoir pourquoi des tests doivent être envoyés à Zaventem alors qu'il y a dans la région de Liège des capacités aussi pour pouvoir justement retirer les enseignements de ces tests.

Y a-t-il un problème aussi au niveau des laboratoires qui organisent l'analyse de ces tests ?

Une troisième question par rapport à cela, c'est au niveau du calendrier, le délai. Vous avez dit que l'on pourrait avoir une vue globale au niveau des tests d'ici la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

Si l'on regarde les chiffres de Sciensano et que l'on regarde la progression de ces chiffres en termes de calendrier, en fait, on arrive plutôt au début du mois de juin, au 10 ou au 11 juin et si l'on regarde des chiffres un peu moins sévères que vous nous avez donnés à travers la plateforme parlementaire, on a reçu des chiffres de votre part, même en suivant ces chiffres-là, en fait, on arrive au 16 mai.

Du coup, ma question c'est quelle est votre vision du calendrier, comment vous pensez arriver, en termes de tests, à tester l'ensemble des résidents et l'ensemble du personnel d'ici le 1er mai, date qui était évoquée ?

Voilà pour ma première question.

Ma seconde question concerne le flou dans le public cible qu'il faut tester.

La question se pose de savoir qui il faut tester en priorité dans les maisons de repos. Quand on regarde l'évolution des chiffres de Sciensano, on voit qu'il y a une différence entre régions. Je voulais avoir votre sentiment par rapport à cela. Y a-t-il eu des directives différentes de région à région ?

On a vu, par exemple, que la Région flamande a testé beaucoup plus de résidents que la Région wallonne.

Pour le moment, on est à deux fois plus de résidents du nord du pays que de résidents du sud du pays testés, mais surtout le nombre de résidents au nord du pays a augmenté beaucoup plus vite, à un moment donné, que celui du sud du pays.

Y a-t-il eu des directives, des approches différentes de région à région par rapport aux personnes qu'il faut tester ?

La question que nous nous posons est de savoir quels sont les arguments qui ont présidé à votre raisonnement qui a abouti à ce que l'on teste d'abord le personnel en priorité et pas les résidents en même temps.

Encore maintenant, vous savez que des équipes de médecine pour le peuple, par exemple, soutiennent les maisons de repos par rapport au *testing* et on constate que les personnes qui sont mandatées, en fait, testent prioritairement le personnel et pas les résidents.

Là-dessus, il faut une clarification par rapport au public qui doit être testé maintenant.

Une question a aussi été posée au niveau des dépistages trop restrictifs en termes de critères. Selon

les directives de Sciensano, sont uniquement testées les personnes hospitalisées, les espaces collectifs tels que les maisons de repos où l'on compte minimum 10 contaminés ainsi que les membres du personnel de soins de santé présentant les symptômes, fièvre exclue désormais, d'un cas possible de contamination. Pourtant, les experts ainsi que les acteurs de terrain, notamment dans les maisons de repos, le disent depuis plusieurs semaines, ces critères ne correspondent pas du tout aux nécessités du terrain et constituent une entrave.

En effet, il y a urgence à tester tout le personnel et tous les résidents dans les maisons de repos.

Une modification serait donc apparemment prévue de ces critères trop restrictifs. Donc j'aimerais aussi vous entendre sur ces critères et sur leur réalité maintenant.

C'est évidemment un débat très important dans la mesure où si l'on veut atteindre 10 000 tests par jour, ces critères ont une importance et je ne dois pas vous dire l'urgence de la situation au niveau des maisons de repos.

Ma quatrième question porte sur les laboratoires privés.

La RTBF nous apprenait, par son journal télévisé de ce dimanche 19 avril, qu'une maison de repos de Huy avait fait tester l'ensemble du personnel et des résidents par un laboratoire privé. L'équipe de la maison de repos était confrontée à de plus en plus de suspicions de cas de COVID-19 et donc a pris l'initiative d'organiser ces tests eux-mêmes. Ils ont donc décidé de prendre les devants en faisant donc appel à ce laboratoire. Résultat, sur 83 tests, 79 cas étaient positifs.

Les cas négatifs : trois résidents et un membre du personnel ont été écartés.

Les membres du personnel symptomatiques sont rentrés chez eux se soigner.

Les autres ont continué le travail.

Les questions qui se posent sont qu'il est apparemment possible de se procurer des tests par d'autres voies que celles des autorités publiques. Savez-vous de quelle manière ? À quel prix et avec quel degré de fiabilité ?

Avez-vous une vue sur le nombre de maisons de repos qui ont entamé des démarches similaires pour faire organiser des dépistages par des labos privés ? Les tests et les résultats de cette maison de repos et des maisons de repos qui font la même démarche sont-ils intégrés dans les chiffres globaux de Sciensano ?

Quelle évaluation faites-vous de la décision de maintenir au travail le personnel non symptomatique, mais positif ? Quand on est testé positif et que l'on est membre du personnel d'une maison de repos, doit-on

rester confiné chez soi ou rester au travail parce que l'on n'est pas symptomatique ? Quelle directive préconisez-vous en la matière ?

Ma dernière question porte sur le *testing* des résidents. Il faudra à un moment donné faire le bilan de la situation, de la manière dont on a pris en main ce qui se passe maintenant dans les maisons de repos : 52 % des décès ont lieu dans les maisons de repos. Il n'est donc pas temps de faire le bilan, il faut agir. Ce bilan est toutefois important, parce que la manière dont on traite nos anciens est importante aussi pour juger l'ensemble de la société.

Un élément important maintenant est que, quand on voit le nombre de tests des résidents, un élément qui inquiète ce sont les 20 % de contamination parmi les résidents qui sont testés. Cela reste plutôt stable, on est passé de 24 % à 20 %, donc on doit voir dans quelle mesure cela va évoluer plus il y aura de tests. Si cela se confirme, cela veut dire qu'il y a potentiellement 9 000 résidents contaminés. Si l'on arrive à cette situation-là, ma question est alors : quelle anticipation faites-vous de cette situation-là ? Si l'on se retrouve dans la situation où 9 000 personnes sont contaminées, comment va-t-on traiter ce problème, cette catastrophe ?

Vous avez dit, le 16 avril, que deux centres étaient à même d'accueillir de manière médicalisée des personnes qui sont résidentes et contaminées, deux centres qui peuvent accueillir 50 personnes, si mon souvenir est bon. On est donc loin de ce qui pourrait se passer si effectivement 20 % des résidents sont contaminés. Comment anticipez-vous ce problème éventuel ? Comment voyez-vous le calendrier de dépistage futur pour être au plus vite au clair sur la situation des résidents ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Messieurs les députés, depuis le début de la crise, en fonction de l'évolution de l'épidémie et de la capacité de dépistage belge, le Risk Management Group travaille sur la définition de cas et la stratégie de dépistage en préconisant les indications de prélèvement et de déclaration de cas.

L'organisation des dépistages en maisons de repos et maisons de repos et de soins se fait en plusieurs phases en fonction de la capacité de dépistage dont dispose la Belgique : la première phase – un peu plus de 6 000 tests – afin de mettre à l'épreuve le nouveau système logiciel fédéral en vue de l'augmentation de la capacité de *testing*, puisqu'il faut recontextualiser systématiquement. Au début de la crise, il n'était pas possible du tout de procéder puisqu'il y avait un seul laboratoire, puis des antennes laboratoires, comme j'ai

eu l'occasion de l'évoquer la semaine dernière ou encore de lors de la première commission.

Maintenant, cela permet une augmentation beaucoup plus substantielle du nombre de tests. C'est dans cette phase-là, après les soignants des hôpitaux, que j'ai systématiquement et sans relâche demandé la généralisation des *testings* dans le cadre des structures d'hébergement qui relèvent de nos secteurs, là où l'on sait que la maladie peut rentrer et se propager de manière très importante, avec des conséquences morbides et très graves sur la population, particulièrement nos aînés.

La proposition de ne tester que le personnel actif dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins a été faite – je l'ai déjà dit deux fois et je vous l'ai écrit deux fois aussi, mais je le redis une troisième fois – sur base des recommandations scientifiques. L'objectif était de pouvoir apporter des solutions aux maisons les plus touchées, où les résidents étaient déjà identifiés comme potentiels porteurs du COVID-19 car ils présentaient déjà des symptômes, et d'éviter la propagation du virus dans celles qui étaient peu touchées en dépistant le personnel. Ainsi, les directions d'établissements pouvaient mettre en place des mesures adéquates pour casser la chaîne de transmission.

La logique de distribution de la seconde phase de dépistage a été définie par le Fédéral, c'est donc le Fédéral qui a défini la priorité résidents et personnel dans les maisons de repos à l'échelon de tout le pays. Au début, en proposant soignants et les résidents, en discutant et étant d'accord d'élargir à l'ensemble du personnel de ces structures-là, et aussi allant à l'encontre – c'est la seule fois qu'ils l'ont fait – de l'avis du RAG qui disait qu'il n'était pas utile scientifiquement de tester des personnes asymptomatiques, donc en disant : « Même si nous entendons votre avis, nous souhaitons tester aussi des personnes asymptomatiques ». C'est pour cela que les tests se font de manière généralisée.

Actuellement, la capacité de dépistage mise à disposition par l'autorité fédérale n'est pas encore suffisante pour recommencer le *testing* plusieurs fois dans une même institution ou l'élargir à d'autres collectivités. C'est la raison pour laquelle je continue à demander la généralisation des *testings* sur l'ensemble des structures pour le personnel et pour les résidents, dans les structures évoquées notamment pour le secteur du handicap, de la santé mentale et des autres. Je le fais notamment en conférence interministérielle Santé.

Il est vrai que certaines maisons de repos arrivent à disposer de kits de dépistage en dehors de la filière mise en place par le Gouvernement fédéral. Comment font-elles ? Elles s'adressent généralement, soit à des hôpitaux avec lesquels ils ont des liens privilégiés, avec lesquels ils sont éventuellement conventionnés, soit en ayant recours à des laboratoires privés.

Nous ignorons les conditions dans lesquelles ces tests sont obtenus, en quelle quantité et à quel prix, mais on sait que l'INAMI ne prend pas en charge la dépense qui reste à charge de l'établissement ou du résident. Sciensano reçoit toujours les résultats des laboratoires par le système de flux d'information préexistant et quotidiennement.

L'AViQ bénéficie de la communication des résultats de manière anonyme, par établissement.

Pour pouvoir réaliser les prélèvements dans d'autres établissements qui n'auraient pas encore pu bénéficier d'un dépistage, il a été décidé de solliciter systématiquement des institutions, l'information préalablement à la distribution des kits.

En ce qui concerne l'issue des résultats en termes d'organisation des institutions, le Risk Management Group a émis un certain nombre de recommandations qui considèrent que le travailleur asymptomatique positif peut continuer à travailler selon un certain nombre de considérations.

Concernant les résultats en Wallonie sur base des chiffres communiqués par l'AViQ, les premières tendances dans les maisons de repos et maisons de repos et de soin wallonnes, l'ensemble des résultats ne sont pas encore connus. Comme tous les chiffres, dans une épidémie, changent de jour en jour, à partir du moment où ils ont commencé par les gros *clusters*, forcément, la proportion va sans doute changer, ce qui est assez étonnant dans les résultats et qui est sans doute vrai dans l'ensemble de la population, c'est que l'on a pas mal d'asymptomatiques positifs. Cela, pour certaines maisons de repos dans lesquelles il n'y a pas de *clusters* ou très peu qui ont été testés à ce stade, c'est la vraie surprise. C'est de considérer qu'il y a des gens qui n'ont rien, qui n'ont aucun symptôme, qui sont soit résidents, soit personnels et qui sont dépistés positifs.

Il faut interpréter les chiffres que nous avons pour le moment, avec la plus grande précaution puisque l'on n'a pas encore l'ensemble des maisons de repos testées. Lors de la première semaine de *testing*, soit entre le mercredi 15 avril et le dimanche 19 avril pour ce qui concerne les résidents et les membres du personnel, 9 550 tests ont été planifiés. Je dis « planifiés », car à ce stade, l'AViQ ne dispose pas encore de déclaration précise du nombre de résidents non testés et du nombre de membres du personnel non testés. La planification de ces tests a été la résultante du chiffre estimé de résidents non testés en fonction de l'agrément de l'établissement dont à déduire les cas de COVID confirmés et donc, testés et du nombre de membres du personnel soignant connus via les données du financement extrapolé de 40 % pour couvrir le personnel administratif, le personnel d'hôtellerie et d'entretien.

Pour cette deuxième semaine, les tests qui se déroulent depuis ce lundi 20 avril jusqu'au

dimanche 26 avril – car chaque région a sa programmation propre. Par exemple, nous, on le fait du lundi au dimanche pour pouvoir comprimer un maximum. Certaines régions ne le feraient peut-être pas le week-end. En tout cas, on a proposé de faire un maximum de jours pour pouvoir avoir un maximum de tests en un minimum de temps. Cela nous permet donc de boucler les 66 900 tests plus rapidement que la Région flamande, par exemple.

Pour la semaine du 20 au 26 avril, 27 880 personnes – résidents et membres du personnel confondus – seront concernées.

Les chiffres augmentent chaque jour en fonction des tests que l'on nous propose, que le Fédéral nous propose. C'est une courbe qui monte. Chaque jour, ils ont des tests en plus à pouvoir proposer et chaque jour, on est en capacité de les absorber...

(Réaction d'un intervenant)

Non, le Fédéral n'a pas menti. C'est parce que le Fédéral ne s'adresse pas uniquement à la Wallonie, mais il n'y a pas que nous en Belgique. On a parfois l'impression d'être le centre du monde.

On constate que la force du *testing* a augmenté cette semaine. J'ai pris les contacts utiles avec le ministre De Backer pour disposer d'un calendrier plus précis pour la suite. Je ne dispose pas, à ce jour, du nombre de tests qui pourront être réalisés la semaine prochaine. Je trouve que cela devrait être amélioré, car cela peut permettre d'avoir un calendrier qui nous est fourni par le Fédéral pour pouvoir tenir compte de la capacité des laboratoires à analyser ces tests qui évoluent aussi de jour en jour. Je me rends compte que c'est une prouesse technologique, qu'en termes de logistique c'est aussi extrêmement compliqué. On se réjouit que cela augmente de jour en jour et peut-être cela nous permettra-t-il ainsi d'avoir le plus rapidement possible l'ensemble de nos centres. C'est mon souhait, je pense l'avoir répété un nombre incalculable de fois.

Pour revenir au dépistage dans les collectivités autres que les maisons de repos et en particulier les structures d'hébergement pour les personnes porteuses de handicaps, je demande systématiquement une augmentation de capacité du *testing* dans un délai le plus rapide possible et en réitérant que nous sommes en capacité de pouvoir absorber une capacité encore plus grande. C'est une fameuse organisation technique, mais on a la chance d'avoir des médecins professionnels et des médecins coordinateurs qui font un travail formidable pour que l'ensemble des structures d'hébergement collectif puissent bénéficier des tests nécessaires. On met tout en œuvre pour assurer la prise en charge régionale dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Pour le moment, on procède par étapes, conformément à la stratégie dictée par le Risk

Management Group, en tenant compte de la disponibilité des kits et des laboratoires mentionnés plus haut. Je vous confirme que ce n'est donc pas nous qui choisissons le lieu où ils sont acheminés, mais on a attiré l'attention, dans le cadre de l'évaluation, parce que l'on a fait le même constat qu'un certain nombre d'entre vous, c'est-à-dire que cela devait repartir dans deux laboratoires qui sont parfois très éloignés. On trouve que ce serait sans doute plus opérationnel et que cela raccourcirait le temps de pouvoir l'emmener dans le laboratoire le plus proche du lieu où il est prélevé. Cela a été transmis.

Les maisons de repos dont le public est fortement touché par cette épidémie sont testées en premier lieu, ensuite ce sont les structures d'hébergement des personnes en situation de handicap, dans la mesure où il s'agit d'un public qui est également susceptible d'être fragilisé et qui présente parfois des comorbidités.

En ce qui concerne la propagation de ce virus dans les services pour personnes handicapées, les services résidentiels et résidentiels de nuit sont invités quotidiennement à encoder dans la plateforme de déclaration leurs besoins en matière de masques. Selon les déclarations reçues, certains comptent plusieurs cas parmi les résidents et le personnel, mais la plupart ne comptent que quelques clusters. Parmi l'ensemble des services résidentiels agréés ou subventionnés ou partiellement subventionnés, 49 services ont à ce jour des clusters.

L'AViQ a mis en place un suivi actif et individualisé des services qui ont des clusters, que ce soit les maisons de repos, les centres d'hébergement pour personnes handicapées, c'est la même chose. On demande le même monitoring, les mêmes informations et le même suivi en matière de conseil donné, de personnel mis à disposition, la plateforme de l'AViQ et les conseils du FOREm. Cela se fait en collaboration directe aussi avec les gouverneurs de la province qui sont informés de l'état des lieux quotidien des structures et qui peuvent donc cibler leur aide sur les aides qui rencontrent les plus grandes difficultés dans l'ensemble de ces structures.

Enfin, la dernière mise à jour de la définition de cas approuvés par le RMG disponible sur le site de Sciensano depuis le 21 avril – cela répond à la question de M. Heyvaert également sur l'élargissement – définit ce que sont les cas possibles, les cas confirmés et qui doit être testé. Je vous invite à aller sur le site, pour ne pas être longue.

Sur Écaussinnes, les tests ont été réalisés il y a huit jours. Il y a avait un problème technique, il n'y avait pas d'encodage possible sur la plateforme, c'était un problème malgré les techniques apportées par le Fédéral. C'était un problème au niveau de la plateforme ItsMe. Les tests ont été repris le 16, donc le lendemain, on était donc dans le timing. Un contact avec le labo a

été fait le 21 avril. Des indications ont été reçues pour l'encodage par ce que l'on appelle le MCC le 21. Nous sommes en attente des résultats. Nous avons pris contact avec le médecin coordinateur pour essayer d'avoir des informations également sur les résultats.

Les critères de Sciensano, globalement sur les tests qui peuvent être faits, sont évalués et viennent d'être revus très récemment par Sciensano. J'ai demandé cet après-midi à mon cabinet que l'on vérifie à partir de quand concrètement cela serait d'application, parce que cela voudrait dire que l'on pourrait tester et prendre en charge par l'INAMI des gens qui n'auraient plus de fièvre.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je vous remercie pour la réponse complète, Madame la Ministre. J'ai pris note que, cette semaine, 27 800 tests sont prévus du lundi 20 au dimanche 26 avril et que les tests augmentaient en fonction des tests fournis par le Fédéral – c'est ce que l'on rappelait tout à l'heure dans la question – et que nous avons manifestement la capacité d'absorber ces tests.

Vos services mettent tout en œuvre pour organiser ces *testings* et essayer de le faire le plus rapidement possible pour non seulement rassurer le personnel, mais aussi les familles des résidents.

Il faut rester corrects, depuis la pandémie, vous et le Gouvernement wallon avez entrepris tout ce qui est en votre pouvoir pour soutenir les acteurs de terrain, les acteurs de première ligne.

Vous l'avez fait, bien entendu, dans le cadre de vos compétences, mais vous l'avez fait aussi en prenant le relais du Gouvernement fédéral, faut-il le rappeler la saga notamment des masques pour les infirmières.

Le travail exceptionnel que vous accomplissez, parce que c'est quand même compliqué, et on doit l'admettre, a d'ailleurs été salué à plusieurs reprises par les représentants du secteur et mon groupe et moi-même, Madame la Ministre, nous tenons à vous remercier pour ce travail.

Continuez, nous sommes à vos côtés et je pense que c'est une question qui doit fédérer l'ensemble des familles politiques parce que c'est une question grave et que nous devons absolument nous serrer les coudes en cette matière. Merci en tous les cas et bonne continuation.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, autant sur la précédente réponse qui était celle que vous portiez au nom du Gouvernement j'étais et je reste insatisfait, autant je me réjouis de la réponse relevant plus de vos

compétences cette fois-ci et suis plus satisfait de votre réponse.

Votre réponse est à la fois précise et circonstanciée. Vous donnez des chiffres pour ce qui concerne la semaine passée et pour la semaine en cours.

J'imagine que vous pourrez nous transmettre le tableau de l'ensemble des programmations des 27 880 tests planifiés cette semaine, que nous pourrions en disposer.

Je vois que Mme la Ministre opine du chef.

En ce qui concerne le décalage qu'il pourrait y avoir entre les tests fournis et les tests réalisés, j'ai bien enregistré que ce n'était pas dans le chef de la Wallonie que se trouvaient les éléments. Il faut donc regarder, j'imagine, dans les autres entités fédérées potentiellement concernées. En ce qui concerne le délai anormal relevé par une maison de repos à Écaussinnes, vous me confirmez qu'il s'agit d'un problème technique ponctuel lié à l'application ItsMe et que les choses devraient donc rentrer tout prochainement en application.

C'est bien un élément ponctuel, ce n'est pas de façon générale que ce genre de problème se pose.

Je vous remercie pour ces éléments et également pour l'attention que vous portez aux autres secteurs en la matière.

Je pense que vraiment réussir les tests, dans les échéances annoncées, est un élément aussi de gage et de crédibilité par rapport à toutes celles et tous ceux qui travaillent dans ces institutions et qui ont été longtemps en première ligne sans beaucoup de moyens. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, j'entends bien que vous continuez à réclamer, au niveau fédéral, d'avoir des capacités de *testings* supplémentaires pour pouvoir procéder au *testing* dans les institutions d'hébergement, notamment pour les personnes porteuses de handicaps.

Vous dites que pour le moment, cela ne suit pas.

J'espère que c'est bien cela que j'ai entendu.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - En fait, ils nous proposent de le faire dans la foulée des 66 900 et ils nous disent qu'ils continueront.

Mme Bernard (PTB). - Donc ils vous proposent de le faire après. C'est cela.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Le calendrier, pour être complète, devrait être au début mai et comme c'est un processus qui augmente en nombre de tests, on est bien dans les temps établis.

Mme Bernard (PTB). - J'ai lu d'ailleurs que le Gouvernement bruxellois a annoncé la semaine dernière qu'il va maintenant procéder à un *testing* généralisé dans les structures d'hébergement pour personnes en situation de handicap. Je suis un peu perplexe de voir que le Gouvernement bruxellois peut le faire en même temps que les maisons de repos tandis que vous, on vous dit qu'il faudra le faire après.

Il y a quand même une réévaluation à faire pour que les structures de personnes handicapées puissent aussi parce que le problème se pose chez elles et c'est toute la question de savoir de combien de personnel on peut disposer, de combien de tests on peut disposer et c'est vrai qu'il faut aller réclamer au Fédéral. Cela montre qu'il faut vraiment intensifier les réclamations auprès du niveau fédéral pour que l'on puisse enfin accélérer et élargir le nombre de tests dans toutes les institutions où c'est nécessaire.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie pour les réponses. Je pense qu'il y a peut-être des informations – je sais que vous n'avez pas de problème à le faire – qui doivent être communiquées aux parlementaires. Par exemple, vous parlez de nouveaux critères qui ont été déterminés par Sciensano concernant les critères de test. Ce serait intéressant, dès que vous en disposez, Madame Morreale, de les faire parvenir à l'ensemble des parlementaires.

(Réaction d'un intervenant)

Vous disiez que c'était tout récent.

C'est déjà le cas alors ?

(Réaction d'un intervenant)

Ce matin. Je n'ai pas vu cela. Soit, on ira voir nous-mêmes alors, pas de souci.

Sur la question du calendrier, j'entends de ce que vous me dites, si j'ai bien compris – vous l'avez confirmé –, que vous pensez que le calendrier que vous avez indiqué il y a déjà plusieurs semaines pourra être respecté. Dans ce sens-là, il serait intéressant de demander au niveau fédéral de donner un calendrier précis – peut-être l'avez-vous, mais nous n'en disposons pas – des tests qui seront donnés à la Région wallonne. Vous avez déjà donné une information par rapport au passé, mais, par rapport au futur, pourrait-on avoir un calendrier précis quant à l'organisation des tests dans les

prochains jours ? Ainsi, on verra si l'on peut être rassurés par rapport au timing que vous indiquez.

J'ai encore deux questions, même si ce sera probablement pour l'évaluation qui va suivre. Je pense quand même qu'au début du *testing*, il y a eu une stratégie différente entre les Régions. Vous dites que la manière dont on a ciblé le public à tester a été déterminée par des considérations scientifiques, mais, par exemple, au 17 avril, il y avait 139 résultats de résidents testés en Wallonie et 6 126 en Flandre. Donc, dans l'application de ces mêmes considérations scientifiques, il y a eu une différence que je ne m'explique toujours pas, mais, maintenant, on voit que c'est en train de s'équilibrer.

Par contre, la vraie question qui se pose pour le futur et à laquelle je n'ai pas entendu de réponse, c'est que – j'entends bien – plus on va faire de tests, plus la courbe de contamination va évoluer et l'on ne sait pas exactement dans quel sens, mais il y a des chances qu'elle évolue vers le bas. Comme vous le dites, on a commencé par les maisons de repos qui étaient les plus infectées, mais il y aura de toute manière un certain nombre de résidents qui seront contaminés et, à mon avis, cela ne se comptera pas en dizaines, mais plutôt en centaines, voire en milliers. Dès lors, la question est : quelle anticipation faites-vous par rapport aux deux structures qui existent pour le moment et qui seront, à mon avis, insuffisantes, du nombre de personnes qui seront contaminées ? Comment allez-vous gérer cela ?

Vous n'avez pas compris ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Actuellement, il y a un 4 934 résidents en Wallonie.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Aujourd'hui, sur le site de Sciensano, les derniers résultats reprennent 4 934 résidents testés dans les maisons de repos avec 20 % de contamination. À cela, vous m'avez répondu en partie – je peux suivre votre raisonnement – que l'on a commencé par les maisons de repos les plus infectées et que les 20 % vont donc probablement baisser. Pour autant, cela ne va pas disparaître. Il y aura dès lors des centaines voire des milliers de personnes contaminées. Or, pour le moment, il n'y a que deux structures, à savoir à Spa et à Charleroi, qui peuvent accueillir des personnes contaminées et qui souffrent de cette contamination.

Ma question est comment va-t-on anticiper ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Voilà, vous avez peut-être une réponse à ma question : comment va-t-on anticiper le nombre de personnes qui seront contaminées ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Puis-je préciser quelque chose ?

Je souhaite expliquer la différence, parce que l'on a le choix de pouvoir travailler nos structures d'hébergement. Sur les 66 900 tests que l'on a ou le nombre que Bruxelles a, évidemment, c'est aux dépens d'un autre. On a effectivement dit que la priorité était les maisons de repos, parce qu'il y a un taux de mortalité beaucoup plus important que dans d'autres structures et les autres structures, en ce compris les structures du handicap, ont été compréhensives, elles ont été concertées et elles comprennent tout à fait que les maisons de repos sont prioritaires, mais elles sont demandeuses également et l'on essaye de les planifier dans la foulée des tests des 66 900 que l'on obtient.

Les structures intermédiaires que l'on a créées, c'est uniquement pour les cas qui sont hospitalisés, qui reviennent d'une hospitalisation et qui ne retournent pas en maison de repos. Ce n'est pas pour tous les cas contaminés.

Toutes les personnes qui sont aujourd'hui contaminées sont en maison de repos et le restent, sauf si elles doivent être hospitalisées et elles sont suivies, elles reçoivent du paracétamol ou un traitement dans la maison de repos. C'est comme cela que cela fonctionne aujourd'hui.

Les structures intermédiaires n'absorbent que des personnes qui sortent de l'hôpital, mais qui ne sont pas encore en état d'aller en maison de repos. C'est donc le sas qui correspond au chiffre qui pourrait être augmenté en cas de besoin. Les réactions qui se font donc, il y a une réaction à faire dans les maisons de repos. Une fois que des gens sont diagnostiqués positifs... Il y a déjà toutes celles qui étaient suspectées et qui sont suivies médicalement comme COVID positif et puis il y a toutes les organisations d'unités mobiles, de conseils, de suivi médical, qui sont organisées et dont j'ai déjà eu l'occasion de parler aujourd'hui et la semaine dernière.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Rassurez-vous, j'avais bien compris la fonction des structures intermédiaires. Je sais que c'est pour les gens qui, effectivement, devraient être hospitalisés et ne le sont pas.

La question que je pose c'est, à votre avis – vous n'avez peut-être pas la réponse maintenant – quand on voit l'évolution de la contamination et que l'on ne peut pas prévoir ce qui va se limiter à une contamination et ce qui va devenir plus compliqué par la suite. On ne le sait pas. Comment peut-on alors anticiper le nombre de personnes qui vont être contaminées, le personnel que cela va demander et les structures que cela va demander ?

Je vous invite donc à anticiper effectivement ce qui va se passer puisque l'on voit déjà maintenant, ce sont les 20 % de contamination dans le *testing* actuel des résidents.

M. le Président. - Nous avons bien compris.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA COORDINATION DE LA DISTRIBUTION
DE MASQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la coordination de la distribution de masques ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Madame la Ministre, la Wallonie s'est récemment lancée dans la production et la décontamination de masques.

Le Gouvernement wallon a en effet retenu la société Deltrian International S.A. pour établir une ligne de production de masques chirurgicaux, ainsi que le groupement de trois entreprises, de deux centres de recherche et du CHU de Liège pour mettre en place une filière de décontamination des masques en Wallonie.

Sur le terrain, l'unité pourrait produire jusqu'à 30 millions de masques chirurgicaux par an.

Comme vous le savez, face à la pénurie actuelle, certaines communes ont pris la décision de confectionner des masques en tissu en vue de les distribuer à la population locale.

Une concertation avec le ministre des Pouvoirs locaux est-elle en place ce sujet ?

En effet, il ne serait pas inintéressant de connaître l'ampleur des initiatives locales en la matière à permettre, par exemple, à la Région wallonne de s'y adjoindre et d'ainsi harmoniser l'action publique dans la distribution de masques à l'égard des citoyens wallons.

Faute d'impulsion régionale, toutes les communes n'agissent pas de concert, une circulaire aurait-elle été prévue afin de prévoir une meilleure collaboration entre les communes concernant l'éventuelle confection, mais surtout la distribution de masques ?

Faut-il recommander aux communes d'être proactives concernant la confection et la distribution de masques ?

Comment la Région wallonne compte-t-elle participer à cette démarche préventive qui ne sera efficace que si elle est harmonisée sur l'ensemble du territoire ?

Des publics plus fragilisés ne doivent pas être mis de côté par l'absence d'initiatives, soit régionales, soit locales.

De manière plus générale, quel est l'état de la situation concernant la distribution de masques pour les intervenants de première ligne dans les communes et la coordination avec les gouverneurs ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, il est utile de faire la distinction entre les masques chirurgicaux – masques destinés au personnel soignant – et les masques destinés à la population générale qui est votre question. Les masques destinés aux structures agréées par l'AViQ ou la DGO5 ont été distribués via les gouverneurs par province. En période de confinement, pour le moment, les masques en tissu peuvent être utilisés par des personnes qui ne présentent pas de symptômes comme moyen pour prévenir la transmission dans des circonstances où la distanciation sociale est difficile.

Un masque en tissu peut également former une barrière physique contre les éclaboussures et les postillons, mais il doit être retiré immédiatement dès qu'il est souillé.

L'Académie de médecine s'est exprimé pour dire que dans le cadre des mesures de déconfinement progressif, elle pense que les masques en tissu sont conseillés pour toute situation ou contact inférieur à 1,50 mètre est nécessaire dans les endroits où il y aura beaucoup de monde comme, par exemple, les transports en commun, les supermarchés, et cetera.

Il faut souligner que le port du masque en tissu a pour but essentiel de protéger l'entourage plus que le porteur, que le port du masque ne peut pas remplacer les autres mesures qui ont déjà été imposées de distanciation sociale, une bonne hygiène des mains, hygiène de la toux et isolement lors des symptômes de COVID. Les masques en tissu doivent aussi être utilisés de manière correcte. On doit laver les mains avant de le mettre, il doit couvrir le nez et la bouche, il faut en outre éviter de toucher sa face antérieure et de laver les mains après l'avoir retiré. C'est donc important de dire que si l'on porte un masque en tissu, il ne faut pas que cela

créé non plus un sentiment de fausse protection. Je pense que c'est très utile.

Pour cette raison, à titre personnel, comme ministre de la Santé, je n'ai jamais fait sa promotion dans l'absolu, parce que je m'occupe principalement des soignants ou du personnel dans des institutions qui nécessitaient des protections qui étaient plutôt liées aux masques chirurgicaux.

Des recommandations plus spécifiques pour l'utilisation des masques en tissu y compris les aspects techniques sont en cours d'élaboration au niveau fédéral. Cela rejoint une question qui a été posée plus tôt – je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de l'entendre. Le ministre fédéral de la Justice, M. Geens, a été chargé de la problématique de la distribution des masques à la population. Il a demandé ce mercredi en commission de la Chambre, je le cite : « de la patience à propos de la fourniture des masques en tissu à l'ensemble de la population ». J'espère aussi pouvoir recueillir des informations plus précises sur le sujet. Comme la discussion est au niveau fédéral et que cette règle est de la compétence fédérale, il n'y a pas de concertation, à ce stade, avec mon collègue, M. Dermagne.

Je trouve aussi que c'est une très belle chose que nous ayons des usines de production de masques chirurgicaux. Comme je l'ai dit la semaine dernière, il est vraiment très important que pour la suite toutes les institutions qui auront besoin de masques passent par des productions wallonnes. On essaiera de contribuer au fait que, dans les règles de financements fédéraux, par exemple, des hôpitaux ou pour nous, ils aient les moyens de pouvoir passer par les marchés qui sont aussi les marchés régionaux et pas toujours des marchés à l'autre bout du monde, même si ceux-là nous sont parfois extrêmement utiles et vitaux en cette période de crise.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Vous n'avez pas vraiment répondu à ma question. Ma question était plutôt : comment coordonner cette prévention étant donné que vous êtes ministre en charge de la prévention et pas seulement des institutions, en charge soit de la personne handicapée ou des homes. Dès lors, comment coordonner cette prévention avec les communes ? Le mode d'emploi, je pense que tout le monde le connaît et tout le monde sait faire la distinction entre les masques chirurgicaux et en tissu. Ma question est donc bien, dans le cadre de vos compétences de prévention, comment coordonner entre les différentes communes ? Si je prends l'exemple de mon arrondissement, il y a 13 communes, il y a 13 manières de réaliser ces masques en tissu et 13 manières de les distribuer. Une coordination avec votre collègue des Pouvoirs locaux serait intéressante.

Concernant la collaboration avec les provinces, en tout cas dans la Province du Hainaut, mis à part la distribution de masques, la province pourrait jouer un rôle essentiel en matière de prévention et de collaboration avec vous pour aider le citoyen, les autorités locales, les zones de secours, les zones de police pour faire de la prévention et passer des commandes de masques. C'est donc davantage dans l'espace de votre compétence de prévention.

Il est vrai qu'aujourd'hui il y a neuf ministres de la santé, même si c'est trop – c'est la situation qui fera l'objet après cette crise sanitaire. J'en appelle à ce que tous les ministres de la Santé prennent leur responsabilité en ces temps absolument inédits.

Entre partis démocratiques, il est plus que temps de nous serrer les coudes pour affronter cette crise et notamment en matière de gestion des masques.

Je le répète, en matière de prévention, j'espère que vous aurez une concertation avec votre collègue des Pouvoirs locaux afin qu'une stratégie soit mise en place avec l'ensemble des pouvoirs locaux.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'APPEL DES SPÉCIALISTES POUR UNE REPRISE DES DÉPISTAGES DU CANCER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel des spécialistes pour une reprise des dépistages du cancer ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Ministre, plusieurs médecins spécialistes ont lancé un cri d'alarme, en tout cas un appel à la relance des dépistages des cancers dans les prochaines semaines. La mise en suspens de toute une série de consultations jugées non indispensables ou non urgentes, dans les hôpitaux, inquiète les médecins en charge des dépistages du cancer. Les oncologues craignent que l'arrêt temporaire des dépistages ne conduise à des victimes collatérales du COVID-19, faute de soins adaptés ou d'une détection précoce d'une tumeur qui aurait nécessité des soins moins lourds si elle avait été prise en charge à temps.

On le sait l'urgence est d'assurer la prise en charge des soins COVID-19. Il faut aussi tenir compte du fait que nos soignants, en tout cas pour certains d'entre eux, sont dans un état d'épuisement moral et psychologique,

mais il est vrai que la reprise progressive de consultations chez les spécialistes et des opérations non urgentes devra être envisagée, d'autant plus que plusieurs médecins tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences de ce report de soins avec l'apparition de prises en charge lourdes qui auraient pu être évitées si une consultation à temps avait été effectuée.

Je voulais alors vous demander ce qu'il en était des prises en charge et des différentes campagnes de dépistage. Y a-t-il des réunions de concertation avec la plateforme All.Can Belgium, qui des spécialistes du dépistage, à votre niveau ou en lien avec le Fédéral ? Parce que je pense que ces spécialistes ont interpellé la ministre de la Santé au Fédéral aussi. Quand pourra-t-on envisager une relance pure et simple de ces dépistages ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, j'ai pris connaissance de l'interpellation de la structure de All.Can Belgium. Vous savez qu'une phase fédérale a été lancée le 12 mars, c'est une phase fédérale de gestion de la crise COVID. Du coup, des lignes directrices ont été émises par le Risk Management Group pour dire quand on peut activer le plan d'urgence, ce qui a conduit à ce que des hôpitaux ferment un certain nombre de services et reportent des opérations. Cependant, il était d'emblée précisé que toutes les consultations et examens et interventions urgentes et nécessaires pouvaient avoir lieu, ce qui veut dire que toutes les thérapies vitales en cours – c'est important de le dire –, par exemple la chimiothérapie, la dialyse, et cetera, doivent évidemment être poursuivies.

Le Risk Management Group a bien précisé dans ses recommandations pour les services ambulatoires que les traitements des maladies chroniques, dont la suspension entraînerait une détérioration irréversible ou inacceptable de l'état de santé, devraient également être considérés comme prestations de soins essentiels. Les traitements des affections psychiques, au regard de la clinique, doivent être traités urgemment et sont considérés aussi comme essentiels. De la même façon, les soins préventifs essentiels, comme la vaccination et particulièrement chez les enfants de moins de 15 mois, le dépistage néonatal est également maintenu.

Pour répondre à votre question, par la circulaire du 20 mars 2020, l'administratrice générale de l'AViQ a transmis au centre communautaire pour le dépistage organisé des cancers des consignes et des informations relatives au coronavirus COVID-19. Cette circulaire prévoit notamment l'arrêt immédiat des programmes organisés de dépistage organisés en Wallonie du cancer du sein et du cancer colorectal durant la période de confinement. Cela s'inscrivait dans la logique du Fédéral, étant donné que les services de suivi

ambulatoire se limitent aux consultations urgentes et essentielles, d'inviter la population à se déplacer de manière limitée et à respecter les mesures de distanciation sociale. Les dépistages de routine ne permettraient pas de respecter ces mesures. Les consultations d'urgence qui assurent la continuité des soins en hôpitaux sont évidemment maintenues.

Le 15 avril, le Conseil national de sécurité a prolongé la phase fédérale jusqu'au 3 mai. En vue de préparer le déconfinement, il appartient au GEES chargé par le Fédéral de mener les consultations qu'il estime utiles quant à la reprise normale des activités des différentes institutions.

La reprise des activités de dépistage qui sont organisées en Wallonie sera évaluée en fonction de la stratégie de déconfinement établie par le Fédéral. Il y a un impact, ce n'est pas neutre d'avoir un confinement pour l'ensemble de la population. Cela veut dire que des gens auraient sans doute pu être dépistés et qui ne l'ont pas été. L'objectif est de pouvoir avoir une reprise dès que ce sera possible, dans les conditions de sécurité, pour pouvoir l'absorber, mais aussi absorber toutes les difficultés médicales des gens qui n'ont pas pu l'être pendant ces quelques semaines.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour toutes les réponses apportées. Je prends bonne note que l'idée est de pouvoir, dans le cadre des mesures de déconfinement, rapidement revenir à du dépistage systématique.

Je lui demande d'être également attentive à une situation similaire au sein des maisons de repos, puisque là aussi le focus par rapport au COVID-19 fait que toute une série de pathologies n'ont pas été suivies comme elles auraient dû l'être aussi pour toute une série de personnes résidant dans ces maisons de repos. Merci pour toutes les réponses.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA MISE EN PLACE D'UNITÉS
MÉDICALISÉES DANS LES MAISONS DE
REPOS ET DE STRUCTURES
INTERMÉDIAIRES DE PRISE EN CHARGE »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE RÔLE DE L'AGENCE POUR UNE VIE DE
QUALITÉ (AViQ) DANS LA GESTION DU
RENFORT EN PERSONNEL DANS LES
MAISONS DE REPOS »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE MATÉRIEL DE PROTECTION ET LES
TESTS POUR LES AMBULANCIERS, LES
INFIRMIÈRES À DOMICILE ET LES AIDES
FAMILIALES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Bernard, sur « la mise en place d'unités médicalisées dans les maisons de repos et de structures intermédiaires de prise en charge » ;
- Mme Bernard, sur « le rôle de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) dans la gestion du renfort en personnel dans les maisons de repos » ;
- Mme Bernard, sur « le matériel de protection et les tests pour les ambulanciers, les infirmières à domicile et les aides familiales ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, je voulais revenir un peu plus en détail sur ce que l'on a évoqué il y a quelques minutes, c'est-à-dire les structures intermédiaires de prise en charge des personnes qui sont sorties de l'hôpital, mais qui ne sont pas encore capables de rentrer en maison de repos. J'avais à ce sujet des sous-questions.

Pouvez-vous confirmer que ces structures intermédiaires sont effectivement entrées en fonction, comme vous l'aviez annoncé ?

Pensez-vous que c'est suffisant ou bien avez-vous un plan d'élargissement de ces structures intermédiaires ? Si oui, pouvez-vous nous fournir un calendrier et une capacité envisagée ?

Troisième aspect, vu que dans l'ensemble des structures de prise en charge, le personnel est déjà fort surchargé et qu'il y a peu de médecins disponibles dans les maisons de repos, comment envisagez-vous la gestion de ces unités intermédiaires de prise en charge par un personnel médical qualifié ?

Dans le même ordre d'idées, vous avez, la semaine dernière, évoqué dans certaines maisons de repos la possibilité de mettre en place des unités médicalisées qui permettent de prendre en charge les personnes dont la pathologie est plus aiguë ?

La même chose par rapport au personnel : comment envisagez-vous d'encadrer ces structures médicalisées ? Avez-vous du personnel en suffisance et sinon comment envisagez-vous d'organiser le renfort nécessaire ?

C'était une première question que je voulais aborder avec vous.

La deuxième « est par rapport à la gestion de tous les volontaires inscrits sur la plateforme de l'AViQ.

Vous avez parlé tout à l'heure de 1 200 volontaires inscrits. J'aurais voulu savoir si vous avez une vue sur le nombre de personnes déjà actives sur le terrain, comment cela se passe-t-il une fois que l'on est inscrit sur la plateforme de volontaires, quel est le délai entre l'inscription et la mise au travail effective des volontaires ?

Vous avez dit que les coordonnées de tous ces volontaires sont mises à la disposition des maisons de repos. De quelle façon cela se passe-t-il ? Les maisons de repos doivent-elles, elles-mêmes, demander la liste des volontaires à l'AViQ ?

Ne pensez-vous pas que, vu leur surcharge, les maisons de repos n'ont pas vraiment le temps de prendre la peine de consulter tous ces listings et d'elles-mêmes contacter les volontaires ?

Ne pensez-vous pas que vous devriez avoir une démarche plutôt proactive et essayer de gérer, via l'AViQ, l'offre et la demande en matière de volontariat ?

Dans le même cadre, la mise au travail se fait-elle ? J'imagine que oui, mais je souhaitais avoir une confirmation de votre part, dans des conditions de protection garantie ?

La dernière question que je voulais vous poser par rapport aux maisons de repos et d'hébergement, et c'est un autre secteur encore, c'est la mise à disposition de matériel de protection pour justement ces structures extérieures, les structures pour ambulanciers, les structures des infirmières à domicile et les aides familiales. Il y a encore des institutions en manque de matériel de protection, essentiellement, à ma connaissance des ambulanciers et des SAFA.

On a annoncé, à grand renfort de proclamation, que l'on avait maintenant des masques en suffisance, mais visiblement, ils n'ont pas encore pris le chemin de toutes leurs destinations.

Avez-vous déjà pris des mesures pour garantir que tous les secteurs d'activité puissent recevoir le matériel nécessaire ?

De quelle façon cette distribution va-t-elle être organisée vu que ce sont beaucoup de travailleurs très mobiles ?

Avez-vous aussi envisagé de procéder au dépistage et au *testing* de tout le personnel de ces institutions plus mobiles ? Je vous remercie d'avance pour les réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la création de structures intermédiaires répond à des critères stricts décidés au Fédéral sur la base de l'avis du Risk Management Group pour soulager leur charge de travail au sein des hôpitaux.

Les patients visés sont des patients atteints du COVID-19, mais qui n'ont pas ou n'ont plus besoin d'une prise en charge de l'hôpital, mais qui ne peuvent pas non plus séjourner à leur domicile habituel, principalement dans les structures collectives, pas uniquement les maisons de repos, mais aussi personnes handicapées ou santé mentale, en raison du fait qu'ils soient encore contagieux et dans l'impossibilité d'être isolés. C'est surtout pour des personnes qui sont plus dépendantes, sinon pour certaines elles peuvent rentrer, mais pas celles-là.

Ces structures offrent un hébergement de deux à trois semaines maximum et limité à la durée de la crise. On a établi des conventions de partenariat de la Région wallonne avec les deux premières structures intermédiaires que vous avez citées pour une capacité d'accueil initiale de 60 lits. J'ai obtenu l'accord formel des gouverneurs de Liège et du Hainaut pour l'ouverture de ces structures. L'accueil des premiers patients a été subordonné à la signature d'une convention avec l'INAMI pour le volet des soins de santé – on a créé en gros des hôpitaux de fortune en deux semaines – afin d'assurer notamment le financement de prise en charge par le Fédéral. Cette signature sera remplacée par l'application d'un arrêté royal.

Normalement, on me dit que tout est réglé pour les premiers patients et que les admissions commencent demain. J'avais eu l'occasion de demander à Mme De Block notamment, en Conférence interministérielle Santé, la signature de la convention de l'INAMI. Cela a été réglé dans l'heure et cela nous a été

transmis pour que cela puisse s'ouvrir le plus vite possible.

Une extension de la structure de Spa à 80 places est prévue s'il y a une saturation des premières places. On peut l'élargir largement.

Pour ce qui concerne le soutien aux maisons de repos, la coordination des appuis aux clusters est assurée par les gouverneurs de province. Pour ce faire, ils disposent à leurs côtés de leurs propres équipes, du renfort de la Défense, mais aussi de la Protection civile. Ils peuvent aussi compter sur un certain nombre d'équipes mobiles qu'ils ont organisées en concertation avec l'AViQ et des réalités locales. Certains fonctionnent avec des unités mobiles, avec des géiatres, des pneumologues, des médecins généralistes, plus les unités mobiles d'urgence que l'on a mises en place avec l'AViQ, la Fédération des maisons médicales, en collaboration avec Médecins sans frontières, qui leur permettent d'avoir un encadrement de qualité et de pouvoir mieux médicaliser. Des médecins généralistes avaient principalement poursuivi leur travail par téléphone en fonction de l'évolution de la crise, mais d'autres sont retournés dans les maisons de repos et c'est une bonne chose. Ils y retournent avec protection, donc ils sont protégés et plus aguerris aux techniques d'hygiène hospitalière et hygiène médicale qui leur sont particulières. Ce qui n'est pas le cas des autres structures et du personnel, même les structures des maisons de repos qui ne sont pas formées à cela, parce que ce n'est pas dans la formation des aides-soignants.

Les unités mobiles ont comme mission d'accompagner les structures d'hébergement, en proposant notamment de bonnes pratiques pour les équipements de protection individuelle, pour leur expliquer, parce que ce n'est pas quelque chose de courant. On a également mis en place une démonstration par tutoriel, une forme de coaching en hygiène hospitalière avec un support en e-learning, l'aménagement de l'institution, l'aide au cohortage avec une réflexion architecturale globale, qui n'est pas systématique, en fonction des réalités. Il s'agira également d'apporter un soutien psychologique et une aide à la gestion du stress et aux équipes soignantes. Enfin, les maisons médicales proposent le suivi médical des résidents en soutien aux médecins généralistes de la maison de repos.

J'ai demandé à mon administration d'organiser une relance des médecins généralistes pour qu'ils continuent ou qu'ils reprennent leur activité au sein des maisons de repos. C'est le cas dans un certain nombre de maisons de repos, ce n'est pas encore tout à fait généralisé. J'ai aussi demandé et obtenu une collaboration entre l'AViQ et le FOREm pour soutenir les institutions en difficulté en ressources humaines pour leur apporter une solution de remplacement et patchwork entre les demandeurs d'emploi et les volontaires de la plateforme solidaire, comme je l'avais évoqué la semaine dernière, donc de

venir plus en soutien afin de leur proposer. Je n'ai pas une donnée chiffrée exacte du nombre de personnes qui sont activées, parce que l'on n'a pas voulu le demander et le donner en tant que tel, mais systématiquement on essaie maintenant de leur proposer.

Je veux juste ajouter, sur le plan de l'anecdote, que certaines directions m'ont dit avoir activé tout le monde, sauf deux personnes qui ne sont pas dans cette assemblée-ci, mais qui font de la politique ailleurs, parce qu'ils n'ont pas osé le demander à telle et telle personne connue qui s'est inscrite sur le site. Je leur ai dit : « C'est dommage, parce qu'alors ils ont l'impression qu'ils ne sont jamais activés ». C'est vrai qu'il y a parfois une réticence à la notoriété pour pouvoir rentrer dans une institution.

Le FOREm accompagne les professionnels nécessaires.

Sur le matériel de protection des ambulanciers, dans le transport médical non urgent et les SAFA, c'est la Région, et ils ont reçu des masques. J'avais donné les chiffres sur les nombres de masques donnés par secteur. En ce qui concerne les ambulanciers de l'aide médicale urgente, cela relève du Fédéral, comme pour les professions financées par l'assurance maladie invalidité : les infirmiers, les kinés, les dentistes, les médecins généralistes, les sages-femmes.

En suppléance du Fédéral, c'est vrai qu'en solidarité on était intervenu, mais c'était juste pour la soirée, pour pouvoir donner des masques aux infirmiers à domicile, car l'arrivée du Fédéral n'avait pas pu se faire. L'ensemble de ce dispositif est donc bien évidemment évolutif en fonction des besoins analysés quotidiennement.

Je ne manquerai pas de vous informer des prochaines mesures qui seront mises en place.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci pour ces réponses.

Une partie des questions sont rencontrées. J'ai quand même encore quelques interrogations par rapport, justement, à tout le personnel qui s'est porté volontaire.

Je trouve que c'est bien d'avoir le monitoring des besoins en matière de *testing*, le monitoring des besoins en matière de matériel.

Il serait bien d'avoir un monitoring des besoins en personnel, car du personnel va être écarté suite au dépistage. À mon avis, ce serait probablement une bonne chose de mettre aussi en place un monitoring de ce type-là pour être sûr que l'on va pouvoir couvrir tous les besoins.

Je sais que des personnes qui se sont portées volontaires sur la plateforme de l'AViQ ont été

contactées relativement tard. Je connais des personnes qui se sont inscrites avant le week-end de Pâques et qui ont seulement été contactées début de cette semaine-ci, car les directions des maisons de repos font cela quand elles ont le temps ou parfois aussi, quand elles ont besoin.

Ce serait bien si c'était davantage centralisé. On aurait ainsi une vision globale des choses.

Par rapport aux services d'aides familiales, infirmières à domicile et ambulanciers, j'entends votre réponse, mais elle me laisse un peu perplexe. En effet, je connais notamment des services d'ambulances non urgentes qui n'ont toujours rien reçu de la part de l'AViQ.

(Réaction d'un intervenant)

Je vous les donnerai peut-être après.

Ils ont eu des masques, car ils se sont débrouillés. Ils ont trouvé d'autres voies pour s'en procurer, mais de la part des autorités, ils n'ont toujours rien reçu.

Il y a encore du suivi à faire de ce côté-là. Je sais que c'est beaucoup de travail, mais c'est ce que la population est aussi en droit d'attendre des autorités. C'est d'avoir des services qui, au maximum, prennent leurs responsabilités et les dispositions nécessaires. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'OBLIGATION DE RELOGEMENT FACE À
L'AUGMENTATION DES VIOLENCES
INTRAFAMILIALES »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES FEMMES
ET LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE
« DROITS DES FEMMES » »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA SITUATION DES FAMILLES
MONOPARENTALES FACE À LA CRISE DU
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES MESURES DE SOUTIEN POUR LES
VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES
DURANT LA CRISE CORONAVIRUS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Bastin, sur « l'obligation de relogement face à l'augmentation des violences intrafamiliales » ;
- Mme Ryckmans, sur « l'impact du COVID-19 sur les femmes et la conférence interministérielle « Droits des femmes » » ;
- M. Tzanetatos, sur « la situation des familles monoparentales face à la crise du COVID-19 » ;
- Mme Bernard, sur « les mesures de soutien pour les victimes de violences conjugales durant la crise coronavirus ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Madame la Ministre, depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs associations tirent la sonnette d'alarme concernant l'accroissement des violences domestiques recensées. L'espace domestique censé apporter réconfort, sécurité et protection, devient dans ces nombreux cas, dénoncés via les lignes d'urgence téléphoniques ou via les relais associatifs, un lieu de violence et de persécution. Une *task force*

réunissant des responsables politiques et des acteurs associatifs de la Région wallonne, de la Région bruxelloise, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof a d'ailleurs été créée spécifiquement pour réfléchir à cette problématique pendant la période de confinement.

Face à cette situation, sans aucun doute, la nécessité de relogement des personnes victimes de violences intrafamiliales était bien nécessaire.

Cependant, comment y pourvoir alors que les comités d'attribution au sein des SLSP ne se réunissent plus ?

Dès lors, à l'heure actuelle, ces personnes sont livrées à elles-mêmes.

Avez-vous des chiffres et des statistiques sur le sujet ? Combien de personnes seraient-elles à reloger ? Existe-t-il des solutions pour elles et, si oui, lesquelles ? Comment allez-vous répondre à cette problématique essentielle pour certains de nos concitoyens fragiles ? Est-il envisageable, comme cela a été fait à Bruxelles, de procéder à l'ouverture d'un hôtel pour les femmes victimes de violences familiales ou conjugales ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, la CIM « Droits des femmes » s'est réunie ce vendredi 17 avril. Pouvez-vous faire le point sur ses travaux et les mesures qu'elle aurait décidées ?

Les signalements et les appels à la ligne d'écoute 0800/30030 sont très nombreux. Les risques ont été rappelés, il y a eu des campagnes d'information et normalement les services spécialisés de police devraient être sur la brèche, mais les agressions continuent. On a appris l'attaque au couteau dont a été victime une femme, alors qu'elle avait déposé plainte et appelé à l'aide. La police lui aurait répondu ne rien pouvoir faire.

L'augmentation des appels sur les lignes d'écoute ne se traduit pas par une meilleure prise en charge par les commissariats et les parquets. J'aurais voulu savoir si ce point avait été abordé à la CIM et avec quel résultat.

En ce qui concerne les places d'hébergement, vous avez évoqué les ouvertures à Liège et à La Louvière, mais j'aurais voulu avoir les chiffres, parce que vous ne nous les avez pas communiqués la semaine dernière, des places créées dans chaque province. J'ai entendu parler de l'ouverture d'un hébergement d'urgence à Namur, mais qu'en est-il du Brabant wallon et au Luxembourg ? Il n'y a aucune raison objective pour que ces provinces ne soient pas elles aussi concernées par cette nécessité.

Quant à l'impact genré du confinement, une étude intéressante de l'IWEPS a été publiée mercredi dernier. Sile O'Dorchai a produit un document, *COVID-19 : Travail et genre en Wallonie*, qui évalue notamment la surcharge de travail provoquée sur les femmes par la garde des enfants. Cette surcharge serait de 12 heures de garde par semaine pour les femmes et de huit heures de travail en plus pour les hommes. L'IWEPS a identifié deux catégories de personnes particulièrement touchées par cet enjeu de la garde d'enfants : les familles monoparentales, dont on sait que 83 % sont dirigées par des femmes.

On peut noter l'ouverture qui a été faite cette semaine par la ministre fédérale de l'Emploi, qui annonce le dépôt d'un texte de loi visant à accorder un congé parental exceptionnel aux parents célibataires et aux familles avec un enfant en situation de handicap. Si cette intention se concrétise, il s'agirait d'un pas important, car mes collègues Ecolo-Groen avaient alerté sur la situation particulière des parents. L'autre catégorie de personnes touchées, ce sont les couples où les deux partenaires travaillent à temps plein, c'est 34 % de tous les couples avec des enfants. Ce groupe est fortement touché par l'augmentation des besoins en matière de garde d'enfants.

Selon l'IWEPS, en l'absence d'aménagement de travail flexible, il est probable qu'un des deux partenaires doit temporairement arrêter de travailler, ce qui, étant donné la division existante du travail, est beaucoup plus susceptible d'être la femme. Je voulais savoir ce que vous pensez de cette étude, quelle est votre analyse politique de la chose.

L'étude évoque aussi le télétravail, en parlant du fait que ce sont les salariés hautement qualifiés qui accèdent au télétravail. C'est donc certainement un point d'attention sur l'avenir.

On peut penser que le COVID-19 et le confinement qui lui est consécutif poussent davantage de femmes dans la précarité. Il est donc essentiel de progresser pour l'individualisation des droits, pour améliorer la rémunération des secteurs professionnels dans lesquels les femmes sont en première ligne. J'aurais voulu savoir, puisque la CIM avait principalement le thème des impacts socioéconomiques du COVID-19, si vous avez pu plaider ou si vous pourriez le cas échéant plaider en ce sens. Quelles mesures pouvez-vous ou pensez-vous préparer en Wallonie ?

M. le Président. - Mme Morreale m'a informé qu'elle devait répondre à un appel urgent. Je suspends donc cinq minutes la séance.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 20 heures 24 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 20 heures 27 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. BASTIN À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'OBLIGATION DE RELOGEMENT FACE À L'AUGMENTATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES FEMMES ET LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE « DROITS DES FEMMES » »

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA SITUATION DES FAMILLES MONOPARENTALES FACE À LA CRISE DU COVID-19 »

QUESTION ORALE DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES MESURES DE SOUTIEN POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DURANT LA CRISE CORONAVIRUS »

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Madame la Ministre, j'en rajoute sur ce qui a été dit précédemment sur un autre volet de la situation des familles monoparentales.

On sait que la monoparentalité concerne une famille sur quatre et, pour 83 % d'entre elles, ce sont des femmes qui en sont à la tête. Autant dire que ce sont bien les femmes qui vivent le plus de manière négative cette situation de confinement et que la détresse sociale ne cesse de croître de façon dramatique pour des raisons de violences comme on l'a évoquée, mais également

pour des raisons financières, économiques, voire organisationnelles puisque, souvent, ce sont elles qui doivent assumer la charge de famille et par là, les enfants qui, aujourd'hui, ne peuvent être pris en charge par nos établissements scolaires.

Il y a également une autre crainte qui s'ajoute à tout cela, c'est le fait que des pensions alimentaires ne soient pas correctement payées, eu égard à la situation financière difficile que beaucoup de personnes rencontrent actuellement.

Madame la Ministre, j'avais quelques questions à vous poser en marge de ce qui avait été notamment initié par le Fédéral, dont l'extension envisagée de congé pour ces familles monoparentales.

Comment envisagez-vous d'apporter une aide au regard des compétences qui sont les vôtres à ces familles monoparentales et donc, à ces femmes souvent seules au regard des différentes obligations ? Comment pouvez-vous éventuellement pallier le risque que ces femmes pourraient rencontrer dès lors qu'un déconfinement progressif amènerait les enfants à retourner à l'école, mais on le sait déjà, pas de manière égale pour tous les enfants ? Donc, ceux qui sont en famille avec des enfants en bas âge pourraient être confrontés à devoir rester à la maison et, à défaut de congé, à devoir prendre sur leurs jours de travail pour pouvoir s'occuper d'eux.

Madame la Ministre, voici quelques questions ponctuelles que j'avais à vous poser sur cette situation qui est de plus en plus préoccupante.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, j'aurais voulu revenir sur deux initiatives qui ont été abordées la semaine dernière dans cette commission.

Vous aviez promis de vous intéresser à la possibilité, comme on le fait à La Louvière, de réquisitionner, de réserver ou d'utiliser des chambres d'hôtel pour augmenter la capacité d'accueil de femmes victimes de violence conjugale et qui doivent donc quitter leur domicile pour leur sécurité. C'était une initiative qui avait été évoquée. La deuxième était de voir si, comme le fait la zone de police de Bruxelles, il est possible d'envisager de contacter de façon proactive toutes les femmes qui ont porté plainte pour violence conjugale au cours des trois derniers mois pour prendre de leurs nouvelles et éventuellement voir s'il faut intervenir.

J'aurais donc voulu savoir si vous aviez pu vous renseigner sur les possibilités de généraliser ce genre de démarche, si des démarches ont déjà été entreprises pour les mettre en pratique. Sinon, pouvez-vous nous dire si vous envisagez de le faire plus tard ou, si vous n'envisagez pas de le faire, nous expliquer pourquoi ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames et Messieurs les députés, la crise sanitaire que l'on traverse impacte sévèrement les femmes au sens notamment où elle accentue et elle révèle aussi les inégalités, que ce soit au niveau socioéconomique, en matière de santé sexuelle et reproductive, ou encore dans la lutte contre les violences dont sont principalement victimes les femmes.

Pour faire face à l'augmentation des violences conjugales en temps de confinement, on a créé une *task force* violences conjugales le 20 mars, qui réunit différentes administrations et des cabinets des entités francophones. On essaie toujours de continuer à travailler ensemble, Fédération Wallonie-Bruxelles, Cocof, Région wallonne et Région bruxelloise, en partenariat avec des acteurs de terrain. Un suivi de la situation des infrastructures d'accueil et de soutien est assuré pour permettre de mettre au jour les besoins et les urgences rencontrées et pour y apporter une réponse qui soit la plus rapide et la plus efficace.

La semaine dernière, j'ai évoqué une série de mesures prises, notamment les appels sur la ligne d'écoute violences conjugales qui ont quasi triplé, le *chat* qui est passé de deux heures par semaine à dix heures par jour, la campagne et le numéro vert que l'on a lancés contre la violence conjugale pour rappeler que les mesures restent disponibles, surtout en temps de confinement également et que la Wallonie a dégagé une enveloppe exceptionnelle de 1 million d'euros pour assurer un accueil alternatif qui présenterait les garanties sanitaires imposées par la gestion de l'épidémie de COVID-19 pour les publics les plus fragilisés, parmi lesquels on trouve les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Il y a par exemple eu des partenariats entre des provinces et des CPAS qui ont permis de mettre à disposition des hébergements inoccupés. Ailleurs, certaines maisons d'accueil ont effectivement loué des chambres d'hôtel, comme cela a été évoqué.

Actuellement, vous avez raison, Madame Ryckmans, près de 100 places d'urgence pour accueillir les femmes victimes de violences ont été créées dans les hébergements alternatifs à Liège, Verviers, La Louvière, Mons, Namur, Ottignies et Court-Saint-Étienne. L'occupation est mouvante et varie de situation en situation et au jour le jour, mais pour le moment il y a à peu près 25 personnes accueillies dans les places que j'ai évoquées.

Un monitoring quotidien des places alternatives est disponible. C'est la DGO5 qui le fait, donc c'est mon administration, et il est transmis à l'ensemble des maisons d'accueil, à la Fédération des CPAS et à la ligne

d'écoute. Ainsi, si un contact vient, soit par les CPAS qui sont une des premières portes d'entrée par lesquelles certaines personnes passent, la ligne d'écoute éventuellement, ou les maisons d'accueil elles-mêmes, tout le monde à l'info. Les maisons d'accueil veillent déjà, dans la mesure du possible, à réintégrer dans leurs refuges les femmes qui sont hébergées dans des logements alternatifs dès la période de mise en quarantaine observée.

En vue de garantir le relogement de ces personnes dans des structures stables à la fin du confinement, une réunion est prévue la semaine prochaine avec les fédérations des maisons d'accueil, l'AMA et l'ARCA, les maisons d'accueil concernées et un représentant du ministre en charge du Logement social. Pour essayer d'alléger l'impact de la crise sanitaire qui pèse particulièrement sur les familles monoparentales, Monsieur Tzanetatos, le Gouvernement wallon et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ont lancé une *task force* d'urgence sociale pour adopter une approche concertée des problèmes qui surviennent dans le cadre de l'épidémie du coronavirus et qui impactent les populations les plus vulnérables.

Ce groupe de travail a rapidement débouché sur la mise en place de deux dispositifs : le numéro 1718 et la mise à disposition de questions qui sont les plus fréquentes et spécifiques en lien avec la précarité, sur le site luttepauvrete.wallonie.be. Toute personne qui a une question sur des aides existantes, cela peut être très large, je ne dis pas que je vais toutes les aborder, mais cela peut être en matière d'alimentation, de crédit, de logement, de situation professionnelle, de chômage, de problème de paiements et donc inviter à utiliser un de ces deux canaux-là pour recevoir un accompagnement personnalisé.

On a évidemment trouvé une ligne téléphonique, parce que tout le monde n'est pas connecté ; la fracture numérique est une vraie réalité.

Le Gouvernement a décidé hier de libérer une enveloppe exceptionnelle de 1 million d'euros encore pour renforcer l'aide alimentaire urgente.

Je pense que certains d'entre vous me l'avaient évoqué également, on l'a vu, il y a moins d'invidus pour le moment dans les magasins, il y a moins de dons également et donc, il y a des épiceries sociales qui ont fermé, moins de structures qui peuvent offrir des repas. On a donc décidé de mettre des moyens pour pouvoir répondre à ces questions-là et aider les personnes les plus fragilisées – il y en avait avant la crise, mais il y en a de nouvelles pendant la crise qui rencontrent une difficulté que j'espère passagère – qui en ont vraiment besoin. On va proposer des services d'aide alimentaire en Wallonie pour rouvrir des épiceries sociales avec des plats à emporter, par exemple, des moyens pour récolter et acheter des denrées pour préparer des repas, des colis, des bons alimentaires, des chèques, des livraisons, et

cetera. Les zones où l'offre est déficiente seront évidemment avantagées.

En ce qui concerne la Conférence interministérielle « droits des femmes », il y a eu une réunion préparatoire le 2 avril, je pense que je l'avais déjà évoquée, avec les cabinets, le Fédéral, les Communautés, les Régions, qui a mis en lumière de nombreuses initiatives des différentes entités en matière de lutte contre la violence faite aux femmes pendant le confinement.

Il y a eu une deuxième réunion le 17 avril avec pour ambition de renforcer l'accompagnement et la protection des victimes de violence, mais aussi d'aborder les mesures urgentes à prendre pour alléger la charge subie par les femmes, en ce compris les familles monoparentales dans le domaine socioéconomique ou encore au niveau de la santé sexuelle et reproductive.

Les nombreuses contributions émanant d'associations de terrain et d'académiques sont parvenues à faire part de leurs préoccupations et de leurs recommandations, qui ont évidemment retenu toute notre attention.

On y a défendu, à cette réunion, la nécessité de renforcer la conscientisation des services de police et la magistrature sur la prise en charge des victimes de violences, notamment en essayant de généraliser les bonnes pratiques de certaines zones de police qui reprennent contact systématiquement avec les victimes de violences qui ont déposé plainte dans les trois mois précédant la crise.

En matière socioéconomique, la situation des familles monoparentales est centrale et la question de faire du recouvrement des pensions alimentaires une priorité a été abordée, comme cela m'a été demandé, ainsi que les revendications de la plateforme « créances alimentaires » qui propose la suppression de la condition de revenus des bénéficiaires au service de créances alimentaires.

De même, l'instauration d'un congé parental exceptionnel pour les parents d'enfants de moins de 12 ans ou en situation de handicap a été mise sur la table pour répondre aux difficultés liées à la conciliation garde d'enfants et télétravail, qui est aussi une réalité.

En matière de santé sexuelle et reproductive, l'attention des autorités compétentes a été attirée sur le risque de pénurie contraceptive et la nécessité de faciliter leur délivrance en période de crise. Des propositions ont été formulées pour prévenir une hausse des interruptions volontaires de grossesse dans les semaines qui viennent aussi.

Par ailleurs, est également apparue la question de la nécessaire reconnaissance sociale et financière à long terme des métiers indispensables, mais qui sont généralement peu valorisés financièrement et majoritairement investis par des femmes. Cela a été

évoqué dans les métiers du soin, du social, ou encore dans la grande distribution ou dans les titres-services.

Cette question cruciale doit s'intégrer dans une réflexion plus globale, notamment au sein des groupes de travail post-crise qui se mettent en place à tous les échelons de pouvoir. En toile de fond, il faudra également prendre en considération les constats formulés par l'IWEPS sur le COVID-19 qui révèlent différentes inégalités de genre au sein des ménages, comme l'inégalité dans la répartition des travaux ménagers, cela a été évoqué par Mme Ryckmans, ou bien la garde d'enfants qui est essentiellement à leur charge.

L'augmentation du travail domestique et l'éducation des enfants à la suite des mesures de confinement pèseront de manière disproportionnée sur les femmes.

D'une façon intéressante, l'IWEPS montre que la crise actuelle pourra également conduire à terme à une certaine réduction des inégalités de genre, parce que dans certaines familles, l'implication renforcée des pères sur la vie familiale, notamment parce qu'ils sont présents peut-être pour la première fois dans cette situation insolite, peut aboutir à une répartition plus juste des rôles entre hommes et femmes et je suis convaincue qu'il s'agit là aussi d'opportunités pour évoluer vers une répartition plus égalitaire du rôle entre femmes et hommes.

Les échanges entre entités prenant part à la Conférence interministérielle « droits des femmes » doivent se poursuivre dans le courant des deux prochaines semaines autour de la rédaction d'une note commune d'engagement en vue de la tenue d'une conférence interministérielle proprement dite qui aura lieu le 8 mai.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci à Mme la Ministre pour sa réponse très détaillée.

Je suis rassuré que des dispositions soient mises en place pour des personnes très fragilisées. Par exemple, le million d'euros dégagé pour l'accueil alternatif, les contacts aussi privilégiés qui existent avec les CPAS et le monitoring mis en place de manière journalière.

Merci pour toutes ces dispositions pour ces personnes fragilisées, Madame la Ministre. Belle fin de soirée à toutes et tous.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour les précisions sur les places d'urgence créée et leur organisation.

C'est important que cette information circule partout puisque par exemple, dans la zone Bernissart-Péruwelz

n'a pas suffisamment de places disponibles. Peut-être qu'un accent particulier sur cette zone-là devrait être fait.

J'entends les engagements pris dans le cadre de la CIM ou les avancées.

Je voudrais peut-être attirer l'attention sur deux choses : l'importance en matière de violence conjugale, sur les enjeux par rapport aux femmes qui sont, pour la première fois, victimes de violence quand elles sont enceintes. Il y a donc une nette augmentation de ces cas à cause du confinement. Les femmes enceintes sont un groupe particulièrement à risques. J'attire donc à nouveau l'attention de Mme la Ministre sur cet enjeu.

Enfin, nous féliciter peut-être que la réflexion sur l'individualisation des droits et sur le nécessaire changement de priorités dans les salaires, notamment et dans la reconnaissance des métiers, ceux particulièrement assurés par les femmes en première ligne, soient revalorisés et qu'à l'occasion de cette crise, on ait l'occasion de remettre un peu l'humain au centre de nos priorités. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je ne doute pas que vous ayez été attentive aux différentes revendications qui vous ont été formulées.

Une série de mesures ont été faites.

Vous indiquez que la *task force* en a pris note et qu'elle va continuer à approfondir les mesures qui seraient utiles pour pallier à ce problème rencontré par les familles monoparentales, essentiellement avec des femmes à leur tête.

Ce qui serait souhaitable de faire à long terme, c'est d'offrir un véritable correctif objectif, c'est-à-dire qui permettra notamment à ces femmes – majoritaires dans cette situation – de ne pas aller mendier une aide, que ce soit auprès des aides alimentaires ou d'autres services, mais que ce soit plus ou moins automatique.

Je ne manquerai pas, puisque vous avez indiqué que cela se faisait essentiellement au niveau fédéral, de relayer cela auprès de mes collègues pour que l'on puisse envisager quelque chose d'objectif, mais de manière pérenne.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci, Madame la Ministre, pour les réponses assez détaillées que vous venez de nous fournir.

Il y a des réponses effectivement mises en place, qui sont praticables dès maintenant.

Il y en a, en même temps, dans tout ce que vous avez annoncé, on a pris note, on envisage, on prépare. La seule chose que j'espère, c'est que tout ce qui est envisagé puisse être mis en place là où cela doit être mis en place et d'autre chose auxquelles on ne devra pas avoir recours, car on aura constaté qu'il y a une amélioration des conditions de vie dans les familles maintenant.

On va rester très attentifs à tout ce qui se passe, car, les conditions de vie dans les familles maintenant, sont plus difficiles qu'avant.

On espère que les mesures prises et que l'on envisage de prendre sont les bonnes.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE GROUPE DE TRAVAIL « AIDE
ALIMENTAIRE » MIS EN PLACE DANS LE
CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le groupe de travail « aide alimentaire » mis en place dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Madame Delporte, pouvez-vous activer votre micro pour avoir la parole ? Il serait dommage de terminer notre séance qui a été une interaction de succès technologiques, même si un certain nombre de nos collègues ont laissé leurs micros ouverts, ce qui nous a donné quelques détails particuliers. Madame Delporte, pouvez-vous...

Le cas de figure est prévu par le règlement, c'est de ne pas être à l'écran, c'est vrai, vous avez raison, M. Mugemangango. Nous n'avions pas imaginé le cas de quelqu'un se connectant, mais ne voulant pas adresser la parole.

Madame Delporte n'arrive pas à nous rejoindre alors qu'on la voit. Elle nous entend, exprime-t-elle.

Voilà, nous avons bien fait de patienter.

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). - Pourtant, j'avais fait un essai ce matin, quand on a commencé la séance et je sais

que j'étais connectée parce que cela avait fait du bruit. Je suis désolée.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, d'autant plus que cela fait plus de 6 heures 30, presque 7 heures que vous présidez cette commission. Merci aussi à tous mes collègues, de tous partis, qui sont présents physiquement aussi, ce n'est pas évident.

Madame la Ministre, vous avez déjà partiellement répondu à quelques-unes de mes questions, mais je vais quand même insister parce que la crise sanitaire et le confinement ont beaucoup de répercussions sur l'aide alimentaire.

Ainsi, dès le 19 mars, la Fédération belge des banques alimentaires alertait sur l'impact de la crise sur la distribution des denrées alimentaires aux plus démunis. L'absence d'excédents alimentaires dans les supermarchés ainsi que la fermeture des établissements HORECA ont un impact sur l'approvisionnement des banques alimentaires, vous l'avez dit.

Le 3 avril, le ministre fédéral de l'Aide sociale a annoncé vouloir débloquer 3 millions d'euros pour les CPAS en vue de soutenir ceux-ci dans leur action visant à offrir de l'aide alimentaire aux personnes précarisées.

Ce montant est toutefois très insuffisant. En plus des bénéficiaires habituels de l'aide alimentaire, nous devons nous attendre à une augmentation substantielle du nombre de demandeurs.

Notons également que de nombreuses associations actives dans l'aide alimentaire ont dû fermer leurs portes en raison des mesures en place.

Madame la Ministre, j'aimerais faire le point avec vous sur plusieurs enjeux liés à l'aide alimentaire. Lors de la réunion de commission du jeudi 16 avril, vous avez annoncé qu'un groupe de travail « aide alimentaire » avait été mis en place dans le cadre de la *task force* Urgence sociale. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu.

Quelles sont les suites que vous donnez aux discussions menées dans le cadre de ses rencontres ? Quelle est votre position sur la réouverture des épiceries sociales et des différentes associations actives dans le secteur de l'aide alimentaire ?

Pouvez-vous nous donner une vue globale des zones géographiques dépourvues de toute aide alimentaire ?

De manière générale, comment envisagez-vous le système d'aide alimentaire ? Plus particulièrement, avez-vous prévu un soutien financier régional complémentaire au budget insuffisant du Fédéral pour fournir une aide alimentaire aux ménages précarisés ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, effectivement, il y a un groupe de travail « aide alimentaire ». Vous savez qu'il y a eu un certain nombre de réunions.

Les 440 organisations qui s'occupent de l'aide alimentaire en Wallonie ont été systématiquement contactées pour essayer de voir ce que l'on peut faire concrètement.

On sait qu'aujourd'hui 75 % des structures sont toujours ouvertes et 25 % ne le sont donc pas. Or, les personnes qui y recouraient avant ont besoin de ces mesures. Vous avez évoqué toutes les difficultés liées aux invendus alimentaires, au fait qu'il y ait moins de nourriture et aux informations notamment parvenues dans les médias. Effectivement, il y a une part fédérale, mais l'on doit aussi agir en région sur les leviers qui sont les nôtres en ayant bien conscience qu'en plus des mesures prises, c'était vraiment nécessaire d'intervenir spécifiquement. Je ne reviens pas non plus sur le fait qu'avec le 1718, on a réussi à capter quelles étaient les demandes pour mieux réorienter ce qui était urgent de pouvoir mettre en place et qui correspondait aux demandes des personnes en grande difficulté. Sur base de cela, on a eu des propositions, notamment des Restos du cœur, qui disent qu'elles sont prêtes à soutenir là où ce n'est pas couvert pour le moment, notamment avec des *food trucks*, par exemple.

Une directive fédérale relative à l'assouplissement des conditions d'accès à l'aide alimentaire a été prise et communiquée aux CPAS. Elle a aussi été relayée par la fédération concernant notamment les problèmes d'accessibilité. En effet, Internet n'est pas toujours accessible pour tout le monde. On a donc débloqué 1 million d'euros pour les zones préoccupantes. Les zones rurales sont aussi préoccupantes, parce qu'elles sont moins couvertes, et il y a aussi des communes où aucun système, aucun service n'existait avant et des services doivent absolument exister pendant la crise.

Dans le cadre des moyens octroyés récemment aux CPAS par l'autorité fédérale, on sait qu'il n'existe pas d'achat de matériel. On a une étude qui intègre l'objectif de la réouverture des épiceries sociales ou de restaurants sociaux. Ce que l'on a fait, c'est une sorte d'appel à projets qui est comprimé au maximum en termes de temps pour pouvoir directement lancé au secteur l'appel, avoir une réponse en extrême urgence pour pouvoir rouvrir, donner des moyens pour avoir plus d'épiceries sociales, de plats proposés. Évidemment, on a les secteurs associatifs et l'on a aussi le tissu des CPAS qui sont un des leviers qui peut agir.

C'est cette enveloppe de 1 million d'euros qui va renforcer l'aide alimentaire urgente et sera destinée aux organisations qui offrent des services alimentaires : les restaurants sociaux, les CPAS, les épiceries sociales,

pour concrètement récolter et acheter des denrées matérielles de première nécessité, préparer des repas, faire des colis, des bons alimentaires, des chèques et assurer la livraison.

Effectivement, ce sera un appel à projets simplifié adressé électroniquement aux opérateurs de terrain et les zones où l'offre est déficiente seront avantagées.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Cette ouverture aux acteurs de terrain dans le cadre de ce groupe « aide alimentaire » est véritablement un gage d'efficacité. Il permet d'avoir des solutions adaptées. Je m'en réjouis et je vous remercie pour cette méthodologie.

Tout à l'heure, M. Borsus évoquait le possible rachat des excédents agricoles que l'on n'a pas pu écouler à l'étranger afin de fournir les banques alimentaires. Peut-être est-ce une idée à reprendre ?

Pour finir, il me semble que ces mesures d'urgence se doivent d'exister tant concernant une augmentation significative des allocations sociales, mais aussi des revenus assurant réellement l'autonomie des personnes, de sorte qu'en cas de nouvelle crise, on n'ait plus besoin d'un tel déploiement d'aides complémentaires.

M. le Président. - Nous en arrivons à l'issue des travaux de la commission.

Je remercie les services du greffe pour leur collaboration qui nous a permis de tenir cette commission avec des personnes présentes dans la salle et d'autres à distance.

Je vous donne rendez-vous demain, à 9 heures du matin, pour reprendre nos travaux. Bonne soirée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Mugemangango, sur « le ralentissement de l'activité dans le secteur du bâtiment » ;
- Mme Bernard, sur « la pénurie des masques » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 54 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Christophe Collignon, PS
M. René Collin, cdH
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Michel Di Mattia, PS
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Président
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AFMPS	Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARCA	Association régionale des centres d'accueil
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CNS	Conseil national de sécurité
Cocof	Commission communautaire française
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COVID	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FARES	Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation à la santé
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FIWAP	Filière wallonne de la pomme de terre
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
GAFAN	Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix (cinq géants du web)
GEES	Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de confinement)
GPS	Global Positioning System (système mondial de positionnement)
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IBA	Ion Beam Applications (applications de faisceaux d'ions)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MCC	Mouvement des citoyens pour le changement
MSF	Médecins sans frontières
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEM	Office national de l'emploi
OPA	offres publiques d'achat
PAC	Politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PPA	peste porcine africaine
RAG	Risk Assessment Group

RMG	Risk Management Group
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
Sodexo	Société d'exploitation hôtelière
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain
UCM	Union des classes moyennes
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
UV	ultraviolet
WBI	Wallonie-Bruxelles International